

6211-23-022

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. DENIS BOURRET, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 3
DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
ENTRE LA CÔTE DE SILLERY ET LA CÔTE GILMOUR À QUÉBEC
PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 mai 2013 à 19 h
Hôtel Universel
Salle Universel B
2300, chemin Ste-Foy
Québec

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| SÉANCE DU 22 MAI 2013 | |
| SÉANCE DE LA SOIRÉE | |
| MOT DE LA PRÉSIDENTE..... | 1 |
| PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS | |
| COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC..... | 9 |
| Mme Françoise Mercure | |
| QUÉBEC ARBRES | 13 |
| Mme Johanne Elsener | |
| M. LÉONCE NAUD | 15 |
| ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES | 16 |
| Mme Hamida Hassein-Bey | |
| ACCÈS TRANSPORTS VIABLES..... | 18 |
| M. Étienne Grandmont | |
| PRÉSENTATION DU PROMOTEUR | 20 |
| M. Juan Vargas | |
| M. Philippe Plante | |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| M. CHRISTIAN DUFOUR | 33 |
| M. JEAN CLOUTIER..... | 36 |
| M. ÉTIENNE GRANDMONT..... | 54 |
| Mme JOHANNE ELSENER..... | 62 |
| Mme HAMIDA HASSEIN-BEY..... | 72 |
| M. JEAN PAINCHAUD | 80 |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| M. CHARLES-ROBERT DIONNE | 90 |
| Mme CHRISTIANE TRUDEL..... | 99 |
| M. LÉONCE NAUD | 102 |
| M. BOB BÉLANGER..... | 111 |
| M. MARC LECLERC..... | 115 |
| Mme JOHANNE ELSENER..... | 121 |
| MOT DE LA FIN | 130 |

**SÉANCE DU 22 MAI 2013
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

10 Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio en direct.

15 Je me présente, Anne-Marie Parent, et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet. Je serai secondée par le commissaire Denis Bourret.

20 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bonjour.

25 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre daté du 18 avril 2013; cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril.

30 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite ."

35 Et c'est signé Yves-François Blanchet.

40 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal, et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les

répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

45 Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet, et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects biophysique, social et économique.

50 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

55 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue Denis Bourret et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

60 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

65 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible ici à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes.

70 Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

75 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

80 Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous

voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

85 Le mandat de la Commission d'enquête a débuté hier le 21 mai 2013 et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera donc remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au plus tard le 20 septembre 2013.

90 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. D'abord, je présenterai l'équipe qu assistera la Commission et les personnes-ressources invitées et le représentant du promoteur présentera son équipe. Par la suite, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

95 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

100 L'audience publique est divisée en deux (2) parties; la première partie débute ce soir. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet; elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part de personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

105 La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 18 juin prochain.

110 C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire lors de cette deuxième partie de l'audience doivent préalablement transmettre le formulaire "Avis d'intention" disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE.

115 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible et au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit le 3 juin, votre intention de déposer un mémoire et de le remettre à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Harvey qui est ici à l'accueil à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique pour la deuxième partie de l'audience publique.

120

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 14 juin à midi (12 h).

125 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois (3) options sont donc possibles.

130 À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La Commission compte recevoir les réponses à ses questions dans un délai de quarante-huit (48) heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

135 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté aux centres de consultation sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec, et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

140 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

145 Ainsi, la webdiffusion audio sur le site Web sera aussi disponible en différé jusqu'au début de la deuxième partie de l'audience publique, soit jusqu'au 18 juin prochain.

150 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique! Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, les deux (2) tables des personnes-ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, il y a la table d'accueil de l'équipe de la Commission; à ma droite, la table des représentants du promoteur; et devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

155 L'inscription pour les questions – comme je l'ai mentionné plus tôt – se fait à l'arrière. Ce soir, le registre sera ouvert dès la première pause. Deux (2) questions seront admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées.

160 Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le commissaire monsieur Bourret, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

165 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question.

170 Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

175 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de quarante-huit (48) heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

180 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

185 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, et sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

190 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

195 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle avant la fin de la soirée.

200 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! Donc à ma gauche, le commissaire Bourret; par la suite, les trois (3) analystes, monsieur Karim Chami, madame Catherine Plasse et monsieur Jean Roberge; à l'arrière de la salle, la conseillère en communication madame Karine Lavoie, et la coordonnatrice madame Marie-Josée Harvey.

205 Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie. Et du Centre de services partagés du Québec, monsieur Richard Grenier est responsable de la logistique et monsieur Richard Dubé est technicien au son.

210 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur, monsieur Philippe Plante à nous présenter son équipe.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

215 Bonjour. Donc Philippe Plante, je suis urbaniste à la Commission de la capitale nationale.

Je serai accompagné pour la présentation du projet de monsieur Juan Vargas qui est le directeur de l'aménagement et de l'architecture à la Commission.

220 Ensuite pour les périodes de questions, je serai accompagné de Réal Lestage qui est le concepteur principal du projet, de Jacques Desjardins qui est ingénieur responsable du consortium ingénierie et de Mario Heppel qui est biologiste, donc responsable du volet étude d'impact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

225 Merci monsieur Plante.

Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Je vais vous demander de vous nommer et de présenter les personnes qui vous accompagnent.

230 Alors nous avons le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs!

PAR Mme ISABELLE AUGER:

235 Oui bonjour. Isabelle Auger, je suis chargée de projet à la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels.

Je suis accompagnée dans la salle de Valérie St-Amant qui est analyste au dossier qui travaille à la Direction des projets en milieu terrestre, et de Guillaume Jacques et Anabel Carrier qui

240 travaillent à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Capitale-Nationale—Chaudière-Appalaches.

PAR LA PRÉSIDENTE:

245 Merci madame Auger.

De la Ville de Québec!

PAR M. PETER MURPHY:

250 Oui. Peter Murphy, conseiller en design urbain au Service de l'aménagement du territoire.

Je suis accompagné par madame Annie Caron qui est conseillère en urbanisme, monsieur Manuel Parent qui est ingénieur à la Ville de Québec, madame Karine Lynch qui est également
255 ingénieure, madame Sylvie Verreault qui est conseillère en environnement, et monsieur Jérôme Pourpy qui est conseiller en planification du transport.

PAR LA PRÉSIDENTE:

260 Merci monsieur Murphy.

Du ministère des Transports!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

265 Jean-François Saulnier, directeur territorial de la Capitale-Nationale.

Je suis accompagnée de monsieur Richard Ringuette chef du Service des inventaires et du plan, de monsieur Denis Vaillancourt ingénieur concepteur routier, monsieur Michaël Grenier-Laliberté aménagiste, et monsieur Carol Martineau ingénieur sécurité routière et circulation.
270

PAR LA PRÉSIDENTE:

275 Merci.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux!

PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:

280 Gwendaline Kervran, je suis conseillère en santé environnementale pour la Direction régionale de santé publique. Je représenterai le ministère de la Santé et des Services sociaux ce soir. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

285 Merci.

Le ministère de la Culture et des Communications!

PAR M. JÉRÔME HARDY:

290 Jérôme Hardy, conseiller en patrimoine à la Direction du patrimoine et des institutions muséales. Donc je représenterai le ministère de la Culture et des Communications ce soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

295 Merci.
Du Canadien National!

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

300 Bonsoir. Louis-Antoine Paquin, directeur régional affaires publiques et gouvernementales. Et je suis accompagné par monsieur Claude Savard qui est agent senior de notre département d'ingénierie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

310 Et Communauté métropolitaine de Québec!

PAR M. CLAUDE LANGLOIS:

315 Bonsoir. Claude Langlois, je suis conseiller en aménagement du territoire. Et je suis accompagné par madame Carole Beauregard qui est coordonnatrice de l'aménagement du territoire à la Communauté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors je vous remercie.

320

Nous avons également demandé des expertises par écrit, donc des personnes qui seront disponibles pour répondre à nos questions. Il s'agit du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Ressources naturelles, Pêches et Océans Canada, le Port de Québec et le Réseau de transport de la Capitale.

325

Alors je vais inviter maintenant chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique. Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

330

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

335

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors tout d'abord, j'invite madame Françoise Mercure de la Commission de la capitale nationale!

340

PAR Mme FRANÇOISE MERCURE:

Alors bonsoir madame la Présidente.

345

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir madame Mercure.

350

PAR Mme FRANÇOISE MERCURE:

Bonsoir monsieur Bourret.

355

Alors tout d'abord, permettez-moi de vous remercier bien sincèrement de me donner la chance aujourd'hui de m'adresser à vous. C'est un plaisir et un honneur de vous rencontrer ce soir afin de partager avec vous une passion commune, celle visant à mettre en valeur ce plan d'eau

unique et magnifique qu'est le fleuve Saint-Laurent dans le cadre de la réalisation de la station du Foulon de la promenade Samuel-De Champlain.

360 Aujourd'hui, je veux témoigner du fait que la Commission de la capitale nationale du Québec a toujours manifesté plus que tout autre organisme gouvernemental un intérêt exceptionnel pour le littoral du Saint-Laurent, tant sur la rive nord que sur la rive sud.

365 Depuis sa création le 22 juin 95, la Commission en effet a multiplié les gestes de connaissances de développement qui tous ont eu pour but de permettre aux Québécois et à leurs visiteurs de retrouver l'accès au Saint-Laurent, un accès qui, dans toute la mesure du possible, comporte un large volet de naturalisation.

370 Vous me permettez de vous tracer à larges traits les éléments de cette mission que s'est donnée la Commission dont vous savez sûrement qu'elle a pour mandat premier de contribuer à l'embellissement de la Capitale de tous les Québécois des deux (2) côtés du fleuve Saint-Laurent.

375 Nous avons d'abord adopté une approche globale en ce qui a trait à la mise en valeur du littoral du Saint-Laurent, en ce sens que notre zone d'intérêt est largement sur les deux (2) rives de la rivière du Cap Rouge jusqu'à Beaupré au nord; de Saint-Nicolas jusqu'à Beaumont au sud, incluant évidemment l'île d'Orléans.

380 En fait, la Commission connaît probablement mieux que quiconque les richesses naturelles de nos littoraux puisque d'une part, elle est le seul organisme à y avoir consacré autant d'efforts et d'autre part, elle est également un des rares à maintenir un intérêt qui s'étend sur les deux (2) rives.

385 Nous avons aussi dressé un bilan des richesses de la région et déterminé ses valeurs naturelles importantes: la localisation des boisés remarquables, des marais signifiants, des plans d'eau intéressants, et nous avons également et surtout priorisé nos zones d'intervention et, au rythme des budgets disponibles, nos gestes d'aménagement.

390 Évidemment, nous aurions souhaité tout faire et tout de suite, mais dans les faits, nous nous sommes attaqués avec énergie à la rive la plus dénaturée de la région, la rive nord du Saint-Laurent, du Vieux-Québec aux ponts.

395 Ce choix nous a donné le grand projet de la promenade Samuel-De Champlain, d'abord présenté dans son intégralité en 2002 puis réalisé en 2008 dans un premier secteur d'intervention, celui entre les côtes Ross et de Sillery.

Nous parlons ici d'un investissement exceptionnel de soixante-dix millions de dollars (70 M\$), legs durable du gouvernement du Québec à sa capitale à l'occasion de ses quatre cents (400) ans.

400 Comme vous le savez, la Commission avait alors présenté devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un concept d'aménagement largement apprécié tant des riverains que des groupes d'influence.

405 Nous avons alors tenu compte des recommandations du BAPE et mené à terme les travaux d'aménagement de la première phase de la promenade Samuel-De Champlain. Nous avons ainsi redonné aux Québécois un lien au fleuve dont ils étaient privés depuis l'aménagement de l'autoroute Champlain à la fin des années dix-neuf cent soixante.

410 Bien sûr, dans un monde idéal, il aurait été extraordinaire d'enlever simplement l'autoroute et de reconstituer la rive originale du Saint-Laurent, mais dans les faits, nous avons concilié avec un certain succès des besoins et des intérêts souvent divergents.

415 Aujourd'hui, nous poursuivons le travail entrepris en vous présentant la seconde étape de ce grand projet, la station du Foulon. Comme vous le constaterez dans quelques minutes, il s'agit d'un projet encore plus novateur que le premier, une véritable réadjudication de la berge du fleuve Saint-Laurent.

420 Vous y trouverez des espaces de détente, des activités de loisir, des lieux de contemplation de nouvelles percées visuelles et partout, un effort constant de mettre en valeur le milieu naturel riverain, le tout dans un esprit de totale transparence dont témoigne d'ailleurs la demande faite par la Commission elle-même de soumettre au processus d'audience publique ce nouveau segment de la promenade Samuel-De Champlain.

425 Nous nous présentons donc devant vous entre le dépôt d'affaire initial et final pour vous soumettre l'état de nos réflexions, les options d'aménagement privilégiées et surtout pour écouter les commentaires que notre proposition suscitera.

430 Nous serons ensuite en mesure de parachever un projet qui déjà est porteur de grandes attentes pour la population de la Capitale-Nationale, un projet qui prouvera qu'il est possible de faire beau et utile là où n'étaient ou ne sont que paysages interdits, autoroute passante et voie ferrée.

435 Dans ce dossier, nous avons l'intention de faire preuve d'exemplarité, de satisfaire les désirs du plus grand nombre et de réussir un aménagement durable et apprécié. Et puisque le passé est garant de l'avenir, je suis convaincue que pour 2017, les Québécois seront heureux de se

réapproprier un nouveau segment de la rive du Saint-Laurent et de pouvoir s'y récréer dans un environnement réhabilité avec goût.

440 Évidemment, nous comptons dans ce dossier sur la contribution de tous à la bonification du projet. Je suis certaine que tous sauront profiter de l'occasion offerte par les présentes audiences pour nous proposer des améliorations. Soyez assurés que nous en prendrons note et que nous saurons nous en inspirer pour faire encore mieux.

445 Nous sentons plus que jamais que la roue de la revitalisation des rives du Saint-Laurent est en marche; elle ne roule peut-être pas aussi vite que nous le souhaiterions mais elle roule, et comptez sur notre vigilance afin qu'elle soit impossible à arrêter.

450 En fait, dans le fond, mon message de ce soir, c'est que la Commission dispose de ressources de qualité qui ont à cœur l'embellissement de la capitale et qui connaissent déjà bien la plupart des problématiques liées au littoral.

455 Avec des ressources budgétaires bien gérées, nos équipes ont fait beaucoup et elles continueront de le faire en ayant toujours à l'esprit que le Saint-Laurent – on l'espère – sera un jour la plus belle avenue de la capitale.

Alors je vous remercie de votre attention!

PAR LA PRÉSIDENTE:

460 Merci madame Mercure.

Alors si je comprends bien, le motif de votre requête, c'est de permettre aux citoyens de s'exprimer sur le dossier?

465 **PAR Mme FRANÇOISE MERCURE:**

Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

470 Je vous remercie.

475

QUÉBEC ARBRES

PAR LA PRÉSIDENTE:

480 J'appelle maintenant madame Johanne Elsener de Québec Arbres!

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

485 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur Bourret, bonsoir messieurs les représentants de la Commission de la capitale nationale.

490 Alors je vous remercie de prendre le temps d'écouter les motifs que nous avons invoqués et pour ça, je vais vous lire la lettre que nous avons écrite à monsieur Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

495 Objet: Demande d'audience publique pour la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain. Monsieur le ministre, après avoir pris connaissance des plans projetés pour la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain lors de la soirée d'information du BAPE du 9 avril dernier, nous croyons qu'il serait souhaitable pour la société québécoise que le BAPE tienne une audience publique. C'est pourquoi nous vous transmettons, par la présente, une demande officielle d'audience publique.

500 La justification de cette demande repose sur sept (7) aspects différents du dossier. Premièrement la destruction projetée de vingt pour cent (20 %) de la superficie du seul marais existant encore entre les ponts de Québec et le Port de Québec. Ce marais abrite des plantes rares menacées ou vulnérables et constitue un lieu d'alimentation pour des espèces ichthyologiques en décroissance comme l'anguille d'Amérique.

505 Deuxièmement, l'artificialisation de la rive par la construction d'une piscine et d'un miroir d'eau de deux cent soixante-quinze mètres (275 m) de longueur, des aménagements onéreux qui ne sont pas essentiels ni souhaitables dans une perspective de développement durable.

510 Troisièmement, la coupe à blanc de la végétation existante pour aménager le site selon les plans projetés alors que conserver les arbres indigènes diminue les frais de reboisement, évite de devoir reboiser avec des essences croisées et peu acclimatées à nos espaces et s'inscrit dans une vision de développement durable.

515 Quatrièmement, une superficie excessive dévolue à l'automobile et au transport de marchandises par rapport à la superficie disponible pour la conservation de la nature et la mise en valeur d'activités récréatives et culturelles.

Cinquièmement, une stratégie d'accessibilité fondée principalement sur l'aménagement de six cents (600) cases de stationnement, ce qui va à l'encontre de la mise en application d'une stratégie de mobilité durable.

520 Sixièmement, la pauvreté du projet quant à la mise en valeur de l'histoire du site patrimonial de Sillery et l'incitation à la découverte de ce territoire identitaire. Le fleuve a été redonné aux citoyens. Il faut maintenant penser à mettre en valeur l'histoire qui l'entoure.

525 Septièmement, un budget démesuré pour l'artificialisation des rives et le stationnement automobile, deux (2) éléments onéreux qui s'inscrivent mal dans une vision de développement durable.

530 Nous croyons qu'un aménagement plus naturel de la rive dans l'anse Saint-Michel permettra la conservation intégrale du marais, la protection de la végétation existante, un contact privilégié des citoyens avec la nature et une réduction substantielle des coûts du projet.

535 Nous croyons aussi que des moyens de transport alternatifs à l'automobile, tel le parcours de la 400 durant la saison estivale ou la mise en place d'un circuit Écolobus, devraient être favorisés. Ceci permettrait de récupérer une grande superficie de terrain pour des activités récréatives, culturelles ou éducatives et de réaliser des économies substantielles par rapport à la construction de cases de stationnement.

540 À notre avis, les modifications proposées, en réduisant la facture totale des travaux envisagés, permettraient de dégager des sommes substantielles. Ces sommes épargnées pourraient servir à l'achat des grands domaines situés en haut de la falaise pour ainsi augmenter la superficie de l'espace public, sauvegarder des milieux naturels et des espaces verts, améliorer la qualité de vie des citoyens de la Capitale-Nationale, mettre en valeur l'histoire de la nation québécoise et agir comme levier économique en bonifiant l'offre touristique de Québec.

545 En espérant que vous prêterez une oreille attentive à notre demande, je vous prie de croire, monsieur le Ministre, en l'assurance de notre distinguée considération.

PAR LA PRÉSIDENTE:

550 Je vous remercie.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

555 Merci beaucoup.

LÉONCE NAUD

PAR LA PRÉSIDENTE:

560 Monsieur Léonce Naud!

PAR M. LÉONCE NAUD:

565 Madame la Présidente, notre lettre se lit comme suit:

Monsieur le Ministre, par la présente, nous demandons la tenue d'audiences publiques dans le cas du projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain phase 3. Il nous semble important que plusieurs aspects de cette entreprise fassent l'objet d'un débat public approfondi. Rappelons-en l'objectif: Redonner accès au fleuve lui-même et non seulement aux rives du fleuve.

570 Demandes du public ignorées depuis 2006. Reflétant fidèlement les préoccupations du public à l'époque, le président du BAPE William Cosgrove avait servi dans son rapport de 2006 un avertissement à la Commission de la capitale nationale, à savoir que la réussite du projet de promenade Samuel-De Champlain "repose, à l'évidence, sur le développement d'activités liées à l'usage du fleuve et de l'eau; c'est pourquoi les ressources devraient être investies prioritairement dans des interventions favorisant de telles activités".

580 À l'évidence – là, c'est moi qui continue – à l'évidence, obnubilée par la mode actuelle de l'architecture de paysage, la Commission a fait exactement le contraire, la quasi-totalité des ressources ayant été consacrée à des travaux d'architecture de paysage et non à des aménagements permettant l'accès physique au fleuve et la pratique de divers usages grand public.

585 Nous invitons donc les services de l'État à procéder dès maintenant à l'examen de la documentation ci-jointe. Les parties en cause ayant conservé essentiellement les mêmes approches, les analyses produites en 2005-2006 à l'occasion de l'étude par le BAPE de la première phase de la promenade sont encore d'actualité."

590 Bon, j'ai mentionné quelques analyses, là: "Un quai doit donner accès à l'eau – ou fin de partie pour le quai Irving", 2006; "Réflexion fluviale, la promenade Samuel-De Champlain", 2006.

Il y a aussi une analyse que la Commission n'a pas considérée, "Analyse comparative de localisation de plages fluviales à Québec – Les meilleurs sites", 2009.

595 Parmi les éléments nouveaux qui apparaissent au programme de la phase 3, l'aménagement d'une piscine au Foulon, un projet sorti de nulle part, nous apparaît

particulièrement contre-indiqué et la construction à grands frais d'un bassin de rétention laisse songeur quand on réalise qu'aucun usage direct de l'eau du fleuve par la population n'est prévu dans le secteur du Foulon. Alors, pourquoi une telle urgence à construire un bassin de rétention d'eaux usées à cet endroit ?

600

Surtout quand on connaît le taux de coliformes moyen qui circulent dans le fleuve, un bassin de rétention à cet endroit pourrait ne pas modifier fondamentalement les taux en question.

605

Des interrogations sérieuses ont par ailleurs été soulevées publiquement à propos du secteur du Foulon et demeurent à ce jour sans réponse – là, je fais allusion à un article qui a été publié dans Le Devoir, "Promenade Samuel-De Champlain: des images séduisantes, mais un bon investissement?".

610

Voici quelques points, parmi d'autres, qui nous semblent suffisamment d'intérêt pour faire l'objet d'échanges publics. Nous vous remercions de nous donner l'occasion d'en faire éventuellement la présentation devant les responsables du BAPE.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

615

Toutes questions sont bienvenues.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vous remercie, monsieur Naud, pour nous avoir présenté votre requête.

620

PAR M. LÉONCE NAUD:

Merci.

625

PAR LA PRÉSIDENTE:

On ouvrira la période des questions tantôt.

630

COMITÉ ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR LA PRÉSIDENTE:

635

Madame Hamida Hassein-Bey de ZIP Québec.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Bonsoir.

640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

645

Alors moi, je vais lire la lettre qu'on a écrit.

"Ceci fait suite – monsieur, c'est pour le ministre – monsieur, ceci fait suite au dévoilement du projet de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain et des documents s'y rattachant.

650

"Compte tenu que notre organisme en est un dédié au développement durable du fleuve Saint-Laurent et qu'il a organisé plusieurs consultations publiques afin de connaître les priorités du milieu;

655

"Que notre organisme a une priorité du milieu qui est inscrite dans son Plan d'action et de réhabilitation environnemental PARE depuis 1998, soit l'aménagement de la plage de l'anse au Foulon et d'un parc linéaire du Littoral;

660

"Que notre organisme regroupe des citoyens et des intervenants de tous les milieux qui nous ont fait déjà valoir leurs préoccupations et se sont prononcés en faveur d'audiences publiques pour ce projet;

"Le projet concerne de nombreux citoyens et organismes;

665

"Que nous avons déjà participé aux audiences publiques de la phase 1 de la mise en place de la promenade Samuel-De Champlain et que nous avons estimé que ceci a permis d'apporter quelques bonifications au projet;

670

"Notre organisme veut favoriser la concertation et l'implication de la population dans les orientations pour un projet qui les concerne et d'envergure comme celui de la promenade Samuel-De Champlain;

675

"Que le Bureau d'audiences publiques, le BAPE, est une instance crédible qui permet d'impliquer les citoyens et les organismes concernés pour faire valoir leurs préoccupations;

"Pour toutes ces raisons, nous demandons que le projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 puisse aller aux audiences publiques organisées par le BAPE.

680 "Dans l'espoir d'une réponse prompte et favorable, veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués."

PAR LA PRÉSIDENTE:

685 Merci beaucoup madame.

ACCÈS TRANSPORTS VIABLES

690 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'appelle maintenant, monsieur Étienne Grandmont de Accès transports viables.

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

695 Madame la Présidente, bonsoir, monsieur le Commissaire, messieurs les représentants de la Commission de la capitale nationale.

700 Alors je vais vous lire ma lettre.

Monsieur le Ministre, par la présente, Accès transports viables, le regroupement des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs et actifs du Québec métropolitain, vous demande de mandater le Bureau d'audiences publiques en environnement pour tenir des audiences publiques sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec.

705 La mission principale d'Accès transports viables est de promouvoir les modes de déplacement viables dans la région de Québec et de défendre les intérêts des utilisateurs et utilisatrices des transports alternatifs à l'auto-solo. Se déplacer de façon viable a un impact bénéfique sur l'environnement – entre parenthèses – la réduction des gaz à effet de serre, la réduction de la consommation énergétique, etc.; sur la société, une baisse de la congestion, diminution du stress et du bruit, etc.; et sur l'économie, coûts des infrastructures, coûts de la congestion, etc.

715 Selon nous, l'enclavement du littoral entre la côte de Sillery et la côte Gilmour est un enjeu
majeur quant à son accessibilité. Aussi, plusieurs aspects de ce projet et de cette étude nous
préoccupent:

720 Tout d'abord, la présence de quelque cent quatre-vingt-dix (190) stationnements, avec un
potentiel encore plus grand qui ne saurait être une réponse durable à donner à la population qui
visitera le site une fois complété. Nous sommes d'avis que les modes de transports actifs et
collectifs devraient être mis à l'avant-plan afin d'encourager ces modes de transport respectueux
de l'environnement et présentant des bénéfices évidents pour la santé.

725 Deuxièmement, le Réseau de transport de la Capitale n'est que trop peu mis à contribution
dans ce projet. Les parcours 1, 16 et 400 pourraient, en étant bonifiés, devenir d'importants
vecteurs de déplacement vers le secteur. Il est important d'offrir à la population résidante ainsi
qu'aux visiteurs une amplitude et une fréquence adéquate afin de pouvoir répondre à plusieurs
730 motifs de déplacement, et non pas seulement développer un système de transport entre des
secteurs résidentiels et un site récréotouristique.

Et finalement, cet important projet à vocation récréotouristique doit intégrer de façon plus
soutenue les transports actifs. Un projet de quatre-vingts millions de dollars (80 M\$) devrait
notamment comprendre une ou plusieurs remontées mécaniques qui permettraient de faciliter la
735 marche et l'utilisation du vélo pour les déplacements entre le haut et le bas de la côte.

En définitive, nous croyons qu'il est tout aussi important de développer des projets
récréotouristiques de cette ampleur que de voir à ce que leur accès soit prévu en fonction des
modes de transport qui correspondent aux principes du développement durable auxquels
740 souscrivent la Ville de Québec et le gouvernement du Québec dans l'ensemble de leur
documentation, d'orientation et de planification.

À l'heure actuelle, les impacts négatifs de ce projet sur l'environnement sont pour nous
manifestes et c'est pour cela que nous vous demandons d'autoriser le BAPE à tenir des audiences.

745 En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer,
monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Merci.

750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Grandmont.

755

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LA PRÉSIDENTE:

760

Alors la parole est maintenant au promoteur. Monsieur Philippe Plante de la Commission de la capitale nationale du Québec présentera son projet durant environ vingt (20) minutes.

Après cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes et le registre des questions sera ouvert.

765

Alors monsieur Plante et monsieur Vargas aussi!

PAR M. JUAN VARGAS:

770

Bonsoir, je vais débiter. La présentation de ce soir se fera en deux (2) temps; je vous présenterai pour débiter un bref survol de l'occupation des berges du fleuve Saint-Laurent au fil du temps ainsi qu'une mise en contexte de la promenade Samuel-De Champlain et de la vision dans laquelle elle s'inscrit.

775

À son tour, Philippe vous présentera sous peu, un peu plus en détail, le projet de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

780

Comme certains d'entre vous le savent, les rives du fleuve Saint-Laurent n'ont pas toujours été occupées par le boulevard Champlain. À la suite du retrait de la mer de Champlain il y a environ dix mille (10 000) ans, des campements amérindiens s'y installent.

785

Quelques milliers d'années plus tard, ce sont les Jésuites qui érigent l'une des premières occupations permanentes. En effet, ceux-ci installent leur maison à la fin des années seize cent trente; ils y accueilleront notamment les réfugiés de la Nation huronne chassés à la suite de la destruction de la Huronie en 1648.

790

Avec le développement du commerce du bois au 19^e siècle, on voit passer quelque quinze cents (1500) bateaux chaque printemps pour y embarquer cette forêt de pin rouge et blanc venue de l'Outaouais flottant sur des radeaux que l'on appelait des cages. De cette utilisation extensive des berges subsistent aujourd'hui quelques traces, notamment sous la forme d'anciens quais.

À la fin du 19^e siècle, on remarque déjà un empiètement sur le fleuve à partir du cap Diamant qui se prolongera jusqu'à ce qui est aujourd'hui connu comme le quai des Cageux. On remarquera très bien les quais qui desservaient la flotte du bois. Suivra ensuite l'époque des chantiers navals qui s'étendra jusqu'à la fin du 19^e siècle.

795 Vous remarquerez sur cette diapositive l'évolution du profil des berges au fil des années. La ligne rouge représente le tracé du chemin du Foulon à son origine, donc la ligne du rivage au 17^e siècle; la ligne bleue représente la berge en 1879 illustrant l'héritage des années de la flotte du bois; tandis que la ligne verte illustre la ligne de la rive suite au remblaiement du boulevard Champlain dans les années mil neuf cent soixante.

800 Vous voyez ici une image intéressante de 1916 lors de la construction du pont de Québec. Suite au départ des chantiers navals, le lieu est occupé par une promenade, probablement l'ancêtre de la promenade Samuel-De Champlain.

805 Les gens prennent l'habitude d'y déambuler, certains en profitent aussi pour pêcher l'éperlan en s'installant notamment sur les vestiges des quais anciennement utilisés pour la flotte du bois.

810 Dans la poursuite des activités industrielles en bordure du fleuve, profitant du passage de la voie ferrée, les compagnies pétrolières viennent s'installer entre la falaise et le Saint-Laurent. On trouvera jusqu'à soixante-quinze (75) réservoirs pétroliers dans le secteur. Le secteur que vous voyez à l'écran est celui de la pointe à Puiseaux au pied de la côte de Sillery.

815 Sur celle-ci, un peu plus à l'ouest, vous voyez le secteur de l'anse Saint-Michel; c'est à cet endroit que la Commission projette d'aménager une plage et un bassin de baignade.

Notez que ce n'est pas la première fois qu'il y aurait une plage dans ce secteur, on s'y baignait dès les années trente. Vous voyez ici une photo des belles années de la plage au Foulon, très fréquentée par tous les gens de Sillery et des environs.

820 Une autre étape importante dans la transformation du secteur est la construction dans les années mil neuf cent soixante du boulevard Champlain. Construit en partie sur les traces du chemin du Foulon, le boulevard Champlain longe le secteur qui nous intéresse au pied de la falaise. Son caractère imposant, presque autoroutier, amplifie l'effet des réservoirs et consacre le caractère industriel du lieu.

825 Le départ des pétrolières dans les années mil neuf cent quatre-vingt-dix a laissé en place une friche industrielle imposante qui est aujourd'hui petit à petit transformée en espace public.

830 À cet égard, voici quelques images en rafale du secteur qui est depuis 2008 connu comme la première phase de la promenade Samuel-De Champlain avant son aménagement.

Vous comprendrez que la volonté d'accéder au fleuve et à ses rives ne date pas d'hier. Plusieurs études et plusieurs projets ont contribué à renforcer cette volonté et à l'inscrire dans une vision beaucoup plus large de mise en valeur de la Capitale.

835 Une première étude, celle d'Argus, produite en 2001, propose un diagnostic de l'ensemble des berges de la grande région de Québec, tant sur la rive nord que sur la rive sud. Un premier constat en effet, c'est le secteur du boulevard Champlain qui se mérite la palme des berges les plus anthropisées de la région.

840 Vient plus tard la réflexion du géographe Georges Pelletier intitulée "Une capitale de vert et de bleu" qui propose la mise en place d'un réseau métropolitain liant les espaces verts et bleus. Évidemment, les berges du Saint-Laurent y jouent un rôle de premier ordre.

845 La Ville de Québec inclura également les rives du fleuve Saint-Laurent dans son Plan directeur d'aménagement et de développement adopté en 2005. On y trouve la proposition d'un réseau vert, bleu et blanc à l'échelle de la ville comprenant des circuits structurants. Parmi ceux-ci, on remarque celui de la promenade du Littoral dans l'axe du boulevard Champlain.

850 Plus encore, ce sont les projets réalisés ou annoncés qui montrent l'importance de cette volonté de se réappropriier les berges du Saint-Laurent et de créer, là où c'est possible, des accès à l'eau.

855 La carte que vous voyez ici a été préparée par la Commission de la capitale nationale en 2005. On y voit plus d'une dizaine de projets identifiés. Parmi ceux réalisés depuis, le mur mémoire Cartier-Roberval situé au pied de la falaise qui a accueilli l'établissement de ses colonisateurs en 1541.

860 On a profité de la construction du mur et du reprofilage de la rue pour revoir l'aménagement de la promenade menant au centre nautique de Cap-Rouge.

865 Une réalisation plus ancienne, et probablement celle qui a donné le ton aux autres, est le parc de la plage Jacques-Cartier réalisé par la Ville de Sainte-Foy à la fin des années mil neuf cent quatre-vingt-dix.

870 Plus près de nous, le premier tronçon du sentier des Grèves inauguré l'an passé par la Commission relie la plage Jacques-Cartier à la promenade Samuel-De Champlain. Ce projet a permis de redonner accès à la rive naturelle du fleuve dans un secteur accidenté jusque-là connu de certains initiés seulement; on y retrouve aujourd'hui sept (7) escaliers et deux (2) belvédères.

875 Je passe par-dessus la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain pour vous parler rapidement d'une autre réalisation inaugurée en 2008, le parc de l'anse Brown aménagé par le gouvernement fédéral à l'extrémité est des installations portuaires dans l'anse au Foulon.

875 Plus à l'est, un projet annoncé récemment par la Ville de Québec, au cœur du Vieux-Québec, la place Dalhousie, dont la réalisation changera le caractère de la porte d'entrée maritime à Québec et renforcera la connexion historique entre la ville et le fleuve.

880 On peut aussi souligner le secteur de la pointe à Carcy où se trouve notamment l'Agora et qui a fait l'objet d'un réaménagement également pour 2008.

885 Plus loin, le bassin Louise qui a accueilli l'Espace 400^e en 2008 et qui fut un site fort fréquenté lors des festivités. Le bassin Louise, de par sa localisation aux confins du centre historique, fait d'ailleurs l'objet d'un projet citoyen visant à en faire un des éléments structural du littoral de la Capitale et ce, été comme hiver.

890 Ensuite, la baie de Beauport, autre legs fédéral pour le 400^e anniversaire de Québec, offre une plage de sable et un accès à l'eau pour différents types d'embarcations et de sports nautiques.

895 On peut aussi penser à la réflexion que débute la Commission de la capitale nationale avec ses partenaires, la Ville de Québec et le ministère des Transports, pour l'élaboration d'une vision d'ensemble du littoral de l'axe Dufferin-Montmorency et de ses abords jusqu'au parc de la Chute-Montmorency.

900 Enfin, on ne peut passer sous silence les efforts entrepris par la Côte-de-Beaupré, île d'Orléans, notamment avec l'organisme ZIP Québec Chaudière-Appalaches ou la Ville de Lévis, pour aménager des espaces publics le long des rives. Ce sont des projets qui contribuent tous à redonner le fleuve aux Québécois.

905 Cela m'amène maintenant à vous parler de la promenade Samuel-De Champlain! Ce grand projet avait dès le départ comme objectif de changer le caractère autoroutier du boulevard Champlain et de transformer les friches industrielles abandonnées afin de les rendre à la population.

910 Si le cadre général de la démarche est ancré dans les études d'Argus, de Georges Pelletier ou de l'organisme ZIP dont on voit ici une proposition pour l'aménagement de la plage adjacente à la marina du Yacht-Club de Québec, dont je vous parlais plus tôt, on peut dire que pour la Commission le travail débute réellement en l'an 2000.

915 En effet, après un premier concept d'aménagement qui ne fait pas l'unanimité, la Commission confie un mandat à la Chaire de paysage de l'Université de Montréal pour la rédaction d'une stratégie de mise en œuvre du projet littoral.

915 Cette étude amènera la Commission à tenir une première série de consultations publiques en 2000, dont les résultats seront rendus publics en 2001. Le rapport du bureau de consultation servira de base pour l'élaboration d'un plan directeur de la promenade Samuel-De Champlain qui sera rendu public en 2002. Se tiendront à ce moment une exposition du projet au Musée de la civilisation et une série de consultations publiques.

920 Le plan directeur de la promenade Samuel-De Champlain comprenait alors plusieurs stations qui s'étendaient des ponts à la Place-Royale, sur une distance de près de dix kilomètres (10 km) dont l'élément central était la récréation de la mythique plage du Foulon.

925 Parmi les éléments forts du plan directeur, on retrouvait la station du Marais, aujourd'hui le secteur adjacent au quai des Cageux; la station du Jardin, connu aujourd'hui comme le secteur des quais à l'approche de la côte de Sillery; et la station du Foulon qui fait l'objet de cette audience publique.

930 Si l'objectif au départ était de réaliser l'ensemble du projet d'un seul coup, il apparaît rapidement qu'un tel geste était trop ambitieux. Le projet est alors mis de côté puis reviendra cette fois-ci sous la forme d'une première phase allant du quai des Cageux à la côte de Sillery.

935 Comme elle le fait aujourd'hui pour la phase 3, la Commission a demandé en 2005 la tenue d'audience publique du BAPE pour le projet. Celle-ci s'est tenue à l'automne 2005 et a permis de faire évoluer le projet pour en faire ce qu'il est aujourd'hui.

Je cède maintenant la parole à Philippe Plante qui vous fera un survol du projet de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

940 Merci Juan.

945 Comme la plupart d'entre vous le savez, la promenade Samuel-De Champlain est située sur le territoire de la ville de Québec, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Elle se découpe en trois (3) phases: la phase 1 inaugurée en 2008 que vous voyez ici en bleu; la phase 2 qui sera complétée en 2015 ou 2016 en jaune; et la phase 3 qui fait l'objet de la présentation de ce soir.

950 Legs du gouvernement du Québec pour le 400^e anniversaire de sa capitale, la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain s'étend du quai des Cageux à la côte de Sillery. Elle est ponctuée de plusieurs secteurs d'activité et c'est un grand parc linéaire qui a obtenu une reconnaissance internationale marquée par plus d'une dizaine de prix et de mentions.

955 Par contre, la reconnaissance la plus appréciée est venue de la population de Québec qui s'est appropriée la promenade dès le premier jour. Ce succès de foule est une grande source de fierté pour toute l'équipe de la Commission de la capitale nationale.

960 La phase 2 quant à elle se découpe en deux (2) sections: le sentier des Grèves inauguré l'an dernier et le secteur Champlain dont les travaux devraient débuter cette année ou l'année prochaine.

À terme, cette phase permettra de lier deux (2) des principaux parcs de l'ouest de la Capitale, la plage Jacques-Cartier et la promenade Samuel-De Champlain, sur une distance de près de trois kilomètres (3 km).

965 Si la phase 1 de la promenade demandait un geste fort pour mettre en place un espace public digne de la majestuosité du Saint-Laurent, dans la phase 2 il s'agissait surtout de donner accès aux grèves existantes et à un paysage naturel exceptionnel.

970 Les travaux à venir le long du boulevard Champlain permettront de mettre en place un sentier piéton et une piste cyclable qui permettront aux cyclistes et aux patineurs de prolonger leur balade jusqu'au pont de Québec.

975 La reconfiguration du boulevard Champlain, notamment par l'ajout de courbes, permettra de répondre à une recommandation émise par le BAPE en 2006, soit de réduire la vitesse à l'approche de la promenade Samuel-De Champlain.

980 L'espace restreint entre le boulevard et le haut de l'enrochement, variant de huit (8 m) à dix mètres (10 m), permettra d'aménager un sentier piéton et une piste cyclable afin de bonifier l'offre récréotouristique. Fait à noter, on en profitera pour refaire l'enrochement sur toute la longueur du tronçon.

985 Il est maintenant temps de vous parler un peu plus du projet qui vous intéresse! La phase 3 de la promenade sera réalisée à l'est de la phase 1, soit entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, sur une longueur d'environ deux point cinq kilomètres (2,5 km).

Si dans le cadre de la phase 1 du projet le principal défi était le déplacement du boulevard Champlain vers le nord, dans la phase 3 il s'agit surtout de déplacer la voie ferrée du Canadien National.

990 En effet, l'une des principales contraintes à la réappropriation du secteur est la présence de la voie ferrée qui longe la bordure fluviale sur plus de un point cinq kilomètre (1,5 km) et crée une barrière physique difficilement franchissable.

995

Le déplacement de la voie ferrée au nord du boulevard Champlain permettra non seulement de décontaminer les sols de l'emprise, mais aussi de désenclaver certains sites dont le quai Frontenac ou l'avancée Saint-Michel.

1000

Pour ce faire, il faudra mettre à niveau le viaduc situé dans l'axe de la côte de Sillery et le remplacer par un passage à niveau qui sera situé dans le secteur du Yacht-Club de Québec. Ces interventions sont essentielles à la réalisation de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

1005

Cette phase est divisée en trois (3) secteurs d'intervention: tout à l'ouest le secteur Sillery, le secteur central du projet est composé de la plage et du marais, tandis que la portion est comprend le secteur famille et les terrains bordant la marina.

1010

Nous allons maintenant regarder plus en détail chacun des secteurs en commençant par le secteur Sillery qui, je vous le rappelle, est situé à l'extrémité ouest du projet et constitue la jonction entre les phases 1 et 3.

1015

En plus de réaménager la portion de la côte de Sillery située entre le boulevard Champlain et la voie ferrée, on aménagera quelque cent quarante (140) espaces de stationnement dans la portion sud de la voie ferrée. Ces espaces profiteront tant à la phase 1 qu'à la phase 3. Dans une phase subséquente, en fonction de la demande, nous pourrions aménager environ deux cents (200) espaces supplémentaires au nord de la voie ferrée.

1020

On profitera également des travaux pour consolider les aménagements du parc de la Jetée en conservant, bien entendu, les descentes à l'eau existantes.

La Commission était aussi à établir des partenariats avec la Ville de Québec pour la réalisation d'aménagements complémentaires au projet de la phase 3, soit l'aménagement d'un espace événementiel du côté ouest de l'intersection, d'un pavillon de service du côté est, et d'un escalier panoramique qui serait implanté dans l'axe de la côte de Sillery.

1025

Il est à noter que, outre la traverse piétonne de la côte de Sillery, une nouvelle traverse piétonne sera implantée à l'extrémité est du stationnement et servira de lien entre le futur escalier et le quai Frontenac.

1030

Enfin, le déplacement de la voie ferrée au pied de la falaise permettra d'éliminer ce viaduc et de dégager beaucoup d'espace en bordure fluviale tout en ouvrant la vue sur le fleuve. Cela permettra aussi de désenclaver le quai Frontenac qui est aujourd'hui difficilement accessible de par la présence du talus du viaduc; il retrouvera ainsi ses lettres de noblesse.

1035 Plus à l'est, le secteur de la plage et du marais constitue la partie centrale du projet. La
recréation de la plage du Foulon, dont on voit ici une image dans les belles années, constitue la
Pierre d'assise du projet.

1040 À la différence de la grève naturelle composée d'effleurement rocheux, de sable grossier, de
vase, de zones de végétation, le projet prévoit l'aménagement d'une plage de sable fin qui sera
protégée des glaces et des marées par un enrochement. La superficie approximative de la plage
protégée est de sept mille cinq cents mètres carrés (7500 m²). Cette plage sera bordée par un
bassin de baignade et un miroir d'eau.

1045 Le bassin de baignade permettra à tous d'avoir accès à un plan d'eau sécuritaire où la
qualité de l'eau sera contrôlée. La superficie du bassin est d'environ mille cinq cents mètres carrés
(1500 m²), soit l'équivalent d'un peu plus d'une piscine olympique.

1050 Dans la portion est, on retrouvera un miroir d'eau, c'est-à-dire une surface de béton
recouverte d'un film d'eau d'une épaisseur d'environ cinq centimètres (5 cm). La longueur du miroir
d'eau est d'environ trois cents mètres (300 m) pour une superficie de près de trois (3) fois la portion
baignade.

On retrouvera aussi, adjacent à la place, un pavillon comprenant entre autres boutiques,
casse-croûte, services sanitaires.

1055 Sur l'avancée Saint-Michel, à l'endroit où étaient situés les réservoirs de la compagnie Shell,
on retrouvera une zone de débarcadère ainsi que des espaces de stationnement, notamment pour
les personnes à mobilité réduite. On y aménagera également un quai qui permettra de déambuler
le long de la plage tout en observant le marais et le fleuve.

1060 Dernier fait à noter, on aménagera, face au pavillon de service, un escalier de béton qui sera
intégré à l'enrochement afin de créer un lien entre la plage projetée et la rive naturelle du fleuve.
On retrouve ce type d'escalier sur la promenade Samuel-De Champlain, notamment au Quai-des-
Hommes et au quai des Cageux.

1065 L'aménagement du secteur de la plage permettra de transformer de manière radicale le
caractère de cette friche industrielle par l'aménagement de la plage, du bassin et du miroir d'eau.
L'implantation de mobilier et de jeux d'eau permettra aux jeunes comme aux moins jeunes de
profiter d'un nouvel espace public en bordure du fleuve Saint-Laurent.

1070 À l'est de la plage, le secteur du marais s'est ajouté au projet au fil de son élaboration. Nos
discussions avec Pêches et Océans Canada et avec le ministère du Développement durable, de

l'Environnement, de la Faune et des Parcs ont fait ressortir l'unicité du marais Saint-Michel, seul marais entre les ponts et l'embouchure de la rivière Saint-Charles sur la rive nord.

1075 Comme on peut le constater sur le plan, ce marais est situé à l'endroit où l'espace terrestre est le plus restreint entre la falaise et le fleuve. Actuellement, on peut remarquer qu'à cet endroit la voie ferrée est enclavée entre l'enrochement et le mur qui soutient le boulevard Champlain.

1080 Afin d'assurer la continuité entre le secteur de la plage et le secteur famille, l'aménagement du secteur du marais prévoit la mise en place d'une superposition de quais de bois en porte-à-faux sur l'enrochement. Ces quais permettront l'interprétation ainsi que l'observation de la faune et de la flore des différentes strates du marais. Il est également prévu de végétaliser l'enrochement dans cette portion du projet.

1085 Le dernier secteur est celui de la famille et de la marina, il est situé tout à l'est du projet. Servant aujourd'hui de site d'entreposage à la marina du Yacht-Club de Québec, les terrains du secteur famille accueilleront diverses activités sur de grandes surfaces engazonnées: des tables à pique-nique, des barbecues, des terrains de volleyball de plage et des modules de jeux pour enfants y seront installés. On y trouvera aussi un pavillon avec services sanitaires.

1090 L'un des principaux intérêts de ce secteur est l'accès direct à la grève naturelle. Ici, l'espace disponible en berges permet de minimiser la présence des enrochements et de créer plusieurs accès naturels à la plage de sable qui borde le secteur.

1095 Vous voyez ici la plage en fond de scène. Aujourd'hui, la plage est visible à partir de la piste multifonctionnelle qui longe le fleuve, et cette petite plage cachée deviendra accessible à tous.

1100 Parmi les autres interventions prévues, il est planifié de procéder à la réfection de la digue ouest de la marina et d'y aménager une promenade afin de profiter de cette spectaculaire avancée dans le fleuve.

1105 C'est également dans ce secteur qu'on retrouve le passage à niveau rendu nécessaire suite au déplacement de la voie ferrée. Ce passage permettra aux trains de traverser le boulevard Champlain afin de rejoindre les terrains du Port de Québec.

Afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, un tunnel sera aménagé dans la continuité de la piste cyclable qui borde le boulevard. Fait à noter, on retrouve dans ce secteur environ cent soixante-quinze (175) espaces de stationnement ainsi qu'une zone débarcadère.

1110 Parmi les projets complémentaires qui se réaliseront en parallèle avec la phase 3, la Ville de Québec prévoit l'aménagement d'un réservoir de rétention des eaux pluviales qui sera localisé sous ce stationnement.

1115 Voilà qui fait un survol du projet de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain. Nous espérons pouvoir répondre à toutes les questions dans les minutes qui suivront.

Merci de votre attention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1120 Merci beaucoup monsieur Vargas et monsieur Plante pour votre présentation.

Je vais demander de déposer s'il vous plaît le document que vous venez de présenter pour qu'il soit accessible.

1125 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Avec plaisir.

1130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci!

Est-ce que vous avez déposé d'autres documents?

1135 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Oui, madame la Présidente, nous avons déposé quatre (4) documents à votre demande, je vais vous les énumérer dans l'ordre ou dans le désordre.

1140 Nous avons déposé premièrement un sommaire des coûts de la promenade Samuel-De Champlain, donc dans un premier document qui comprend les coûts de la phase 3, les coûts du projet de la phase 1 ainsi que les coûts de la phase 2, donc sur une feuille.

1145 Un second document qui est le plan d'action de développement durable de la Commission de la capitale nationale.

Un troisième document qui comprend des coupes des bassins de baignade et des miroirs d'eau.

1150 Et finalement le quatrième qui est la carte 2.2 révisée, c'est-à-dire une carte de la description des milieux physique et biologique sur laquelle on a apposé le projet, le plan d'ensemble, là, à la même échelle.

Voilà, donc on va déposer électroniquement à la pause les documents aussi.

1155

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien, je vous remercie beaucoup.

1160 Je vais aller du côté des personnes-ressources. Est-ce qu'il en a qui ont déposé des documents? Oui, du côté du ministère Santé et Services sociaux!

PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:

1165 Oui. On a déposé quatre (4) documents, je vais juste trouver. Alors on a deux (2) documents de l'OMS sur la sécurité des piétons. Le premier c'est "Rendre la marche sûre, bref aperçu de la sécurité des piétons dans le monde".

1170 Le deuxième de l'OMS, c'est le "Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de circulation".

On a aussi emmené la Directive pour les travaux de sautage, donc le guide des pratiques préventives, là, sur les intoxications au monoxyde de carbone et les travaux de sautage.

1175 Puis finalement, les recommandations de Santé Canada quant à l'usage des eaux récréatives, ce sont les recommandations au sujet de la qualité de l'eau utilisée à des fins récréatives au Canada. Voilà!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1180

Très bien, je vous remercie.

Est-ce que – oui, la Ville de Québec s'il vous plaît!

1185

PAR M. PETER MURPHY:

Oui. Nous avons déposé des extraits de nos règlements d'urbanisme qui montrent les plans d'affectation du territoire.

1190 Également des extraits du Plan directeur d'aménagement et de développement et des extraits du Plan directeur du réseau cyclable.

Aussi, on a déposé au complet la réglementation relative aux bruits et aux nuisances.

1195 Donc sous forme papier et aussi on a des copies sur une clé USB.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vous remercie.

1200

Est-ce qu'il y a d'autres documents? Ministère des Transports, monsieur Saulnier!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

1205

Oui. On a déposé une étude de sécurité pour le boulevard Champlain.

On a déposé également l'information sur les débits de circulation en termes de nombre de véhicules sur le réseau, boulevard Champlain et également les vitesses pratiquées, les études sur les vitesses pratiquées sur le boulevard Champlain pour les années 2011-2012.

1210

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vous remercie.

1215

Communauté métropolitaine de Québec!

PAR M. CLAUDE LANGLOIS:

1220 La Communauté a déposé son document de planification principal, en l'occurrence le Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Merci!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vous remercie.

1225

Alors pour le public, tous ces documents seront disponibles pour pouvoir les consulter.

1230

Alors donc je déclare maintenant le registre ouvert à l'arrière de la salle pour vous inscrire pour poser des questions. Nous prenons une pause de quinze (15) minutes et nous serons de retour à huit heures et vingt-cinq (8 h 25).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1235

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CHRISTIAN DUFOUR**

1240

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245

Alors je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenants, il s'agit de monsieur Christian Dufour.

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

1250

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir monsieur Dufour.

1255

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs, mesdames. J'aurais deux (2) questions à poser.

1260

La première serait la suivante! Considérant les aménagements qui ont été faits à la baie de Beauport où la majorité des trottoirs se terminent tous par une (1) ou deux (2) marches et où l'accès à l'eau est impossible lorsque vous êtes en fauteuil roulant;

1265

Considérant le renouvellement de toutes les tables à pique-nique au parc Maizerets par des tables monumentales en béton, l'année passée, l'été passé, qui ne respectent pas les propres normes de la Ville de Québec, que ces tables-là sont inaccessibles;

1270

Considérant également l'ensemble de tous les parcs de la ville de Québec où la majorité des tables, la très grande majorité des tables à pique-nique sont inaccessibles lorsque vous êtes en fauteuil roulant;

J'aimerais savoir si les tables à pique-nique ou les aménagements urbains de la phase 3 vont être accessibles?

1275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour votre question. Alors monsieur Plante, est-ce que vous pouvez nous résumer l'accès universel qu'il y aura sur le projet?

1280 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Oui, je vais répondre une première partie, puis je vais demander à monsieur Lestage de poursuivre pour le mobilier urbain.

1285 Au niveau de l'accessibilité universelle du projet dans l'ensemble, on a pris en compte de faire en sorte qu'évidemment, la portion ensablée, on peut pas y toucher, mais tout ce qui est accès à la plage, est accessible d'une manière universelle, soit par des rampes; à l'intérieur du bâtiment, du pavillon de services de la plage, il y a des ascenseurs aussi, parce que c'est sur deux (2) étages. Donc il y a un ascenseur qui est prévu.

1290 Mais tous les sentiers sont de plain-pied. Lorsqu'il y a des dénivelés, il y a soit des escaliers, soit des pentes, donc on est à accessibilité universelle partout.

1295 Au niveau de l'accès à la plage, bien évidemment, il y a un trottoir qui borde la plage sur toute sa longueur qui est accessible universellement, mais la plage en soi n'est, par nature, pas accessible universellement.

Au niveau du mobilier, Réal peut-être peut poursuivre.

1300 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

1305 En fait, au niveau du mobilier, un peu comme on l'a fait en phase 1, c'est du mobilier qui est destiné spécifiquement pour le projet de la promenade. Alors il y a déjà des modifications qui sont envisagées pour les fontaines, pour boire, de façon à ce qu'elles soient accessibles. Actuellement, celles en phase 1 n'étaient pas accessibles.

Et de la même façon au niveau des tables aussi. Il y aura des correctifs qui vont être apportés par rapport aux premiers éléments de mobilier qui avaient été dessinés en phase 1.

1310 Pour le reste, comme Philippe l'a mentionné, l'ensemble des ambiances du projet sont accessibles autant dans la partie basse, si on veut, dans la partie plage, que dans la partie déambulatoire au niveau boulevard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315

Quand vous parlez d'ascenseurs, monsieur Plante, est-ce que ce sont des ascenseurs dans les pavillons, à l'intérieur des pavillons?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1320

En fait, le pavillon des baigneurs, donc qui est situé en bordure de la plage, rez-de-boulevard et rez-de-plage, donc deux (2) étages, ceux-là, il y a un ascenseur à l'intérieur du bâtiment qui lie les deux (2) étages, pour une question d'accessibilité universelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325

Parfait.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1330

Les autres bâtiments ont tous un étage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335

Parfait. Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

1340

Je vais le voir quand ça va être fait. Parce que si on regarde l'ensemble des diapositives qu'on a vues, partout, tout ce qu'on voit, ce sont des escaliers, ça veut dire partout. On voit pas de rampes nulle part et on n'en a même pas fait mention encore une fois.

La seule place où on a parlé d'accessibilité, ça l'a été les espaces de stationnement, qu'il allait y avoir des espaces de stationnement réservés pour les personnes à mobilité réduite.

1345

Alors de là la question, il y a des lunettes qu'on voit, pour voir l'autre côté, qui sont inaccessibles toujours actuellement.

1350

La 400 qui n'est pas accessible non plus, parce que c'est pas universellement accessible la 400, il y a uniquement la 800 et la 801. La 400, ça va peut-être être en 2020 ou en 2035, on sait pas trop encore.

Puis ensuite, bien c'est ça. Ça concernait l'ensemble des autres mesures.

1355 On dit toujours que c'est toujours accessible, mais quand on arrive sur place puis qu'on le vérifie, il y a toujours un seuil, une marche, une table qu'on peut pas rentrer en dessous.

Ça fait que c'était ça, c'était par rapport à l'ensemble des mesures.

1360 Ça fait que rendu là, bien on verra. Ça fait que là, je peux pas vous répondre à ça, les messieurs de la Commission nous répondent que ça va l'être.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous aviez une deuxième question?

1365

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

Bien, ça portait là-dessus, sur l'ensemble des autres mesures. Comme le transport, comme les seuils, les téléphones, les lunettes d'approche, toutes les marches.

1370

Normalement, à toutes les fois qu'il y a une marche, il devrait y avoir une rampe au minimum à côté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1375

C'est bien, on vous remercie.

PAR M. CHRISTIAN DUFOUR:

1380

Merci madame, bonsoir.

JEAN CLOUTIER

1385

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Jean Cloutier. Bonsoir.

1390

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Bonsoir madame la Présidente. Donc mes deux (2) questions, puisqu'on est limité à deux (2) questions, dans le but de préparer un mémoire qu'on présentera idéalement le 18 juin, mon

1395 premier point, en fait, est de remercier les gens qui ont parlé de développement durable, ce soir. À titre de chef du Parti Vert, c'est sûr qu'on est toujours content, quand les gens viennent ici, pour demander des audiences du BAPE et que le public puisse s'exprimer.

1400 Mais en fait, mon point est l'accès physique au fleuve. Comme ancien vice-président de Accès Saint-Laurent Beauport, on souhaitait la baignade à la baie de Beauport, mais pour des raisons – les chimistes pourraient nous en parler – mais à cause des coliformes et des investissements qui n'ont pas été faits, c'est pas possible. Donc ça, c'est la phase 4.

1405 Là, on nous parle de baignade dans cette phase-ci, la phase 3. On est pour ça évidemment, on veut encourager la baignade, mais je sais pas si vous êtes familiers, est-ce qu'il y a des gens de Pêches et Océans ici du fédéral ce soir? Il me semble avoir entendu leur nom, ils ont déposé un document.

1410 Je pense qu'il faudrait impliquer le fédéral à ce moment-ci, puisqu'on veut donner un accès au fleuve à côté du Yacht-Club.

1415 Et ceux qui sont familiers avec les yachts, il existe la valve-cul, excusez pour les oreilles fines. La valve-cul, c'est que la province de Québec est la seule province au Canada où il est permis de jeter sa merde sur le bateau, sur le voilier, dans le fleuve. Et quand on arrive avec son voilier, son bateau au Yacht-Club, devinez ce qu'on fait avant de rentrer dans le Yacht-Club, on vide notre eau.

1420 Donc il faudrait à quelque part que si on veut donner un vrai accès à côté d'une marina, il faut interdire d'utiliser la valve-cul qui est de pouvoir déverser ce que vous savez.

1425 Donc ça, je pense qu'il faudrait poser la question, je sais qu'on a au niveau provincial, mais il faudrait poser la question pour vraiment qu'on puisse se baigner.

1430 Il faut savoir que oui, la piscine qui va être faite à l'image de Saint-Malo en France où, à la marée haute, on pourra voir qu'on est comme dans le fleuve, cette eau-là quand même va venir du fleuve. Même si elle est filtrée, ça va probablement coûter beaucoup plus cher à filtrer si à la base, à la source, en amont, on continue à permettre aux bateliers, aux utilisateurs de bateau, de faire ce que vous savez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430 Vous êtes en train de faire des suggestions que je vous invite à inscrire dans votre mémoire lorsque vous allez déposer votre mémoire.

Votre question!

1435

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Donc ma question, est-ce que quelqu'un autour de la table, outre le fédéral, s'est penché sur le taux de coliformes? Le ministère de l'Environnement a des experts, on utilise cette expertise-là pour interdire la baignade à la baie de Beauport.

1440

Alors ces mêmes experts vont nous dire qu'on peut se baigner à côté, on peut se tremper les pieds alors qu'on n'a pas le droit de le faire à la baie de Beauport?

1445

Depuis cinq (5) ans, dix (10) ans même, le groupe Accès Saint-Laurent Beauport tente de convaincre le ministère de l'Environnement.

Alors quand il pleut, dans la baie de Beauport, on ne peut pas se baigner parce que le taux de coliformes reste élevé.

1450

Alors est-ce que le ministère de l'Environnement est capable de répondre à l'heure actuelle ou a besoin de la collaboration du fédéral pour empêcher la pollution à la source? C'est la première question.

1455

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais d'abord aller du côté du promoteur à savoir, est-ce que vous avez recherché sur ce sujet-là, puis est-ce que votre proposition amène de la baignade sécuritaire, l'accès à l'eau d'une façon sécuritaire?

1460

Après ça, je vais aller du côté du Ministère.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1465

En fait, on est au fait de la question des coliformes puis de la qualité de l'eau du fleuve.

Je pourrais peut-être apporter une nuance! C'est que le projet propose la baignade dans un bassin qui n'est pas dans le fleuve, donc qui est un bassin protégé, qui est au haut de l'enrochement, donc à un niveau qui est équivalent à celui de la plage, et qui n'est pas lié au fleuve, qui est étanche.

1470

Donc l'eau qui va être dans le bassin, c'est de l'eau qui va venir de l'aqueduc municipal, qui va être traitée, un peu à l'image d'une piscine ou des fontaines, des jeux d'eau qu'on a.

1475

Donc il y a pas de lien direct entre le fleuve et le bassin de baignade.

Premier élément, bien, je pense que ça répond à la question.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1480

Je sais pas si je peux intervenir?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1485

Oui.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1490

Monsieur est en train de nous dire qu'il y a personne qui va pouvoir se tremper le gros orteil dans les belles plages de sable que vous allez aménager?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1495

Oui, bien, ce que je suis en train de vous dire, c'est que le bassin de baignade qu'on aménage adjacent à la plage, vous allez pouvoir vous baigner, boire l'eau même pratiquement.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1500

Oui, ça, c'est une évidence, c'est une vérité de La Palice. Moi je vous parle, je sais pas si on pourrait mettre la photo où on voit les gens qui se trempent les orteils à côté de la marina?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1505

Alors monsieur Plante, en fait il y a deux (2) choses. Il y a le bassin piscine que, si je comprends bien, c'est de l'eau de l'aqueduc municipal chlorée, traitée et qui va être recirculée, comme une piscine?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1510

À l'image d'une piscine, effectivement, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ce dont parle monsieur, c'est la plage qu'on appelle du côté activité famille qui est une plage qui va donner accès à l'eau?

1515

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Oui. Est-ce que vous pouvez allumer le projecteur?

1520

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Parce que ce serait bien de voir cette photo effectivement pour qu'on puisse comprendre!

Peut-être que c'est au ministère de l'Environnement à répondre à ma question.

1525

Donc la dizaine de bateaux qu'il y a là, c'est des sources de pollution.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Tout à fait. En fait, si je peux me permettre, madame la Présidente, dans le fond, la plage dont on parle, c'est la plage située ici...

1530

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Tout à fait.

1535

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

... adjacente au secteur famille où il va y avoir des descentes naturelles à la rive. Donc c'est une plage qui s'est créée de par la présence notamment de la digue de la marina, donc qui est une plage naturellement créée par l'humain, si on veut!

1540

Donc à cet endroit-là, comme toutes les plages qui bordent le fleuve dans la ville de Québec, nous sommes sur le territoire de la ville de Québec, la baignade ne sera pas permise, autorisée.

1545

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Bonne chance! Ça fait vingt (20) ans qu'on essaie d'interdire les gens de se tremper le gros orteil à la baie de Beauport, puis ça empêche pas les gens de faire de la planche à voile. Donc les gens qui ont une planche à voile ont le droit de se tremper le gros orteil, mais nous, comme

1550

baigneurs, ou on nous interdit de se baigner dans le bassin Louise, ce que je pense qui est une bonne affaire, parce que justement, on est dans une marina où le taux de coliformes est très élevé par les utilisateurs.

1555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je crois que dans les statistiques, on disait que les tests donnaient quatre-vingts pour cent (80 %) du temps où l'eau était de bonne qualité, est-ce que c'était à cet endroit-là?

1560 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Soixante-dix (70 %). Mais c'est en général pour le fleuve dans ce secteur-là. L'eau est généralement à soixante-dix pour cent (70 %) du temps de bonne qualité.

1565 **PAR M. JEAN CLOUTIER:**

Bien en fait, ça dépend, je suis pas un expert, mais ce qu'on nous disait, c'est que par exemple, à cause du taux de turbidité, après un orage, après une pluie, pendant deux-trois (2-3) jours, on peut pas se baigner dans la baie de Beauport.

1570

Donc s'il pleuvait jamais, et puis que la turbidité respectait les normes, on pourrait se baigner cent pour cent (100 %) du temps à la baie de Beauport.

1575

Mais ce phénomène-là est peut-être moins pire le long du fleuve où il y a la marée, mais c'est le même fleuve, là.

1580

Je pense qu'un lendemain de pluie, avec un taux de turbidité élevé, la baignade est interdite. Alors que s'il pleuvait pas ou si le taux était où on pouvait se baigner, donc le même problème que nous on a à la baie de Beauport depuis des années, je milite pour qu'on puisse convaincre le Port de Québec de nous donner accès, et finalement, c'est dans la phase 4 qu'on verra si on réussit à le faire! Mais ça prend des investissements de cent-cent cinquante millions (100 M\$-150 M\$) qu'on nous dit pour que l'eau – les jours de pluie, il y a plus d'eau usée qui est jetée dans le fleuve.

1585

Donc à cause de ça, puis le mélange avec les coliformes, on peut pas se baigner.

Alors je me demandais si par une opération du Saint-Esprit, le ministère de l'Environnement était capable de nous dire si on pourra se tremper le gros orteil à côté de la marina.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1590

Alors je vais aller du côté du ministère, madame Auger!

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1595

Bonsoir madame la Présidente. D'abord j'aimerais apporter un petit rectificatif! Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, Faune et Parcs n'a pas les pouvoirs d'interdire la baignade dans le fleuve actuellement par la législation, la réglementation. Il y a pas de loi ou de règlement qui nous permet d'interdire la baignade.

1600

Comme c'est indiqué dans l'étude d'impact du promoteur où il citait des documents du Ministère, le Ministère considère que dans le secteur de l'anse au Foulon, la qualité pour la baignade, la qualité de l'eau, elle est bonne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605

Elle est bonne?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1610

Oui, elle est bonne.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1615

Sur une échelle de combien?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1620

En fait, la classification "bonne", ça veut dire que dans soixante-dix pour cent (70 %) du temps, la qualité de l'eau, c'est une moyenne géométrique, elle est considérée de qualité bactériologique passable, c'est-à-dire entre cent un (101 u/100 ml) et deux cents coliformes E. coli par cent millilitres (200 u/100 ml).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1625

Donc est-ce que cela tient compte de la présence du club de yacht qui est à côté?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1630 Oui. En fait, c'est un suivi qui a été fait par le Ministère. Donc il y a eu des prélèvements d'eau, il y a eu un suivi, lequel a pris fin en 2009, puisqu'on observait qu'il n'y avait pas de changements d'année en année de la qualité de l'eau à cet endroit-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1635 OK. Donc de votre côté, c'est baignable à l'endroit où la plage naturelle?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1640 Oui, c'est baignable à Beauport aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bon parfait. Je vais aller du côté de la Santé, j'aimerais avoir votre opinion là-dessus!

1645 **PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:**

Oui. Alors on désire apporter des précisions sur les risques à la santé pour les baigneurs.

1650 Sur les bases des résultats de caractérisation qui ont été présentés à l'étude d'impact, à la figure 2.3, alors les résultats d'évaluation montrent que dans cinquante pour cent (50 %) du temps, les concentrations sont supérieures à cent unités par cent millilitres (100 u/100 ml).

1655 Or, dans ces conditions, les risques de contracter une maladie gastro-entérite est présente et non négligeable. Juste à titre d'exemple, la qualité de l'eau potable, lorsqu'il y a un coliforme fécal, on émet un avis d'ébullition de l'eau et on demande aux gens de ne pas se brosser les dents non plus.

1660 Donc ici, on stipule, en fait, que les conditions sont acceptables pour la baignade, même si on a jusqu'à deux cents (200) coliformes fécaux.

1665 Il faut comprendre qu'ici, on a des populations à risques, on a des enfants, des bébés par exemple qui jouent dans l'eau et entre autres, les gens qui vont se tremper le gros orteil, c'est pas nécessairement problématique, c'est plutôt les bébés par exemple qui vont aller jouer dans l'eau ou encore qui pourraient porter leurs mains à la bouche.

1670

Donc j'ai d'ailleurs à cet effet, l'Agence de protection environnementale des États-Unis, l'U.S. EPA estime que la moyenne des résultats est supérieure, en fait lorsque la moyenne est supérieure à cent (100) coliformes fécaux – non, plutôt cent unités par cent millilitres (100 u/100 ml), le nombre de gastro-entérites est au moins de trente-deux (32) cas par mille (1000) baigneurs.

1675

Puis pour sa part, Santé Canada estime que la baignade dans une eau présentant une concentration moyenne de deux cents unités par cent millilitres (200 u/100 ml) représente un risque de gastro-entérite de dix (10) à vingt (20) cas pour mille (1000) baigneurs.

C'est pour ça d'ailleurs que j'ai apporté les documents en consultation.

1680

Donc dans la situation où l'eau est classée bonne ou passable, il est recommandé aux usagers d'éviter d'avaler de l'eau, de mettre la tête dans l'eau et de plus, les usagers qui ont des plaies devraient éviter de se baigner pour pas infecter.

Donc on peut pas dire que la baignade n'est pas à risques lorsqu'on dit que la qualité de l'eau est bonne, mais elle n'est pas sans risques.

1685

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ce qu'on peut voir, c'est que les critères donc de normes de nombre de coliformes fécaux est différent au Ministère?

1690

PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:

1695

En fait, ce qui est particulier, c'est qu'en fait, non. Il y a le MDDEFP qui a établi une classification au niveau de la qualité de l'eau pour des usages récréatifs mais aussi, ceux de Santé Canada sont les mêmes, à la différence près que la classe très mauvaise où on parle de plus de mille coliformes fécaux par cent millilitres (1000 u/100 ml) n'est pas mentionnée par Santé Canada.

1700

Il faut comprendre que les autorités de Santé publique jugent le risque associé à la baignade qui est socialement acceptable, donc par contre, ce risque n'est pas accepté pour l'eau de consommation, comme je vous présentais tantôt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous le regardez du côté perspective consommation, avaler de l'eau.

1705 **PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:**

Exactement.

1710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Tandis que vous, vous le regardez d'une façon générale pour se tremper le gros orteil dans l'eau, comme disait monsieur.

1715 **PAR Mme ISABELLE AUGER:**

Oui, puis en fait, comme le disait madame Kervran, c'est que le Ministère adopte les normes qui ont été établies avec Santé Canada via le Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

1720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parfait. Le bilan de suivi que le MDDEFP fait, est-ce que ça serait possible de déposer ce document?

1725 **PAR Mme ISABELLE AUGER:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1730 Très bien, je vous remercie.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1735 Juste l'aspect compétence, est-ce que c'est le ministère des Transports, son secteur maritime, qui pourrait établir un règlement ou c'est au fédéral, un règlement pour interdire la vidange de la valve-cul? Dans cette région-là, à moins de cent mètres (100 m) des bordures, je pense que c'est provincial? C'est le ministère des Transports, je pose la question au ministère des Transports...

1740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, je pense pas que c'est le ministère des Transports, puis je vois le signe de tête de non en plus! Mais c'est plutôt Pêches et Océans Canada, puis maritime, tout ce qui est maritime, la Garde côtière.

1745 **PAR M. JEAN CLOUTIER:**

Il y a une question que je m'adresse au fédéral, si le Québec n'est pas compétent!

1750 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, on prend bonne note de cette question, et puis on va adresser la question à l'organisme qui est compétent pour cela.

1755 **PAR M. JEAN CLOUTIER:**

De toute façon, si on n'a pas eu la réponse, la question se retrouvera dans notre mémoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760 Oui, on comprend que vous allez le faire.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1765 Ma deuxième question, je veux pas être trop long, c'est plus bref. En fait, comme utilisateur, comme résident de Québec utilisateur, l'aspect aménagement urbain, je pense que vous êtes une professeure dans le domaine, vous comprendrez qu'on n'est plus à l'ère de mettre du gazon partout. Je sais pas si c'est ce que vous enseignez à l'université maintenant.

1770 Mais on est plus à l'aspect d'essayer de revitaliser d'une façon la plus naturelle possible. On me disait tout à l'heure en arrière-cour que même si les rosiers, c'est plus beau, c'est pas naturel, ça pousse pas naturellement, mais ça donne quand même un aspect naturel.

1775 Donc moi, j'ai remarqué que lorsque le trottoir se rapproche du fleuve, qu'on s'entête à mettre une bande de gazon. D'ailleurs, c'est beaucoup plus élevé comme coût d'entretien d'avoir du gazon que de laisser la nature, les berges, ou d'avoir un genre d'aménagement où on n'a pas besoin d'entretien, où la nature prend le dessus, en fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1780 Alors votre question, c'est?

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1785 Ma question est: est-ce possible d'interdire le gazon dans le projet d'aménagement? On voit mal, en fait, dans ce qu'on nous a présenté, peut-être que la version écrite est plus détaillée, quel est le pourcentage de plantation de gazon par rapport à des arbustes, à des vivaces ou à des choses, et entre autres, on est à l'ère des potages collectifs, des potagers collectifs, des urbainculteurs.

1790 Est-ce qu'on a prévu inclure dans l'aménagement paysager les tendances actuelles qui sont peut-être de planter des fruits, des légumes, d'avoir un jardin collectif où les gens peuvent aller eux-mêmes planter et donc non seulement les marcher, se promener sur le fleuve, aller faire une cueillette de fruits et légumes, donc d'avoir un accès au fleuve collectif?

1795 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1800 Alors monsieur Plante, est-ce que dans les surfaces, où on met les surfaces douces par opposition aux surfaces dures, est-ce que les surfaces douces, il y a un certain pourcentage qui est spécifiquement du gazon, est-ce que vous êtes en mesure de calculer, de nous donner cette information?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1805 Je vais demander à monsieur Lestage de vous en parler un peu plus en détail, au niveau de ce qui est question de proportions, mais aussi de comment on aborde cet aspect-là des types de végétaux. Je pense que ce serait pertinent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1810 Monsieur Lestage.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1815 En fait, j'ai pas les chiffres en termes de proportions plus particulièrement. Ce qu'il faut savoir, dans un premier temps, c'est que tout ce qu'on a planté au niveau de la promenade en phase 1 et ce qu'on fera par rapport à la phase 3 sont des espèces qui sont indigènes à l'écosystème du fleuve comme tel, autant le Rosa rugosa que vous mentionniez tantôt, est pas un élément horticole, mais fait partie effectivement de ce qui est indigène au fleuve.

1820 Pour nous, c'est très important, et c'est ce qu'on appelle un peu l'exploitation du génie du lieu, qu'est-ce qui fait que le projet est à sa place. Bien, c'est qu'on n'a pas fait pousser des choses qui, en principe, ne pousseraient pas en bordure de fleuve.

1825 Depuis la phase 1, avec l'expérience au niveau de l'entretien des plaines engazonnées, c'est évident que dans le secteur famille, à titre d'exemple, que vous avez vu tantôt, si on veut que les enfants courent, le cerf-volant, etc., il y aura des zones qui vont être engazonnées. Ce qu'on n'a pas présenté, mais il y a une large partie du projet qui va être aménagée sous forme de prairie maritime.

1830 Donc c'est un ensemencement encore là d'herbacées qui poussent naturellement en bordure de fleuve. Évidemment, c'est une espèce qui est envahissante, on doit travailler un peu l'équilibre au niveau de l'ensemble des éléments, mais tout ça est pris en compte.

1835 Donc effectivement, il y a une évolution au niveau des tendances. Mais notre préoccupation, c'est quand même de garder toujours cet équilibre entre un espace qui est agréable à fréquenter et qui demande le minimum au niveau de l'entretien.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1840 Dans ma question, j'ai juste oublié l'ensemencement de poissons, est-ce que c'est prévu comme l'éperlan, quand on voit les gens pêcher? Est-ce que ce genre d'aménagement est prévu par les biologistes chez vous?

1845 L'ensemencement de poissons, l'achigan, de l'éperlan, comme on le faisait, est-ce qu'il y aura un accès pour la pêche?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1850 Je pense pas que ça fait partie du projet, mais je vais quand même voir s'il y a une réponse de ce côté-là.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1855 Non, c'est pas prévu dans le projet, non.

La pêche évidemment est possible. C'est pas prévu au niveau de l'ensemencement; la pêche est évidemment encouragée, dans la mesure où les gens ont des permis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1860

Monsieur Cloutier, je vais vous demander de rester là une petite minute encore et je vais aller du côté de la Ville de Québec!

1865

On revient au sujet de la baignade. Quelle est la position de la Ville à ce niveau-là? Est-ce qu'il y a des plaintes? Est-ce que vous avez vent de personnes qui se plaignent pour la santé à cause de l'accès à l'eau?

PAR M. PETER MURPHY:

1870

On n'a pas de connaissance de plaintes à ce sujet.

Par contre, monsieur Manuel Parent peut peut-être apporter quelques précisions sur le contrôle des débordements qui sont mis en place par la Ville pour améliorer la qualité de l'eau.

1875

PAR M. MANUEL PARENT:

Ce qui nous est demandé, nous, à la Ville de Québec, dans le fond, c'est pas autant le contrôle de la qualité de l'eau que la réduction du nombre de débordements. Puis ça, c'est relié directement aux exigences du MDDEFP.

1880

Donc l'exigence, dans ce cas précis là, la CCNQ, dans le projet qui est présenté, nous avait avisés qu'il y avait pas de projet, on va dire de baignade en tant que telle, donc on appelle ça des contacts secondaires, que ce soit de la voile, du kayak ou quoi que ce soit. La description du projet a été soumise au MDDEFP, puis avec ces informations-là, ils nous ont retransmis le critère qu'on devait respecter.

1885

Et dans le cas du réservoir qui va être installé pour la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, on parle d'un débordement par deux (2) mois pour une période de six (6) mois qui est du 1^{er} mai au 31 octobre.

1890

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il va y avoir des mesures correctives pour corriger ces débordements-là ou c'est quelque chose qui est accepté, puis on vit avec?

1895

PAR M. MANUEL PARENT:

1900 Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'actuellement, ces ouvrages-là, des ouvrages de surverse des réseaux d'égout qui contiennent des eaux usées débordent en général à chaque pluie dans ce secteur-là. Donc on peut parler de cinquante-soixante (50-60) débordements en saison estivale, alors que les exigences qu'on parlait qui viennent du MDDEFP, on réduirait ça à un nombre de trois (3) débordements sur la période de saison estivale.

1905 Donc c'est ce qui est accepté et c'est ce qui est demandé, parce que sinon, ça demanderait des volumes infinis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910 Et à quel endroit est-ce que ces débordements-là se font sur le site?

PAR M. MANUEL PARENT:

1915 Actuellement, il y a trois (3) émissaires pluviaux qui font office de trop-plein. Ça n'a pas été discuté dans la présentation, mais à ma connaissance, il y en a un qui est complètement éliminé parce qu'il était à peu près dans le milieu de la plage.

1920 Il y en a un deuxième qui est situé le long du bras ouest du Yacht-Club où on a dit qu'il y avait une promenade qui serait réaménagée, je pense. Ça, ce trop-plein-là va être utilisé au niveau du réservoir en trop-plein d'urgence seulement. Donc en théorie, il ne devrait pas servir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ça, c'est juste à côté de la plage du secteur famille?

1925 **PAR M. MANUEL PARENT:**

C'est vraiment la limite ouest du Yacht-Club.

1930 Puis le troisième émissaire pluvial qui fait office de trop-plein, qui va faire office du trop-plein du réservoir, lui, est situé plus du côté ouest proche de la côte Gilmour, à la limite, je pense, de la fin du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1935 L'émissaire qui est à la limite ouest du Club, ça, c'est au moment où l'eau sort, c'est dans le fleuve, c'est sous l'eau, est-ce que c'est loin, ça prend le courant puis ça s'en va?

PAR M. MANUEL PARENT:

1940 À mon avis, ça se termine au niveau du quai. C'est à travers le quai. Donc aussitôt qu'on atteint le bout du quai, c'est souterrain, c'est sous l'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1945 Sous l'eau, puis ça s'en va au bout du quai?

PAR M. MANUEL PARENT:

Ça sort au bout du quai, oui.

1950

Le Ministère, ils avaient deux (2) options, en fait. Ils nous avaient donné l'option de prolonger les émissaires et là, on aurait pu déborder une (1) fois par mois, donc six (6) fois dans la même période. Mais au niveau de l'analyse économique qui a été faite, c'était plus rentable de déborder, donc trois (3) fois de même, si je peux dire comme ça, et d'y aller avec le système de réservoir et utiliser le trop-plein existant.

1955

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que le réservoir va corriger la situation?

1960

PAR M. MANUEL PARENT:

La situation?

1965

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le réservoir qui va être construit, que la Ville prévoit dans le projet, en dessous du stationnement, est-ce que ça va aider à corriger la situation des débordements?

1970

PAR M. MANUEL PARENT:

Oui. On va passer, j'ai pas les chiffres exacts, on va dire cinquante (50) à trois (3) débordements.

1975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah d'accord, OK. Oui monsieur Bourret aurait une question.

1980

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'on pourrait présenter sur la carte où sont situés les fameux émissaires?

1985

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je vais demander à monsieur Desjardins.

1990

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

Bonjour madame la Présidente. Juste, Manuel, tu me dis si ce que je dis, c'est pas mon projet aussi près que le tien, mais ce qui a été signalé tantôt, c'est qu'actuellement, il y a un point de débordement qu'on trouve ici.

1995

Il y en a un qui se trouve aussi dans la jetée actuellement. Puis le troisième point de débordement, tantôt, c'est parce que tu as dit à l'ouest, mais il est à l'est complètement du projet. Donc il est près de la descente, finalement même, il est un petit peu plus loin que ça, il est sur les terrains du Port de Québec.

2000

Avec le projet de la Ville de Québec, le réservoir qui va être construit ici, ce point de débordement là est éliminé.

2005

L'autre point de débordement est éliminé, mais en cas d'extrême urgence finalement qui est à peu près, qui arrivera jamais, et le point de débordement qui est considéré dont il parlait qui va arriver trois (3) fois par saison estivale, il est situé à cet endroit-là, donc très loin du secteur qui nous intéresse.

Donc c'est sûr qu'au niveau des rejets qui vont être faits vis-à-vis notre projet, il y a une énorme amélioration. Parce qu'actuellement, il y a soixante (60) rejets, bien, soixante (60) rejets de chacun de ces deux (2) émissaires-là ici à chaque année.

2010 Alors que ceux-là vont être éliminés, puis il va en rester trois (3) à l'extrémité est complètement du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2015 Donc on peut comprendre que le secteur à l'étude pour les activités nautiques, il n'y aura plus de rejets, sauf une situation extrême?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

2020 C'est exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2025 D'accord, je vous remercie. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

 Quand on parle de trois (3) rejets, on parle de trois (3) rejets durant la saison estivale?

2030 **PAR M. JACQUES DESJARDINS:**

 C'est exact, c'est ce que monsieur Parent dit.

2035 En fait, je pense que le calcul pour eux, c'est un (1) rejet à tous les deux (2) mois, donc en prenant une période de six (6) mois, on parle de trois (3) rejets.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040 D'accord, on vous remercie beaucoup.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

 Merci d'avoir construit une piscine.

2045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Merci monsieur Cloutier.

2050

ÉTIENNE GRANDMONT

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Étienne Grandmont s'il vous plaît.

2055

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

Donc succinctement, le projet tel qu'il est présenté actuellement prévoit un développement très monofonctionnel du secteur. C'est très récréotouristique et c'est à peu près le seul usage qu'on veut lui donner.

2060

Le site est isolé, est enclavé, au pied d'une pente importante, qui est détachée de l'avenue Maguire puis des autres pôles récréatifs, notamment le Bois-de-Coulonge qui est en haut de la côte, et donc qui est à peu près uniquement accessible en voiture.

2065

Pour éviter de tomber dans le piège de l'augmentation de l'offre en stationnement et plutôt orienter le projet en concordance avec les objectifs du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec et ceux du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ, la mise en place d'infrastructures qui favoriseraient les transports actifs comme par exemple des remontées mécaniques et les transports collectifs, par exemple la bonification puis la promotion des parcours du RTC qui sont déjà existants, doivent, à notre avis, être envisagés.

2070

Alors ma question, c'est: que compte faire le promoteur pour favoriser les transports actifs et collectifs dans le projet bien entendu pour joindre le secteur?

2075

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Plante.

2080

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Donc il y a deux (2) aspects à la question, mais je vais prendre les transports collectifs en premier lieu.

2085

La Commission est en discussions avec le RTC, on leur a présenté le projet. Donc le RTC étant le Réseau de transport de la Capitale donc qui gère le transport collectif, donc on leur a présenté le projet pour leur expliquer qu'est-ce qui s'en venait dans les prochaines années.

2090 Donc on entame des discussions avec eux à ce sujet-là. Donc ça, j'ai pas vraiment de réponse, à savoir qu'est-ce qu'il en adviendra.

2095 Il faudrait peut-être faire un saut en arrière pour parler de la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain. Évidemment, c'était lors du 400^e anniversaire de Québec, mais il reste que la Commission, avec le RTC, a été un des initiateurs de l'autobus 400 qui passait par le boulevard Champlain pour aller rejoindre, bien, par la promenade Samuel-De Champlain, pour rejoindre le secteur du bassin Louise, Espace 400^e.

2100 Donc c'est quelque chose qu'on favoriserait, puis qui est encore actuellement en fonction lors des périodes estivales. Donc il y a l'autobus 400 qui passe par le boulevard Champlain et qui dessert la promenade en partie.

 Donc on est en discussions avec le RTC pour le transport collectif.

2105 Évidemment, la Commission souhaite que le projet, tant de la phase 1, de la phase 2 que de la phase 3, soit accessible en transport collectif; vraiment, pour nous, c'est quelque chose qui est très important. Donc on collabore avec le RTC pour que ce soit quelque chose qui aille de l'avant.

2110 Le deuxième aspect de la deuxième question, donc la question des transports actifs! Bon évidemment, il y a la présence d'une piste cyclable, de sentier piéton tout au long du projet. Les connexions, là, le deuxième volet, c'est plutôt question de connexion avec le haut de la falaise, de ce que j'en comprends.

2115 Donc on a présenté comme un aménagement complémentaire sur lequel on travaille avec la Ville de Québec, la question d'un escalier qui serait intégré au projet dans l'axe de la côte de Sillery. Donc c'est pas un élément qui fait partie du projet de la phase 3, c'est un partenariat sur lequel on travaille avec la Ville de Québec.

2120 Donc c'est quelque chose qui viendrait de manière complémentaire, qu'on souhaite la réalisation, mais qui n'est pas attaché à l'heure où on se parle mais dans lequel on projetterait qu'il y ait l'intégration notamment d'une rigole pour être en mesure de monter son vélo, donc d'éviter d'avoir à passer par la côte qui est quand même relativement accidentée, donc faciliter, élargir le nombre de personnes qui pourraient relier la côte et les aménagements cyclables qui sont prévus par la Ville dans la portion nord à la promenade. Donc ça, c'est un premier élément.

2125 On parlait du Bois-de-Coulonge. Donc la Commission est propriétaire du Bois-de-Coulonge à l'autre extrémité, donc près de la côte Gilmour. Je dirais que la volonté de créer un lien, donc créer un lien physique un jour entre le parc du Bois-de-Coulonge et la promenade Samuel-De Champlain, pour nous, c'est quelque chose qui va de soi, mais on n'est pas encore, ça fait pas

2130

partie du projet de la promenade Samuel-De Champlain, mais c'est quelque chose qu'on envisage dans le futur.

Au niveau des remontées mécaniques, il y en a pas de prévu au projet.

2135

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

Peut-être juste en complément! En fait, c'est que d'abord sur les transports collectifs, bon, c'est ça, il y a des pourparlers avec le RTC, on parle de la 400 qui est un système de navette qui est essentiellement estival. Là, on parle vraiment de déplacements qui sont est-ouest.

2140

Donc au niveau des transports collectifs, on n'a rien de prévu pour joindre le haut puis le bas du secteur.

2145

D'autant que c'est intrigant, puisqu'en même temps, bon, le RTC a coupé certaines heures de service, notamment le 16 qui passe par la côte de Sillery, donc qui pourrait éventuellement être un service qui serait bonifié, qui soit bonifié, qui serait amélioré, qui pourrait servir justement à développer l'offre de transport collectif vers ce site récréotouristique.

2150

Puis sinon, sur les transports actifs, oui effectivement, il y a un escalier, je l'avais bien noté tout à l'heure. Effectivement, c'est intéressant, les rigoles qui sont ajoutées, c'est quelque chose de bien.

2155

Mais en même temps, on sait que l'avenue Maguire, c'est quand même un secteur de la ville où la population est relativement âgée, en même temps il y a beaucoup de familles qui décident d'aller s'y installer; donc toute la partie accessibilité pour les déplacements actifs entre le haut et le bas de la côte, c'est peut-être, en tout cas, un escalier c'est intéressant, mais ça répond peut-être pas à tous les besoins en termes de mobilité.

2160

En tout cas, c'est ça, on revient toujours avec notre idée de remontée mécanique qui pourrait permettre finalement de pallier à ce manque d'accessibilité là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça a été considéré, la remontée mécanique?

2165

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Pas par nous en soi. Je pense peut-être, je crois que dans le Plan de mobilité durable, non, pas dans le Plan de mobilité, mais dans le réseau cyclable de la Ville de Québec, je sais pas s'il y a quelque chose qui pourrait à ce niveau-là.

2170

PAR LA PRÉSIDENTE:

La Ville de Québec?

2175

PAR M. PETER MURPHY:

Effectivement, la Ville de Québec a étudié la faisabilité d'introduire les mécaniques à cet endroit, entre le bas de la côte puis le secteur de l'église Saint-Michel.

2180

Puis suite à une étude de faisabilité qui a été réalisée pour le compte de la Ville, nous avons constaté que c'était pas faisable pour plusieurs raisons.

2185

Première chose, c'était une technologie qui n'a pas fait ses preuves ici au Québec. C'est une technologie qui vient de Norvège, et c'était à un endroit en Norvège où il n'y a pas de déglacage, il n'y a pas de sel, il n'y a pas de sable, et c'était une sorte de câble souterrain.

Donc les risques étaient très élevés qu'il y ait des défaillances avant terme.

2190

Deuxième chose, compte tenu de la pente et aussi de la configuration de la côte, c'était pas possible de vraiment ramener le lien mécanique à un endroit adéquat en haut de la côte. Il fallait arrêter au milieu de la côte, et en fait quasiment en bas, la partie qui est plus en pente, soit dans la courbe.

2195

Donc les gens, il fallait que les gens débarquent quasiment au milieu de nulle part. Donc la partie qui était plus à pic restait à monter en vélo de toute façon.

2200

Donc on a privilégié davantage dans la conception pour le bas de la côte l'intégration de bandes cyclables entre la promenade Samuel-De Champlain puis l'église Saint-Michel. Et par la suite, selon le Plan directeur du réseau cyclable, les bandes cyclables vont tourner vers l'ouest derrière l'église, pour traverser le site de Jésus-Marie en piste cyclable et arriver jusqu'au chemin Saint-Louis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2205 Cette étude-là que vous avez faite pour la remontée, est-ce que vous pouvez la déposer à la Commission?

PAR M. PETER MURPHY:

2210 On va vérifier si cette étude est disponible. Je prends ça en note.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215 S'il vous plaît, merci.

 Alors dans la foulée de votre question, les escaliers au bas de la côte de Sillery, ils font partie du projet?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2220 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225 Ils font pas partie du projet. Alors ils seraient faits par la Ville, si je comprends bien?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2230 En fait, c'est un aménagement qui serait complémentaire, donc qui fait pas partie de l'enveloppe budgétaire du projet, qui serait souhaité, mais sur lequel on travaille un partenariat financier avec la Ville pour une réalisation.

 Donc oui, on aimerait le faire, mais je dis qu'à l'heure actuelle, il ne fait pas partie du projet.

2235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 OK. Donc ce n'est pas inclus dans le budget?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2240 Ce n'est pas inclus dans le budget du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245 Et il n'y a pas d'échéancier pour sa construction?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2250 Non, pas à l'heure actuelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Un souhait?

2255 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

C'est un souhait, ardent souhait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260 Merci beaucoup. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

2265 Dans la même foulée, au niveau de l'escalier qui n'est pas prévu dans le projet, le lien qui est prévu pour traverser le boulevard Champlain à partir de cet escalier-là, est-ce qu'il est prévu dans le projet?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2270 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2275 Et cette traverse, est-ce qu'elle est au niveau du sol ou elle est surélevée?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2280 Au niveau du sol.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc il va y avoir des feux de circulation?

2285 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Oui.

2290 **PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:**

Donc actuellement, elle est pensée et imaginée pour desservir le stationnement, en fait, c'est ça?

2295 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Ainsi que le trottoir, elle pourrait desservir le trottoir nord et le stationnement et éventuellement, on espère.

2300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Est-ce que ça va, monsieur Grandmont?

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

2305 Bien, on va prendre ça pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous aviez une deuxième question?

2310

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

2315 Une deuxième question bien entendu, c'est ça. Donc les coûts du projet sont élevés, sont estimés à quatre-vingts millions (80 M\$) et, à notre avis, méritent que les installations qui seront mises de l'avant soient utilisées le plus souvent possible, et pas seulement les soirées et les fins de semaine de la saison estivale.

2320 Donc pour encourager leur utilisation, le secteur doit devenir un milieu de vie complet, et pas seulement un lieu de destination à un usage unique.

Donc pour ce faire, on croit qu'une densité de population vivant à proximité du site, de même qu'une mixité de fonctions devrait être envisagée.

2325 Comme les terrains disponibles appartiennent – là, je parle des terrains de stationnement au pied de la côte de Sillery – comme ces terrains-là appartiennent à différents propriétaires et que le zonage ne permet à notre connaissance pas actuellement, le promoteur pourrait planifier, avec les différents acteurs concernés, la possibilité de permettre un zonage mixte, commercial et résidentiel, ce qui pourrait inclure aussi encore une fois du stationnement, mais donc une densité, donc du bâti, du résidentiel, du commercial notamment sur ces terrains-là.

2330

Est-ce que c'est une avenue que le promoteur pourrait envisager?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2335

Monsieur Plante.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2340

En fait, au niveau, je dirais pas le pouvoir de changer le zonage, ou de faire du développement de d'autres natures, la Commission, dans le fond, dans les mandats que lui a donnés le gouvernement, lorsqu'il l'a créée, lui a donné, je généralise, mais entre autres des mandats d'établir des parcs, des places, des jardins, mais pas le mandat de faire du développement urbain en soi. C'est plutôt un mandat qui revient à la Ville de Québec.

2345

Donc dans ces considérations-là, c'est des choses qui n'ont pas été prévues par la Commission, donc je peux pas vraiment répondre plus en détail que ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2350

Merci.

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

2355

Donc en fait, la question, je comprends qu'on n'a pas le mandat, mais ma question était plutôt, est-ce qu'il y a une ouverture à discuter avec les acteurs qui possèdent ces terrains-là pour éventuellement faire autre chose que du stationnement?

2360

Parce qu'on se retrouve avec un très très beau projet, mais avec, en son cœur, un stationnement. C'est ça le cœur du projet.

Donc en quelque part, ça vient un peu contrecarrer tous les efforts qui sont mis à travers le Plan de mobilité durable, à travers les orientations qui sont reprises dans le PMAD, on a un secteur uniquement monofonctionnel et on n'a pas finalement une utilisation accrue et maximisée des installations qui sont mises en place.

2365

C'est un peu dommage d'avoir ça encore une fois au cœur d'un si beau projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2370

Vous allez nous donner ça dans votre mémoire!

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

2375

Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup. Si vous avez d'autres questions, vous pourrez vous réinscrire.

2380

JOHANNE ELSENER

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385

Madame Johanne Elsener.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2390

Si on regarde le projet à vol d'oiseau, on a l'impression que c'est un peu le royaume de l'automobile et qu'il y a beaucoup plus d'espaces pour l'automobile que pour l'humain ou pour la nature.

2395

Alors j'aimerais ça savoir, vous savez, en nombre d'hectares de terre ferme, on exclut les battures, donc le nombre d'hectares total du projet, le nombre d'hectares dévolu au stationnement, dévolu à la voie ferrée et à son emprise, aux routes et leurs emprises, aux différentes constructions, donc on parle des pavillons, piscine, miroir d'eau, aux espaces verts aménagés gazonnés, aux espaces verts aménagés arborés et aux espaces naturels?

2400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Plante, est-ce que vous avez le détail de ces pourcentages-là? Peut-être que vous l'avez mais en plus gros?

2405 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

J'ai quelque chose, puisqu'on a eu une question en séance d'information de la même nature!

2410 Est-ce qu'on peut revenir avec une réponse détaillée peut-être un peu plus tard tout à l'heure?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on va passer à la deuxième question.

2415

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Juste question de retrouver le document en question!

2420 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, on va vous donner le temps de le trouver.

Alors vous aviez une autre question?

2425

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Oui. La deuxième question porte sur le budget, en fait sur la ventilation des coûts du budget qui n'a pas été présentée ce soir.

2430

J'aimerais ça savoir quel est le budget qui a été alloué aux différents éléments du projet, notamment la construction des pavillons, la construction de la piscine et la construction du miroir d'eau, la construction d'égouts, parce que quand on voit la description du projet, on parle, si vous voulez, d'aménager, de poser ou d'installer des égouts pluviaux.

2435

La construction des stationnements sur rue, hors rue, le déplacement de la voie ferrée et déplacement du boulevard Champlain.

2440 Et j'ai un corollaire aussi à la question! Et aussi les coûts d'entretien annuel par la suite de ces aménagements-là, donc des pavillons, des stationnements, de la piscine et miroir d'eau et des différents espaces aménagés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445 Alors on va commencer avec les coûts de construction. Est-ce que vous avez un budget que vous pouvez mettre à l'écran?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2450 Oui, certainement. Je vais vous présenter ce qu'on a déposé plus tôt au BAPE.

2455 Donc ce qu'on a déposé aujourd'hui, c'est donc le budget, vous le voyez ici, réparti en fonction de cinq (5) grands postes budgétaires des travaux, donc postes de relocalisation de la voie ferrée, réaménagement du boulevard, aménagement du secteur Sillery, aménagement du secteur de la plage du Foulon et l'aménagement du secteur famille, pour le coût total de soixante-quatorze point cinq millions (74,5 M\$).

2460 Les autres coûts reliés au projet, honoraires, les études, les relevés, les frais de gestion, etc., vingt-cinq millions (25 M\$), pour un coût total de cent millions de dollars (100 M\$).

2465 Je comprends que vous souhaitez obtenir l'ensemble des coûts détaillés, ce n'est pas le cas, mais dans le fond, ce qu'on dépose aujourd'hui, c'est les coûts qui sont présentés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2470 Alors est-ce qu'on pourrait vous demander de détailler entre autres le réaménagement du boulevard Champlain en ce qui concerne la chaussée, les égouts, le troisième item, les troisième, quatrième et cinquième items qui sont les aménagements donnés par élément d'utilisation, le coût rattaché à chacun des éléments?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

En fait, c'est le niveau de détail qu'on est prêt à donner ce soir.

2475 La question de détailler plus en détail certains des aménagements en particulier, en fait, c'est une question de pas donner l'information qui pourra servir plus tard à d'autres, notamment lors des soumissions pour les travaux, donc c'est vraiment le niveau de détail qu'on dépose aujourd'hui à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2480

Donc vous avez pas rien détaillé?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2485

J'ai pas le coût plus détaillé que ceux-là aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490

Vous avez pas plus détaillé que ça.

Alors vous pouvez pas nous dire qu'est-ce que c'est qui est pavillons, qu'est-ce que c'est qui est surfaces pavées, vous êtes pas en mesure de nous dire cela?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2495

Bien, on peut vous dire, parce que la première question qui parlait des pourcentages de superficies, ça, je peux vous le présenter, parce que je l'ai ressorti.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500

OK.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2505

Il y avait la question de l'entretien pour laquelle j'ai pas de réponse à ça. Ça, on pourrait vous revenir avec une estimation. Je pense qu'on est en mesure, d'ici quarante-huit (48) heures, de vous répondre sur cette question-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2510

Ça fait qu'on va attendre pour avoir un montant pour l'entretien.

2515

Donc là, ce que je comprends, ce que madame doit comprendre, c'est que pour le moment, les travaux plus les coûts afférents, on a un coût total de projet de cent millions (100 M\$), et puis le détail de ces montants-là, est-ce qu'ils vont venir pendant le courant de la semaine ou des quarante-huit (48) heures, ou bien donc, ça va être pendant le mandat du BAPE, ou c'est quelque chose que vous nous dites que vous pouvez pas nous donner, puis ce sera seulement après?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2520

Ce qu'on vous dit, c'est quelque chose qu'on peut pas vous donner pour des raisons de confidentialité du projet.

2525

En fait, surtout de pas donner les éléments de détail qui permettraient aux gens lors des soumissions, lors des travaux, d'avoir une information privilégiée. C'est dans cet esprit-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2530

Mais par secteur d'activité?

Comme par exemple la plage, le miroir d'eau, ça, vous pourriez nous donner des montants pour ça?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2535

Globalement, je peux vous donner certaines informations plus générales, par exemple pour la question du bassin, on parle, par rapport aussi dans le secteur de la plage, on parle d'un environ de sept millions de dollars (7 M\$) sur le vingt-sept millions (27 M\$) d'aménagements, pour ce qui est de la question des bassins.

2540

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545

Je crois que ce serait utile pour les travaux de la Commission d'avoir cette ventilation-là. Un peu comme vous commencez à me la donner, là, puis ça répondrait aussi à la question de madame.

Puis en même temps, peut-être avec les pourcentages de répartitions.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2550

Ça, je vais vous les présenter d'emblée. Les pourcentages de répartitions...

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2555

Excusez-moi, j'aimerais avoir le nombre d'hectares et non pas le pourcentage.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

On est en pourcentages ou en mètres carrés.

2560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on pourrait le transposer.

2565

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Ou en mètres carrés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2570

Oui monsieur Bourret, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE:

2575

J'aurais une question au niveau des coûts. Qu'est-ce qui justifie, par rapport au dépôt du projet, on était à quatre-vingts millions (80 M\$), on est rendu à cent millions (100 M\$)?

Il y a quand même vingt millions (20 M\$) d'augmentation, qu'est-ce qui justifie cette augmentation?

2580

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Entre les différentes étapes du projet, parce que c'est un projet qui n'est pas terminé, donc on ne connaît pas le coût final, mais entre le dépôt du dossier d'affaires initial, ce qui était présenté dans l'étude d'impact, et l'étape où on est aujourd'hui lors de l'audience, en fait, c'est sûr que s'il y a des choses qui se sont ajoutées lors des discussions, par exemple toute la question d'indexation, on est déjà trois (3) ans plus tard par rapport au dépôt du dossier d'affaires initial, qui est un des éléments.

2585

Lors de nos discussions avec le CN, il y a eu la demande d'intégrer un tunnel piéton et cyclable sous la voie ferrée, donc il y a un coût supplémentaire qui s'est ajouté.

2590

Pêches et Océans Canada, aussi on a eu des discussions avec eux, qui ont impliqué des coûts supplémentaires.

2595

Donc c'est ces choses-là, des choses de cette nature-là qui font en sorte qu'il y a une évolution dans les coûts du projet.

2600 Donc c'est pas des nouveaux éléments, bien, il y a certains nouveaux éléments, mais c'est pas des choses qu'on avait sous-estimées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2605 Donc en date de mai 2013, le coût estimé du projet est de cent millions (100 M\$), et le projet sera construit, mettons en 2014, peut-être qu'il y aura une indexation à ce moment-là probablement, OK.

Alors madame Elsener?

2610 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Et cela n'inclut pas...

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2615 Juste peut-être une précision sur la question des coûts que je vous ai mis à l'écran. Les coûts sont en date d'octobre 2012, ce qu'on a à l'écran.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2620 Ça, c'est des dollars 2012?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2625 Des dollars 2012.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630 Donc cent millions (100 M\$) en dollars 2012.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Juste une précision concernant les coûts!

2635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

2640 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Au départ, on parlait de quatre-vingts millions (80 M\$) plus un vingt millions (20 M\$) pour le bassin de rétention de la ville de Québec, est-ce que là, on parle de cent millions (100 M\$) plus le bassin de rétention de la ville de Québec?

2645 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Bien, le bassin de rétention, c'est un projet de la Ville. Bien, le réservoir de rétention, c'est un projet de la Ville de Québec, c'est pas un projet de la Commission de la capitale nationale.

2650 On parle du projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3. Donc c'est le coût qui est là, c'est le projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2655 On va revenir avec notre demande d'avoir une ventilation des coûts!

2660 Vous dites qu'il y a peut-être un élément de confidentialité. Il y aura toujours possibilité pour la Commission évidemment, de nous l'envoyer, puis vous nous dites que c'est confidentiel, on pourrait le regarder. S'il y a des éléments qu'on peut biffer dessus et puis rendre public le reste. Et puis si la Commission juge que vraiment, c'est trop confidentiel, à ce moment-là, on s'en servira pas.

2665 Mais on vous en fait la demande, de nous fournir quelque chose de plus ventilé que ce qu'on a sur l'écran ce soir.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

On va vous revenir demain.

2670 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

2675

Au niveau d'un item en particulier, la relocalisation de la voie ferrée! Est-ce que l'estimation a été faite en collaboration avec le CN ou ça a été fait directement uniquement par chez vous?

Une sous-question, est-ce que le CN est en accord avec cette estimation-là?

2680

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je peux pas répondre pour le CN.

2685

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va demander la question au Canadien national!

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

2690

Bonsoir. Selon les informations que j'ai, non, ça n'a pas été fait en collaboration avec nous, cette estimation-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2695

Est-ce que ça vous semble plausible?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

2700

Je dois vous avouer que je ne suis pas ingénieur, il faudrait que je consulte mon collègue qui aura peut-être lui-même à consulter ses collègues.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2705

Est-ce que ça serait possible de le faire puis de revenir avec la réponse demain?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

Oui bien sûr.

2710

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

2715

Est-ce que vous avez des données de coût unitaire au niveau de la construction d'une voie ferrée ou d'une relocalisation d'une voie ferrée?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

2720

On pourrait vous trouver ça par la même occasion.

PAR LE COMMISSAIRE:

2725

Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2730

Alors pour la réponse relativement aux superficies, est-ce que vous avez trouvé votre document?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2735

Oui. Vous allez être contente, on est bi! Je l'ai pas en hectares malheureusement.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Merci, mais je vais me débrouiller avec les mètres carrés!

2740

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Donc voilà ce que ça donne. Donc je vais parler en pourcentages, je pense que ça va être plus simple, mais vous le voyez affichez à l'écran.

2745

Au niveau du marais, ça représente quatre point trois pour cent (4,3 %). Les superficies, les surfaces boisées, quatre point cinq (4,5 %), gazonnées trente-neuf virgule quatre (39,4 %), la plage naturelle vingt-cinq (25 %), plage aménagée deux point six pour cent (2,6 %), les stationnements sept point trois (7,3 %), au niveau de l'enrochement quatre virgule sept (4,7 %), les surfaces bétonnées, ça comprend l'ensemble des sentiers du projet, certains quais, les sentiers cyclables deux virgule sept pour cent (2,7 %), les bâtiments zéro virgule sept pour cent (0,7 %) des superficies.

2750

C'est assez précis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2755

Est-ce que le trois cent quarante-trois mille quatre cent cinquante-six (343 456 m²) représente la superficie totale du site?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2760

Je crois que oui, du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2765

Du projet, parfait, merci.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2770

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, ce document-là, vous allez nous le déposer, monsieur Plante?

2775

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Les superficies, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2780

Merci.

2785

HAMIDA HASSEIN-BEY

PAR LA PRÉSIDENTE:

2790

Madame Hassein-Bey s'il vous plaît!

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2795 Alors moi, je vais retourner pour la piscine. Je voudrais savoir, compte tenu qu'il y a eu des millions de dollars qui ont été investis dans l'assainissement urbain, que nous-mêmes, pendant vingt (20) ans, on a mobilisé la population, les intervenants du milieu pour qu'il y ait une réappropriation du fleuve Saint-Laurent, je voudrais savoir c'est quoi la motivation première de la CCNQ de nous construire une piscine au bord du fleuve, c'est quoi leur motivation?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800 Alors est-ce que vous pouvez nous donner l'historique...

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2805 Puis je voulais savoir aussi, une sous-question, combien ça coûte justement cette piscine?

L'hiver, qu'est-ce que vous allez faire avec cet espace-là, puis l'entretien, combien que ça coûte?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2810 On va commencer par la première question.

2815 Alors pourriez-vous nous résumer l'historique, d'où a germé l'idée ou la vision de la proposition qu'on a devant nous?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2820 Je vais demander à monsieur Lestage de vous en parler un peu plus.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2825 En fait, comme on l'a présenté tantôt, dès l'esquisse en 2002, le centroïde, dans le fond, du projet, le pôle central était la réminiscence de la plage du Foulon.

Donc on a toujours pensé le projet à partir de ce pôle attractif là. La question qui a été posée tantôt résume bien le leitmotiv de l'ensemble du projet, du fait qu'on ne peut pas garantir la qualité d'eau en termes de baignade au niveau du fleuve à cent pour cent (100 %).

2830 Alors à partir du moment où on invite les gens à venir se baigner au bord du fleuve, on a favorisé un environnement contrôlé. En fait, l'environnement qui est prévu, Philippe en a parlé tantôt, c'est une eau qui est filtrée de qualité piscine municipale, donc en termes hygiéniques, qui peut parer à l'ensemble des accidents et des inconvénients qui pourraient se produire. Même chose au niveau du bassin d'eau.

2835 Donc on a un bassin d'eau dans un environnement qui est contrôlé, mais qui profite évidemment du panorama au niveau de l'ensemble du fleuve. C'est l'idée de la superposition des deux (2) plans qui est le leitmotiv conceptuel de l'ensemble du projet.

2840 Donc la plage, je pourrais vous montrer différentes esquisses, on les a vues passer rapidement tantôt, a toujours fait partie des cartons du projet depuis 2000, dès la première présentation.

2845 D'ailleurs à l'époque, c'était monsieur Landry qui avait présenté le projet, et les gens sortaient de la présentation avec une serviette de plage. C'était la façon dont le projet avait été mis en marché dans un premier temps.

2850 Donc à partir du moment, donc on voit, au niveau du projet, donc c'est l'esquisse de 2002, et on voit évidemment la plage du Foulon dans l'ensemble de ce secteur-là. Ça s'appelait d'ailleurs la station du Foulon.

Et on a vu la perspective tantôt, les ambitions étaient même un peu plus grandes à cette époque-là; depuis évidemment, on a révisé, en termes d'échelle.

2855 Donc voilà. C'était essentiellement le leitmotiv au niveau de l'espace plage.

2860 Puis je pense que l'idée, depuis le début, de redonner le fleuve aux Québécois, c'est de créer à Québec une plage qui soit baignable. Bon, on a la plage Jacques-Cartier qui est pas baignable en tout temps, on a la baie de Beauport qui n'est pas baignable en tout temps, donc une plage publique où on est certain, quand on s'y présente, de pouvoir de baigner au niveau de l'ensemble, de se mettre le pied à l'eau.

2865 Ça n'empêchera pas, on l'a vu tantôt, et il y en a plusieurs, je pense, qui cherchent à antagoniser l'idée d'une plage qui est à environnement contrôlé versus la plage naturelle du fleuve. On valorise, dans l'ensemble du projet, des points d'accès à l'eau, on les a vus tantôt.

Et je pense qu'à partir du moment où les gens peuvent avoir accès à la plage naturelle du fleuve, ce sera le choix des gens éventuellement. Mais au plan public, il faut offrir un environnement contrôlé, sécuritaire, hygiénique, et c'est ce qu'on propose avec le projet.

2870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie. Je voudrais juste vérifier avec la Ville de Québec, est-ce que cette vision qui est proposée par la CCNQ, la Ville, ça fait partie de son plan d'urbanisme, de sa vision pour la ville?

2875 **PAR M. PETER MURPHY:**

On n'a pas pris position officielle là-dessus, mais on accompagne la CCN dans les démarches pour la réalisation de la troisième phase.

2880 Mais concernant la piscine elle-même, on n'a pas de position pour ou contre à ce stade-ci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2885 Donc vous êtes ni pour ni contre pour le moment, vous attendez de voir avant de prendre une décision?

PAR M. PETER MURPHY:

2890 C'est ça. On va accompagner la CCN dans l'évolution du dossier pour le bonifier dans l'intérêt général de la population, puis dans l'intérêt des citoyens de la ville, avec ou sans piscine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895 OK. Ça fait qu'on ne peut pas dire que vous êtes nécessairement en faveur?

PAR M. PETER MURPHY:

2900 On n'est pas contre non plus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK.

2905 **PAR M. PETER MURPHY:**

Ce n'est pas une position officielle, comme j'ai dit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2910

D'accord. Je vais aller à une autre échelle avec la Communauté métropolitaine de Québec. Je vous interpelle, mais vraiment à une autre échelle, au niveau de l'ensemble du projet tel qu'il est présenté.

2915

Est-ce qu'il s'accorde avec la vision, votre schéma, est-ce que le projet serait concordant?

PAR M. CLAUDE LANGLOIS:

2920

De façon générale, il nous est apparu que oui. Je tiens à mentionner, madame la Présidente, qu'au niveau du rôle, entre autres, de la Communauté métropolitaine, dans ce projet-là, en fait il y aura un exercice d'examen de la conformité du projet au Plan métropolitain d'aménagement, en vertu de l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2925

Alors c'est sûr qu'en tant que représentant de la Communauté au niveau professionnel, je peux pas présumer ou anticiper de la position du conseil de la Communauté à ce stade-ci du projet.

2930

Alors il y aura un examen beaucoup plus approfondi qui sera fait du projet. Alors c'est un peu comme monsieur Murphy le mentionne. Pour l'instant, on observe, on est ni pour ni contre; on se rend compte que le projet rencontre plusieurs des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement.

Maintenant, comme je vous dis, on se garde une certaine réserve pour le détail de l'analyse.

2935

PAR LA PRÉSIDENTE:

Cet examen-là du projet va se fait à quelle étape?

2940

PAR M. CLAUDE LANGLOIS:

Bien en fait, je suis pas en mesure de vous répondre. Nous, ce qu'on comprend de la loi, c'est que lorsque le gouvernement, un ministère ou un de ses mandataires fait une intervention, un ouvrage sur le sol, le ministre en fait qui est responsable de l'organisme doit demander à la Communauté l'examen de la conformité du projet au PMAD. Je pourrai vous revenir avec une précision éventuellement, madame la Présidente, à ce sujet-là.

2945

Mais là, je suis pas en mesure de vous dire précisément le moment où le promoteur, en fait dans la loi on parle d'un mandataire, doit faire la demande en bonne et due forme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2950

Est-ce que ça vous est possible d'obtenir cette information-là pour demain?

PAR M. CLAUDE LANGLOIS:

2955

Avec plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2960

Très bien, je vous remercie beaucoup.

Puis je vais demander la même question à la Ville de Québec, s'il vous plaît.

Alors ça répond à votre question?

2965

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Pas encore. J'ai dit combien que ça coûtait la piscine, puis c'est quoi l'entretien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2970

Le deuxième volet de votre question.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2975

Parce que ça a l'air très grand, la piscine a l'air très grande, en tout cas sur le plan. Alors combien que ça coûte cette piscine, pour la construction de la piscine, versus l'assainissement urbain. Parce qu'on va profiter pour assainir l'eau, les eaux usées. Donc combien que ça coûte, cette piscine?

2980

PAR M. RÉAL LESTAGE:

En fait, monsieur Plante a avancé tantôt un chiffre de l'ordre d'environ sept millions (7 M\$) pour la partie miroir d'eau, piscine, système de filtration au niveau de l'ensemble.

2985

Je tiens à amener une précision, madame la Présidente, sur la question des coûts. Ça a été la même question en phase 1 quand on s'est présenté au BAPE. Évidemment, on va aller en soumissions par lots de construction, et la raison pour laquelle effectivement une ventilation très

2990 précise des coûts pourrait faire en sorte que les entrepreneurs auront éventuellement de l'information privilégiée, c'est la raison pour laquelle on peut pas ventiler à ce niveau-là.

2995 Mais on parle effectivement d'un coût de l'ordre de six (6 M\$) à sept millions (7 M\$). Pour vous donner un comparatif, parce que des chiffres, ça veut dire ce que ça veut dire, en phase 1, les quatre (4) jardins, le Quai-des-Flots, le Quai-des-Brumes, le Quai-des-Vents et le Quai-des-Hommes ont été aménagés au coût de seize point cinq millions (16,5 M\$). Donc ça donne un peu l'ordre de grandeur du coût.

3000 Et le projet de la promenade Samuel-De Champlain, c'est un projet qui est pensé de manière telle à ce qu'il y ait des dénominateurs communs, on parle de la piste cyclable, on parle du réseau piétonnier et des pôles d'animation, différents moments forts. Tantôt, je parlais des jardins qui étaient un de ces moments forts là et évidemment, le bassin plage piscine est un autre moment fort à ce moment-là dans l'ensemble du projet.

3005 Donc c'est des moments où les budgets sont un peu plus concentrés et entre ces éléments-là, évidemment, les budgets sont moins importants en termes de coûts d'aménagement au mètre carré.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

3010 Tout à l'heure, le MDDEFP justement a mentionné que la qualité était bonne, et tout le monde le sait, à soixante-dix pour cent (70 %) du temps, et la Ville de Québec aussi a fait des tests. Et nous-mêmes, on a fait des tests, ils sont sur le site Web.

3015 Est-il possible de demander à la Ville de Québec de mettre à votre disposition, on en a besoin, tous les tests d'eau qui ont été effectués sur leur territoire à la plage de la baie de Beauport, pour le secteur de l'anse au Foulon, qu'ils nous mettent ça, qu'ils mettent ça à votre disposition, parce qu'on en a besoin pour notre mémoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3020 Monsieur Murphy.

PAR M. PETER MURPHY:

3025 Je vais demander à madame Verreault de répondre à cette interrogation.

PAR Mme SYLVIE VERREAULT:

3030 Bonsoir. Donc oui, au Service de l'environnement, effectivement, on a des tests de faits aux plages et à certains points dans le fleuve, et puis oui, c'est possible de déposer tous les résultats qu'on possède à la Commission, sans problème.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

3035 Sur combien d'années? Est-ce qu'on peut avoir pour les dix (10) dernières années?

PAR Mme SYLVIE VERREAULT:

3040 En fait, le Service d'environnement, depuis les fusions de la ville, a repris le suivi des plages environ en 2004 ou 2005, il faudrait que je vérifie.

Avant les fusions municipales, il faudrait que je vérifie quels types de données sont disponibles. Mais toutes celles qu'on a pourront être déposées. Dans le temps de la CUQ, avant les fusions, il y a possiblement des rapports que vous avez possiblement déjà de toute façon.

3045 **PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Non, on n'a jamais pu les obtenir malheureusement ou peut-être parce qu'ils n'étaient pas disponibles encore.

3050 Donc ça peut être sur le site Web du BAPE?

PAR Mme SYLVIE VERREAULT:

3055 En fait, ça peut possiblement se présenter sous forme de tableaux de résultats, il y a pas nécessairement eu tout le temps des rapports officiels, donc des tableaux de résultats avec la localisation des emplacements des prélèvements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3060 S'il vous plaît, merci.

Alors vous allez nous revenir pour d'autres questions, je suis certaine.

3065

JEAN PAINCHAUD

PAR LA PRÉSIDENTE:

3070 Monsieur Jean Painchaud s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Painchaud.

PAR M. JEAN PAINCHAUD:

3075 Alors c'est la première fois que je participe à une audience du BAPE, je savais pas vraiment à quoi m'attendre puis comment me préparer. Ce que j'ai fait, c'est que j'ai lu la documentation qui était disponible, puis j'avais une série de questions par rapport aux documents réponses aux questions et commentaires du MDDEFP, la première et deuxième série. En fait, j'ai plusieurs questions, mais si je comprends bien, j'ai droit à deux (2) questions?

3080

PAR LA PRÉSIDENTE:

3085 Deux (2) questions, puis vous pourrez revenir une autre fois si on n'a pas répondu à toutes vos questions.

PAR M. JEAN PAINCHAUD:

3090 Là, ça va peut-être un peu recouper le point précédent, mais je le soulève quand même.

Dans le document Réponses aux questions et commentaires du MDDEP en page 4, en réponse à la question 3 qui portait, qui demandait à la Commission de préciser la vocation de la phase 3 du projet, particulièrement à l'égard de la baignade, on trouve la réponse suivante, donc je vais lire:

3095

"La baignade n'est pas et ne sera pas autorisée dans le fleuve Saint-Laurent: une signalisation appropriée sera mise en place afin d'informer les usagers de la promenade de l'interdiction et des risques encourus s'ils la transgressent."

3100 Alors moi, j'aimerais faire une petite mise en contexte rapide, est-ce que vous me le permettez?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3105 Deux (2) minutes.

PAR M. JEAN PAINCHAUD:

Ah, ça va être assez, deux (2) minutes.

3110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Après ça, votre question.

PAR M. JEAN PAINCHAUD:

3115

Oui. Au Québec, on a investi sept milliards de dollars (7 G\$) en assainissement des eaux au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. En dollars d'aujourd'hui, ça représente dix milliards (10 G\$). On a construit six cents (600) stations d'épuration. Ces stations d'épuration là, pour la plupart, ont des exigences de désinfection des eaux.

3120

Ici à Québec, les deux (2) stations de Québec, à Sainte-Foy et à la baie de Beauport, et la station de Lévis font de la désinfection pendant toute la période estivale. La plupart des stations d'épuration le long du fleuve font de la désinfection aussi. La seule importante qui n'en fait pas, c'est Montréal, et au cours des prochaines années, il y a de la désinfection qui est prévue, la construction d'un module de désinfection pour les eaux usées de Montréal.

3125

Parallèlement à ça, il y a des efforts quand même importants et des investissements importants qui ont été mis en bassins de rétention, et il y a aussi beaucoup de réglementations agricoles qui ont été passées au cours des dernières années, et les résultats sont là.

3130

Si on regarde les données de qualité de l'eau disponible dans le site du ministère de l'Environnement, autant pour les rivières que pour le fleuve, on s'aperçoit qu'au cours des vingt (20) dernières années, la qualité de l'eau s'est améliorée. Pas parfaitement partout pour permettre la baignade, mais tout près.

3135

Et là, maintenant dans la zone qui nous intéresse, il y a un autre bassin de rétention qui va être construit, donc la qualité de l'eau va encore s'améliorer, et avec le traitement de l'eau à Montréal, la qualité générale de l'eau du fleuve va s'améliorer dans les prochaines années.

3140

Alors on est déjà à peu près en zone baignable, si on peut dire, en termes de qualité de l'eau, et ça risque de s'améliorer au cours des prochaines années.

3145

Je vous signale que juste en amont de Québec, les municipalités de Portneuf, la municipalité de Deschambault-Grondines, Portneuf, Cap-Santé, Donnacona et Neuville ont prévu un projet de Haltes du Saint-Laurent. Haltes du Saint-Laurent, donc c'est un réseau de haltes publiques et

gratuites où une foule d'activités sont permises, entre autres les sports nautiques, l'interprétation, l'observation et même la baignade.

3150 Alors ma question est la suivante! Parce que moi, j'ai l'impression qu'on va à contre-courant de ce qui se fait un peu partout. Et en passant, de la baignade, il y en a dans le fleuve Saint-Laurent, il y en a à Deschambault, il en a à Berthier. Si vous allez à la plage Jacques-Cartier l'été, vous allez voir que ça se baigne.

3155 Et la nouvelle petite plage qui est accessible maintenant, la plage Gagnon, à l'ouest de la grande plage Jacques-Cartier, ça se baigne aussi. Puis si vous voyez quelqu'un se baigner l'été, ça va être moi, mais il y en a d'autres aussi qui se baignent là. Alors la baignade est déjà de pratique disons de plus en plus courante.

3160 Alors il me semble que de verrouiller la baignade et d'arriver avec des interdictions comme celles que la Commission de la capitale nationale semble vouloir faire pour le secteur de l'anse au Foulon, ça me semble aller en contradiction avec tout ce qui se fait autour de Québec et qui se fait dans le temps aussi depuis vingt (20) ans.

3165 Mais là, ma question plus précise est la suivante! La Commission de la capitale nationale n'est pas une entité municipale, elle n'a pas de pouvoir réglementaire sur un territoire donné, alors de quelle autorité est-ce que la Commission de la capitale nationale peut interdire la baignade dans un secteur donné?

3170 Indépendamment d'un site ou d'une piscine qui permettrait la baignade, pourquoi un citoyen qui désirerait, lui, aller dans le fleuve le long de la promenade Samuel-De Champlain ne serait-il pas autorisé à le faire?

3175 Et enfin, on parle des risques encourus s'il transgresse l'interdiction, on parle de quelles sortes de risques? On le met en prison, c'est quoi l'affaire? Alors c'est ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Plante, est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus?

3180 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

3185 En fait, si vous permettez, je reprendrais aussi d'emblée la question qui était posée par le Ministère, le MDDEP, la question, dans le fond, qui portait, bien, il y avait une confusion quant à la vocation de la station du Foulon. Ils nous demandaient: "l'initiateur doit préciser la vocation de ce secteur de la phase 3 du projet, du projet d'aménagement de la phase 3, s'il ne compte pas

recommander la baignade dans le fleuve Saint-Laurent dans ce secteur, il doit préciser les mesures qu'il compte mettre en place afin d'en informer la population".

3190 La Commission, effectivement, n'a pas de juridiction, elle n'a qu'un pouvoir de gestion des terrains qui sont sa propriété. Dans ce cas-ci, l'ensemble des terrains de la station du Foulon, donc tout ce qui est la question de la plage, du secteur famille, c'est tous des terrains qui appartiennent à la Commission de la capitale nationale, donc qui sont propriétés et gérés par nous.

3195 Donc nous sommes les personnes qui allons donner accès à la rive du fleuve, on n'est pas propriétaire de la rive du fleuve, du lit du fleuve non plus, donc effectivement on n'a pas juridiction pour empêcher les gens de le faire, de se baigner.

3200 On a par contre l'obligation, en tant qu'organisme public qui donne accès à un secteur, d'informer les gens des risques qui sont encourus, entre autres il y a la noyade. C'est un risque.

3205 Vous savez peut-être que le secteur notamment de l'anse Saint-Michel où on est, c'est un secteur où il y a de forts courants, il y a les marées qui sont très fortes également. On avait les photos tout à l'heure des belles années de la plage du Foulon, puis Léonce Naud racontait, je me rappelle, à un certain moment, les exploits de Jacques Amyot qui est un nageur connu dans la région de Québec, qui était sauveteur à la plage du Foulon et qui est allé fréquemment, à l'époque, sauver des gens des courants de ce secteur-là.

3210 C'est pas un secteur qui est, en tout cas, selon les informations dont on dispose, c'est pas un secteur où il faut encourager les gens à aller se baigner, nonobstant la qualité de l'eau.

3215 Mais je suis pas un expert en baignade, je suis pas un expert en natation non plus, mais pour un organisme public que nous sommes, nous devons informer la population des risques. C'est un risque, s'il y a des risques effectivement aussi, si la qualité de l'eau, on parle de soixante-dix pour cent (70 %) du temps qui est bonne, il y a trente pour cent (30 %), s'il advient que la journée, la plus belle journée de l'été où il fait trente-cinq degrés (35 °C), bien, on est dans le trente pour cent (30 %), il faut informer les gens qu'il y a des risques à ce niveau-là.

3220 Donc effectivement, on n'a pas pouvoir de juridiction, la Ville de Québec en a un, le fédéral qui gère, c'est l'administration portuaire je pense, pour le lit du fleuve, donc si je réponds aux nombreuses questions!

PAR M. JEAN PAINCHAUD:

3225 J'aimerais juste mentionner que partout où il y a de l'eau, le risque de noyade est présent.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Tout à fait.

3230 **PAR M. JEAN PAINCHAUD:**

Donc pas là plus d'ailleurs. Et pour ce qui est des risques, le trente pour cent (30 %) dont on parle, ce risque-là se gère. On peut modéliser la qualité de l'eau et d'ailleurs, le ministère de l'Environnement et la ZIP Québec–Chaudière-Appalaches ont fait un exercice dans ce sens-là.

3235 Donc il est possible de modéliser la qualité de l'eau à partir des événements météorologiques et d'ouvrir et de fermer les plages selon les conditions, et ça se fait ailleurs, là. Ça se fait, là, gérer les plages en fonction des conditions météo, c'est pas un problème.

3240 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Madame la Présidente, il y aurait peut-être monsieur Heppel qui voudrait ajouter un élément au niveau de la question des courants et pour la baignade entre autres, dans la réflexion.

3245 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y monsieur Heppel.

3250 **PAR M. MARIO HEPPEL:**

Oui, dans ce secteur-là, bien premièrement, la Ville de Québec – Québec, ça veut dire là où le fleuve se rétrécit – puis le courant est très fort à cet endroit-là, on parle de deux (2 m/s) à trois mètres par seconde (3 m/s) de vitesse mesurée.

3255 **PAR M. JEAN PAINCHAUD:**

Pas en rive, là.

3260 **PAR M. MARIO HEPPEL:**

Pas en rive, mais pas très loin. Il faut pas aller très loin pour avoir des vitesses. Puis nous, chez GENIVAR, nos plongeurs, à un mètre par seconde (1 m/s), on les oblige, c'est obligé d'avoir une ligne de vie, un câble, c'est ça, pour retenir les plongeurs.

3265 Mais c'est sûr que les gens peuvent jouer avec leur vie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci pour la précision.

3270 Est-ce que vous avez une autre dernière question?

PAR M. JEAN PAINCHAUD:

3275 Oui. En fait, là, j'en saute quelques-unes, mais je vais poser celle-ci! En page 63 du même document, à la question 48, si vous me permettez de lire:

3280 "Donc afin de favoriser l'implantation d'une bande riveraine la plus naturelle possible, l'initiateur doit prendre l'engagement de maximiser l'intégration de la végétation sur l'ensemble des secteurs où des interventions sont prévues sur le revêtement en enrochement."

Alors ça, ça faisait partie de la question.

La réponse de la Commission de la capitale nationale est la suivante:

3285 "La CCN s'engage à maximiser l'intégration de la végétation dans l'enrochement, notamment dans l'axe des marais existants."

3290 Mais disons, on donne pas plus de détails que ça, alors j'aurais aimé avoir davantage de détails. Mais dans la réponse aussi, plus bas, on dit ceci:

"Soulignons que d'un point de vue budgétaire, il est impossible d'envisager la végétalisation de l'ensemble du revêtement en enrochement des secteurs où des interventions sont prévues."

3295 Alors ça me semble un peu contradictoire comme réponse, disant d'une part qu'on va maximiser l'intégration de la végétation, mais que finalement, si on n'a pas de budget pour ça, bien, dans le fond, on n'en fera pas ou en fera très peu.

3300 Alors ma question est la suivante! Est-ce que ça serait pas possible d'envisager la végétalisation des enrochements? Parce qu'en passant, la promenade Samuel-De Champlain, vue du fleuve, c'est pas très beau. Le fleuve, vu de la promenade Samuel-De Champlain, c'est beau, mais la promenade Samuel-De Champlain vue du fleuve, c'est pas diable, parce que c'est de l'enrochement d'un bout à l'autre.

3305 Alors est-ce qu'on pourrait pas envisager une revégétalisation ou une végétalisation de ces enrochements-là, même s'il y a des contraintes budgétaires, ça, ça peut se comprendre, à long

3310 terme sur dix (10) ans, quinze (15) ans, vingt (20) ans s'il le faut, mais avec des organismes de citoyens, des organismes non gouvernementaux qui pourraient, d'une certaine façon, s'approprier le site, en participant à des activités de végétalisation qui seraient peut-être relativement peu coûteuses, puis qui pourraient se faire dans le temps au lieu que de ne pas les faire maintenant ou à très court terme parce qu'on n'a pas de budget?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3315 Monsieur Plante.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3320 Une réponse un peu en deux (2) volets, dans le fond. Il y a le volet de la végétalisation. Notre objectif, puis peut-être qu'on le dit pas clairement dans la réponse qu'on donne, mais dans la portion qu'on appelle le secteur du marais notamment, c'est vraiment à cet endroit-là où on veut concentrer les interventions de végétalisation d'enrochement.

3325 Même chose au niveau du secteur famille où on a une berge qui est la plus proche de la nature possible, donc c'est à ces endroits-là où on se concentre. Donc ça, c'est vraiment dans le projet ce qui est prévu aujourd'hui.

3330 Le deuxième volet, j'ai pas vraiment de réponse, puis peut-être que je peux me permettre, madame la Présidente, d'inviter monsieur à présenter un projet dans son mémoire, de projet citoyen de végétalisation de participation. Je pense que tous les groupes qui sont intéressés à participer à l'embellissement du secteur sont invités à le faire, je pense.

3335 Parce que l'enrochement, il existe actuellement, il a été fait en même temps plus ou moins que le boulevard. Puis des ponts jusqu'à la rivière Montmorency, la berge est enrochée actuellement, on refait l'enrochement, on le consolide dans le projet, c'est vrai, mais la berge, aujourd'hui, elle est enrochée sur toute la longueur, je sais plus sur combien de kilomètres, donc on ne fait pas du nouvel enrochement sinon que de refaire ce qui est là pour la majorité.

Mais on a le souci d'intégrer la végétation à même cet enrochement-là.

3340 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La suggestion est bonne, de nous présenter vos propositions dans votre mémoire.

3345 Je vais revenir très brièvement sur votre premier point. On a mentionné tantôt que la Ville, il y aurait des correctifs au niveau des émissaires, alors est-ce que le soixante-dix pour cent (70 %),

d'après vous, avec ces correctifs-là, ou le quatre-vingts pour cent (80 %) du temps où il y a de la baignade, est-ce que ça va augmenter le pourcentage, d'après vous, à quatre-vingt-cinq-quatre-vingt-dix-quatre-vingt-quinze (85 %-90 %-95 %) ?

3350 **PAR M. PETER MURPHY:**

Monsieur Parent va répondre à cette question-là.

3355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît.

PAR M. MANUEL PARENT:

3360 On n'a pas de statistiques à ce niveau-là ou de connaissances très précises sur le gain exact que ça va apporter.

Ce qu'on sait, c'est que les débordements d'eau usée en temps de pluie, c'est une source importante de contamination, quel que soit le cours d'eau.

3365 Et ce qu'on sait aussi, c'est qu'il y a quand même d'autres sources de contamination.

Donc la réponse générale, c'est oui, ça va aider, mais je pense pas qu'on est en mesure de le quantifier de façon très précise.

3370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il faudra attendre après puis faire des nouveaux tests ?

3375 **PAR M. MANUEL PARENT:**

C'est un premier pas dans la bonne direction.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3380 Oui, c'est ça. Ça rendra pas pire, ça va améliorer, mais on sait pas dans quelle mesure. Parfait, je vous remercie. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

3385

J'aurais une question au niveau des débordements. Lorsqu'il y a débordement au niveau des émissaires, la durée de la période où les eaux de qualité sont moins bonnes, ça peut durer combien de temps environ?

3390

PAR M. MANUEL PARENT:

En général, je pense qu'on parle de deux-trois (2-3) jours. Ça dépend évidemment de l'ampleur de la pluie, etc., mais je pense que dans les statistiques, puis peut-être que le Service de l'environnement pourrait préciser, mais grosso modo, on parle d'environ deux (2) à trois (3) jours.

3395

Donc s'il y a cinquante (50) événements de pluie dans l'été, on peut comprendre que ça arrive régulièrement qu'il y a un taux quand même relativement élevé. On parle de soixante-dix pour cent (70 %), là, mais c'est un peu ça le contexte.

3400

PAR LE COMMISSAIRE:

Puis outre les débordements, quelles sont les conditions qui font que les eaux sont trente pour cent (30 %) du temps ou peut-être vingt-cinq (25 %), si on pense aux débordements, je sais pas, qui sont pas bonnes pour la baignade?

3405

PAR M. MANUEL PARENT:

Dans les sources potentielles, bien, juste dans les débordements, ce qu'il faut comprendre, c'est pas juste en temps de pluie, il peut y avoir, exemple, un bris mécanique ou une urgence, ce genre de chose là.

3410

Il peut y avoir aussi ce qu'on appelle des branchements croisés, donc des nouveaux travaux qui sont pas nécessairement faits selon les règles de l'art, qu'on se rend pas compte sur le coup, mais avec les échantillonnages de l'environnement au fil du temps, on découvre qu'en temps sec, on a des problèmes, donc on peut faire des remontées par tronçons. C'est un peu compliqué, mais on finit par localiser un peu les problématiques, donc on peut régler ça.

3415

C'est pas mal les éléments les plus sensibles. Après ça, on pourrait parler des animaux ou de l'agriculture, etc. Mais on pense que c'est pas la plus grosse source de problèmes.

3420

Puis l'autre affaire qu'il faut savoir aussi, au niveau du fleuve Saint-Laurent, c'est extrêmement complexe à gérer, voire à modéliser, parce qu'on sait qu'il y a un ordre de cycles de marées, je pense que c'est six (6) ou sept (7) cycles de marées où la marée monte, elle descend,

3425 elle monte, elle descend, puis là, je parle pas en hauteur, je parle de l'amont vers l'aval, etc., donc c'est hyper difficile de connaître la source de la contamination. Donc exemple, est-ce que ça pourrait venir plus de l'ouest de la ville vers l'est et revenir et repartir et revenir ou vice-versa!

3430 Donc il y a tous ces éléments-là qui sont extrêmement complexes à analyser. Donc ce qu'on sait, c'est qu'en faisant une étape à la fois, donc des secteurs en particulier, on finit toujours par améliorer la qualité, mais c'est ça qui est difficile à juger, c'est jusqu'à quel point on va arriver à améliorer.

3435 Quand on parlait aussi de la vanne que je vais appeler spéciale pour les bateaux, bien, c'est une autre source qu'on pourrait rajouter qui serait intéressant de gérer effectivement.

PAR M. JEAN PAINCHAUD:

3440 Mais en passant, si je peux me permettre un commentaire sur cette source-là, il faut pas exagérer non plus, les petites sources ponctuelles, je pense pas. Le fleuve Saint-Laurent a un débit de douze mille mètres cubes-seconde (12 000 m³/s) devant Québec, alors qu'il y ait quelques bateaux qui vident leur petite fosse, je pense pas que ça crée une contamination en rive si importante qu'elle soit nocive pour la santé publique, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3445 Est-ce que vous travaillez dans ce domaine-là, monsieur Painchaud?

PAR M. JEAN PAINCHAUD:

3450 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3455 Vous êtes dans le domaine de l'eau, très bien, merci.

Alors il est dix heures (10 h) presque, nous avons encore six (6) intervenants, donc je propose de faire une petite pause de dix (10) minutes, juste question de se dégourdir un peu, puis on revient, puis on va prendre les intervenants qui restent.

3460 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
CHARLES-ROBERT DIONNE**

3465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons poursuivre avec monsieur Charles-Robert Dionne.

3470

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

Bonsoir.

3475

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

3480

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire, c'est bien comme ça qu'on vous appelle? Moi, c'est ma première intervention au BAPE.

3485

Alors je devrais vous dire d'entrée de jeu que je suis expert en rien. Je ne suis qu'un simple citoyen, j'ai aucun background en urbanisme, en architecture, en ingénierie ou quoi que ce soit. Alors écoutez, je connais un petit peu le projet de la Commission de la capitale nationale. Je suis un utilisateur de la promenade Samuel-De Champlain.

3490

Moi, ce qui retient mon attention, c'est le miroir d'eau. Vous avez dit, c'est monsieur Plante, qu'on ne pouvait pas avoir d'information concernant le coût de cette infrastructure, pour des questions de confidentialité, de concurrence entre les firmes qui devront soumissionner plus tard.

3495

Mais moi, j'aimerais savoir l'origine du projet. C'est ce qui m'intrigue. Je voudrais savoir exactement d'où vient cette notion de miroir d'eau, où ont-ils pigé cette notion-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a parlé tantôt de tout l'aspect de l'eau, on a eu une réponse, mais peut-être que vous pourriez préciser spécifiquement pour le miroir d'eau.

3500

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Monsieur Lestage va vous présenter un peu la réflexion à ce niveau-là. Ce sera pas long, on va projeter.

3505

PAR M. RÉAL LESTAGE:

En fait, peut-être sans reprendre toute la présentation évidemment, on a parlé du leitmotiv de la plage du Foulon. Excusez-moi, c'est parce qu'il y a une diapositive, c'est celle qui accroche tout le temps, ça va prendre quelques secondes, j'espère! Parce qu'il y avait une vidéo, je vais aller à la coupe qui illustre, bon voilà!

3510

On est en 1960 à la plage au Foulon à l'époque. C'est intéressant de voir, ça fait longtemps qu'on l'a pas vue bouger! Donc c'est le type évidemment d'animation qu'on veut ramener.

3515

On a parlé tantôt des caractéristiques morphologiques de l'ensemble du site qui sont tout à fait en adéquation avec la notion d'une plage naturelle. On va préserver, on l'a dit tantôt aussi, l'accès au fleuve partout où c'est possible.

3520

Donc les gens auront finalement le choix, ceux qui voudront prendre le risque de se baigner dans le fleuve, ça restera toujours possible, mais ce qu'on a voulu, c'est que dans la zone du site qui est beaucoup moins intéressante, parce qu'on voit souvent cette portion de site là comme un site qui est bucolique, mais en fait, c'est un résidu de l'ère industrielle qui persiste au niveau de l'ensemble du site, alors l'idée, c'est de venir faire un aménagement au niveau cinq point sept (5,7 m). Le niveau cinq point sept (5,7 m), c'est le niveau qui est protégé du pied de glace. Donc on a la plage naturelle qui est à ce niveau-là, on a l'enrochement dont on a parlé tantôt et vous voyez la coupe générique.

3525

Donc la voie ferrée qui est relocalisée, le boulevard, la zone de transition, zone tampon qui va être aménagée et végétalisée, la plage qui est ensablée.

3530

Dans un projet comme celui-là, puis c'était vrai en phase 1, puis c'est vrai pour la phase 3, la notion d'échelle nous préoccupe énormément. Comment intervenir avec la juste échelle de façon à ce qu'on ait la masse critique au niveau des interventions, pour infléchir.

3535

C'est grand le fleuve, c'est monumental, et le pourquoi du miroir d'eau, dans le fond, c'est de faire en sorte que le plan d'eau soit à l'échelle, si vous voulez, de l'ensemble de l'intervention, qu'on n'ait pas l'air d'avoir voulu faire une petite piscine ou un petit élément qui est incongru dans l'ensemble du paysage.

3540

L'autre élément, l'image qui nous vient en tête, c'est la promenade les pieds dans l'eau au bord du fleuve. Donc avec le principe, dans le fond, de superposition des plans horizontaux.

3545 Donc l'idée, c'est qu'on profite de l'ensemble du panorama du fleuve, donc on est dans cette ambiance-là, mais on a les deux (2) pieds dans un environnement d'eau qui est contrôlé et qui fera aussi en sorte que la période de baignade va être évidemment prolongée de façon importante, comparativement à la température plus naturelle du fleuve.

3550 C'est un peu le phénomène qu'on a au Quai-des-Flots actuellement qui est ce prolongement de plan d'eau entre la portion du quai et la portion du fleuve.

3555 Donc l'idée du miroir d'eau, on l'a vu tantôt en termes de dimension, il fait trois cents mètres (300 m) de long, c'est une question d'échelle de façon générale, et on parle d'un pouce et demi (1 ½ po) d'eau au niveau de l'ensemble.

3560 On est allé voir, donc c'est l'effet qui est recherché éventuellement, on a la plage qui est ensablée et on a la zone ici qui va contenir ce pouce et demi (1 ½ po) d'eau là avec le déversoir, ce qu'on appelle en bon français un "infinity edge" qui fait en sorte qu'on aura vraiment la ligne de projection des horizons.

Et il y a des jeux d'eau éventuellement qui vont animer cette portion-là près du bassin baignable, donc de façon à créer un lieu qui est attractif.

3565 Donc vous voyez un peu l'échelle de l'ensemble. Je vous dirais que dans les premières esquisses, le bassin d'eau était même un peu plus important, et on a recalibré l'échelle en fonction des différentes contraintes au niveau de l'ensemble du projet.

3570 Et on a aussi travaillé en fonction – je vais aller, j'ai quelques exemples, parce qu'on s'est déplacé. Évidemment, on n'invente pas la roue. Vous savez que la Ville de Bordeaux a aménagé un miroir d'eau, donc on est allé voir les systèmes mécaniques, la façon de traiter cette eau-là. L'effet aussi qui est recherché, est-ce qu'on va avoir effectivement l'effet voulu.

3575 On est assez confortable avec ce qu'on a vu là-bas, et la Ville de Lyon aussi a procédé avec le même type d'aménagement, évidemment avec le même type de pouvoir attractif.

Donc c'est essentiellement une question d'échelle dans un premier temps, pour faire en sorte – je vais revenir au plan – donc on a en fait, j'ai pas les statistiques exactes, c'es mille cinq cents (1500 m²) et quatre mille cinq cents mètres carrés (4500 m²) en miroir d'eau, sur une promenade qui fait trois cents mètres (300 m) de long.

3580 Trois cents mètres (300 m), pour ceux qui veulent voir un peu l'échelle, c'est la grande promenade qui est à la station des Cageux quand on se promène sur le grand trottoir blanc, c'est exactement trois cents mètres (300 m). Donc ça vous donne l'idée de ce qu'est trois cents mètres (300 m) en bordure du fleuve. C'est un élément, je pense, qui est un juste dosage en termes d'échelle.

3585 Le bassin fait six mètres (6 m) dans sa partie la moins large et fait vingt-cinq mètres (25 m) aux abords du bassin baignable comme tel.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

3590 Je peux comprendre que les gens que vous nous avez montrés des années cinquante puissent avoir les pieds dans l'eau, les pieds dans le sable, c'est intéressant. Est-ce que vous avez dans vos cartons des demandes de citoyens ou des mobilisations citoyennes pour un miroir d'eau? Est-ce que vous avez reçu des demandes spécifiques sur ça?

3595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Plante.

3600 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

À ma connaissance, non.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

3605 Écoutez, moi, c'est juste des rumeurs que j'entends, mais on me laisse savoir que le miroir d'eau, c'est un projet qui vient de la mairie de Québec, que c'est la demande du premier citoyen de la ville, est-ce que c'est bien le cas?

3610 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

Je peux vous montrer, on a des esquisses, il y avait le miroir d'eau avant que monsieur Labeaume soit en poste.

3615 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

C'est pas l'information qu'on a en tant que telle, que ça viendrait de la mairie de Québec. On peut peut-être demander à la Ville de Québec.

3620 **PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:**

Je sais pas, est-ce que la Ville de Québec peut me répondre là-dessus?

3625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur, vous pouvez m'adresser les questions à moi s'il vous plaît.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

3630 Ce que je comprends, c'est qu'ils nous disent qu'il y a pas de demande de la part des
citoyens, mais qu'il y aurait, selon la rumeur, une demande de la part d'un citoyen qui est le premier
magistrat de la ville, pour un miroir d'eau dont le coût est approximatif de peut-être dix millions de
dollars (10 M\$), où on va déplacer énormément de béton, alors qu'on pourrait très bien avoir un
aménagement qui favorise l'accès à l'eau où les gens auraient les pieds non pas sur du béton mais
3635 sur du sable.

Alors je trouve ça curieux qu'un citoyen puisse avoir une importance aussi grande alors qu'ils
ont pas dans leurs cartons même de demandes ou de mobilisations de citoyens.

3640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien. Je comprends que votre mandat à la CCNQ, c'est d'aménager les abords du
fleuve et donner accès au fleuve, et c'est vous, en faisant vos recherches, que vous êtes arrivés à
cette solution. Pouvez-vous me le dire, est-ce que c'est exact?

3645

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Oui effectivement. Notre mandat en soi, c'est, comme je vous disais un peu plus tôt, une
partie de notre mandat est d'établir des parcs, des jardins, des promenades, c'est la promenade
3650 Samuel-De Champlain.

Par extension, toute la question de la mise en valeur des caractéristiques qui font de Québec
ce qu'elle est, évidemment Québec comme capitale, mais le fleuve Saint-Laurent est un des
éléments caractéristiques de Québec, donc la mise en valeur des berges du fleuve Saint-Laurent
est effectivement quelque chose qui fait partie de notre mandat.
3655

Donc d'entrée de jeu, oui. La question du miroir d'eau comme un élément du projet, c'est
pas une commande en soi, et la réflexion, vous avez vu, depuis 2002, l'évolution du projet tant de
la phase 1 par rapport au concept qui avait été présenté en 2002 et ce qu'on a réalisé pour 2008, il

3660 y a une évolution au fur et à mesure où on avance dans les avant-projets, dans les concepts, je dirais qu'on raffine, puis qu'on arrive à des propositions.

3665 Donc la station du Foulon telle qu'elle était illustrée en 2002 versus ce que vous voyez à l'écran, évidemment il y a une évolution qui tient compte de plusieurs facteurs, puis je pense que monsieur Lestage peut peut-être renchérir sur la question du miroir d'eau, puis d'où c'est venu au fur et à mesure de l'évolution du projet depuis en fait 2009.

3670 Dans le fond, la phase 1 a été inaugurée en 2008 et on a commencé en 2009 à travailler sur la phase 3. Donc ça fait déjà presque cinq (5) ans que le projet évolue.

On n'a pas sorti ça d'un chapeau l'an dernier, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3675 Vos images d'inspiration que vous nous avez montrées tantôt, est-ce que ce sont des miroirs d'eau qui sont situés en bordure d'une rivière ou d'un fleuve ou de l'océan?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3680 Dans tous les cas de figures, c'est effectivement des miroirs d'eau qui sont en bordure soit du Rhône ou de la Saône dans le cas de Lyon; dans le cas de Bordeaux, c'est en bordure des plans d'eau.

3685 D'ailleurs, il y a une tendance à l'international, j'avais une image à vous montrer. De plus en plus, évidemment, les lieux naturels sont souvent des milieux qui sont hostiles, c'est un exemple ici en Australie, de différents projets où on compose des milieux qui sont contrôlés aux abords des milieux naturels, mais qui sont hostiles pour des questions de baignade, des questions de sécurité.

3690 Donc effectivement, on a fait plusieurs recherches. En fait, on a entre autres fait une visite, sur la plus grande piscine au monde qui est au Chili, et encore le même principe, c'est une énorme piscine qui est en bordure de la mer. La mer est entre autres hostile au niveau de la baignade.

Donc l'idée, c'est la stratégie de profiter de ce panorama-là mais dans un environnement qui est contrôlé. Ça a été notre leitmotiv.

3695 Et pour répondre très clairement à la question! Le miroir d'eau était dans les cartons du projet de la promenade Samuel-De Champlain avant même qu'il y ait un projet de miroir d'eau au niveau de l'hôtel de ville de Québec. C'est arrivé avant, et je pense qu'il y a eu une confusion,

3700 quand le maire a abandonné son projet de miroir d'eau, à savoir – mais il y a pas eu de demande spécifique.

Ça a été vraiment un leitmotiv conceptuel. Et j'en ai parlé tantôt, la notion d'équilibre et d'échelle dans le cadre de ce projet-là est très importante.

3705 Si on est trop petit, on n'a pas d'effet, si on est trop grand on vient compétitionner le fleuve. Donc l'idée, c'est de toujours essayer de travailler cet équilibre.

3710 Et je pense que le trois cents mètres (300 m) qu'on a travaillé en plan, ça fait quand même depuis 2000 qu'on tourne dans cet environnement-là, c'est l'échelle qu'on juge satisfaisante pour infléchir sur l'image du secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3715 Est-ce que ça vous serait possible de déposer les illustrations que vous nous avez montrées pour répondre à cette question?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3720 Avec plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3725 **PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:**

Est-ce qu'on peut poursuivre?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3730 Pour poser une deuxième question.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

3735 On peut pas continuer sur le miroir d'eau?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien, vous pouvez poser une deuxième question sur le miroir d'eau si vous voulez.

3740

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

J'aimerais savoir, toujours sur le miroir d'eau, si on avait fait auprès de la population, leur demander, est-ce que vous préférez avoir les pieds dans l'eau du Saint-Laurent ou sur un miroir d'eau, bien là, on aurait pu avoir une indication de l'intérêt de la population!

3745

Si un promoteur privé avait été en charge d'un projet comme celui-là, il aurait fait sa démarche de marketing auparavant, et il aurait certainement vu s'il y avait une demande.

3750

Là, j'ai l'impression que c'est l'offre qui empiète sur la demande. On se dit, compte tenu de l'offre qui est très intéressante, de la demande, est-ce qu'elle est très intéressante pour la promenade à l'heure actuelle, on se dit, bien, avec le succès de ça, bien, ça devrait déborder éventuellement sur la promenade, sur le plan d'eau.

3755

C'est peut-être une lecture qui est valable, mais moi personnellement, j'aurais préféré de loin à ce qu'on ait les pieds dans l'eau du Saint-Laurent!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien, vous pourrez nous dire ça dans votre mémoire.

3760

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

Merci madame.

3765

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parce qu'on est en séance de consultation publique, et l'objectif, c'est d'aller chercher les opinions des citoyens, des gens qui ont quelque chose à dire sur le projet, qui permettra peut-être éventuellement de...

3770

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

Est-ce que vous me permettez une question, mais pour vous? Est-ce que c'est possible, juste pour vous?

3775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça dépend quoi.

3780

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

C'est sur la consultation elle-même.

3785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

3790

C'est parce qu'on me dit, c'est toujours au niveau de la rumeur publique que j'ai entendue, qu'il y a eu des consultations concernant la phase 1, et puis qu'aucune des formulations qui a été faite par le public sur la phase 1 n'a été retenue à la suite du BAPE.

3795

Alors je sais pas, même si on fait des recommandations, si on fait des suggestions, que finalement, les dés seraient pipés d'avance et ce n'est qu'un exercice de relations publiques. Est-ce que je me trompe?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3800

Je n'étais pas impliquée sur la phase 1, mais je pense que vous vous trompez. J'ai même entendu une intervenante plus tôt qui nous a dit, on a fait des interventions au niveau de la phase 1, et il y a certaines de nos idées qui ont été retenues!

3805

PAR M. CHARLES-ROBERT DIONNE:

Bien tant mieux. Merci madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3810

De rien, ça m'a fait plaisir.

3815

CHRISTIANE TRUDEL

PAR LA PRÉSIDENTE:

3820

Madame Christiane Trudel s'il vous plaît.

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

3825

Bonsoir, mon nom est Christiane Trudel, merci pour la soirée!

Donc je vais aller directement au but, on va essayer de faire ça rapidement. Ma question numéro 1, au milieu du 19^e siècle, il y avait une abondance de quais, vous nous avez montré plusieurs quais, avez-vous prévu une façon de les souligner?

3830

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Plante.

3835

PAR M. RÉAL LESTAGE:

En fait, autant on l'a fait dans la phase 1, autant par rapport à la phase 3, on va poursuivre un peu le même élément.

3840

C'est que quand c'est possible, on veut illustrer, dans le fond, les traces des anciens quais. Il est pas toujours possible de réaménager l'ensemble des quais.

3845

Si on regarde au niveau de l'ensemble du projet, il faudrait que j'aille plus dans le détail, mais vous allez voir que dans cette zone-là, il y a trois (3) quais en termes de traces qui sont réinterprétés.

3850

Il y a le quai Frontenac évidemment qui est réaménagé complètement. On vient aménager ce qu'on appelle le quai de l'avancée Saint-Michel, en fait dans cette zone-ci. Et éventuellement, l'avancée au niveau de la marina qui est plutôt la forme d'un éperon qui rentre au niveau du fleuve.

On appelle ça des opportunités rares de profiter effectivement du fleuve, et aussitôt que c'est possible, on le fait.

3855

Donc on récupère l'ensemble des quais qui sont possibles de souligner au niveau du projet en termes de concept.

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

3860 D'accord. Puis les autres quais, est-ce qu'il y aurait une façon de démarquer leur présence d'une façon végétale, minérale ou artistique même, peut-être avec des plaques?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3865 Il faudrait que je vous montre, je vais aller plus général!

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

Je sais que vous aviez une ancienne photo tantôt.

3870 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

3875 Peut-être un complément pendant qu'on cherche l'information! Dans la démarche d'élaboration du projet, on a fait des études de potentiel archéologique, on est en appel d'offres actuellement pour un mandat d'inventaire archéologique qui va se faire cet été, donc ça permet aussi de recenser à partir des cartes anciennes la localisation des quais.

3880 En phase 1 lors des travaux, il y a eu une surveillance archéologique qui a permis de faire ressortir aussi certains de ces éléments-là de quais qu'on retrouvait. Il reste des traces, il y a des endroits où il reste peu de traces. Évidemment, le passage du boulevard Champlain, quand on fait un boulevard, ça laisse des traces et ça en enlève d'autres aussi.

Donc il y a des éléments historiques qu'on ne retrouve pas, mais on en retrouve assez. Mais on a une information à tout le moins sur la base des cartes anciennes qui a permis au concept.

3885 Je te laisse y aller pour la suite!

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3890 En fait, c'est un exemple, il y en aurait d'autres si on allait dans le fin détail. Mais il y a, en termes de types de végétation, on souligne le profil original du littoral. Donc on vient travailler pour redécouvrir ce qu'était le profil original.

3895 Mais vous voyez ici une trace de quai qui apparaît dans le design du stationnement et qui vient percuter finalement jusqu'au niveau des abords du fleuve.

3900 De la façon dont le projet est composé, c'est qu'à tous les deux cent cinquante mètres (250 m), on a ce qu'on appelle des haltes abris. Donc les gens qui cheminent, on a en fait des haltes bancs à tous les deux cent cinquante mètres (250 m), à tous les cinq cents mètres (500 m) des haltes abris, donc on va profiter de ces plates-formes-là ici pour installer des bancs, les bancs transats que vous avez vus, donc il y a trois (3) traces de quais entre autres dans l'ensemble de ce secteur-là.

3905 Donc c'est un peu la même façon qu'on a travaillé en phase 1 que vous allez redécouvrir en phase 3.

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

Puis ils vont être identifiés, parce qu'il y en avait plus dans ce secteur-là.

3910 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

Oui, tout à fait. Il y a un programme d'interprétation aussi qui va être travaillé en parallèle éventuellement.

3915 Je pense qu'il y a un intérêt, on voit que les gens sont intéressés par l'histoire du site, et on va prolonger exactement dans la même veine ce qu'on a fait en phase 1.

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

3920 Puisqu'on peut combiner les sportifs actifs et les intellos du côté histoire!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Votre deuxième question.

3925

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

3930 Oui, ma question numéro 2. C'est pour en revenir avec le transport en commun. Moi, je suis la présidente du conseil de quartier de Sillery, puis on sait que l'autobus, le circuit numéro 16 a été réduit à huit (8) fois par jour, finalement le matin et le soir, et c'est d'où l'importance – je fais peut-être de la redondance avec le monsieur qui a passé précédemment, je pense le quatrième!

3935 Est-ce qu'il va y avoir une espèce de pression pour que le RTC remette le circuit numéro 16 de façon quotidienne et qu'il passe plus fréquemment que quatre (4) fois le matin et quatre (4) fois le soir? Pour donner accès direct disons au niveau de la rue Maguire.

Parce qu'on regarde, même la piste cyclable monte pas la côte de Sillery, elle coupe en plein milieu, ça fait que le circuit numéro 16, je pense que le RTC n'est pas ici ce soir ou monsieur Murphy, pour la Ville?

3940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Effectivement, le Réseau de transport de la Capitale est parmi nos ressources par écrit, alors on va transmettre votre question directement.

3945 **PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:**

3950 Parce qu'ils l'ont déjà réduit, ça fait que si on regarde, bien, ça va se faire bientôt, au mois de juin, ça fait que ce serait de savoir s'ils ont une vue d'ensemble future d'augmenter le circuit finalement, pour donner accès plus facilement du haut en bas, au lieu d'y aller d'une façon horizontale tout le long.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, très bien, merci.

3955

PAR Mme CHRISTIANE TRUDEL:

Merci beaucoup.

3960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

3965

LÉONCE NAUD

PAR LA PRÉSIDENTE:

3970 J'appelle maintenant monsieur Léonce Naud.

PAR M. LÉONCE NAUD:

Bonsoir madame la Présidente.

3975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir monsieur Naud.

3980 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

3985 Compte tenu qu'il a été beaucoup question de la baignade au fleuve et que ça semble intéresser un certain nombre de personnes dont sans doute les deux (2) commissaires, avec votre permission, je vous donnerais deux (2) photos, deux (2) documents où simplement il y a une photo dessus, c'est une étude comparative en photographies du côté de Québec et du côté de Lévis.

Et avec votre permission, je vous donnerais ça avant de poser la question, est-ce que c'est possible?

3990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pouvez nous les montrer, mais je vous demanderai de les déposer à l'arrière de la salle.

3995 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

4000 C'est correct. Ça a été pris le jour même de l'inauguration de la phase 1, la première phase. Alors qu'on inaugurerait la phase 1 sur le quai des Cageux, il y avait le groupe de nage du côté de Lévis, on était à peu près trente (30), bien, plus que ça, puis il y avait quand même une course dans le fleuve à peu près de trois kilomètres (3 km) de long de nage.

Ça fait que du côté de Lévis, ça nage dans le fleuve comme si de rien n'était et du côté de Québec, bien, c'est un grand grand grand problème.

4005 Ça fait que c'est pour ça que le titre, c'est: Deux (2) villes, deux (2) rives, deux (2) mondes. Bon, je le remettrai à l'arrière.

4010 Juste quelques petits commentaires! Si je pouvais demander, vu que ma deuxième photo va porter – pas ma deuxième photo, ma deuxième question porterait sur un comparatif entre le projet du Foulon, de la plage, de la piscine du Foulon, et le projet citoyen du bassin Louise, est-ce qu'on pourrait avoir l'image pour la deuxième question, l'image du projet citoyen du bassin Louise?

4015 Quelques petites remarques très rapides! Au début, j'ai été impressionné un peu par la description de la CCNQ comme un puits de sagesse ou l'omniscience en matière d'aménagement fluvial. Disons que c'est pas mon avis.

Et puis pour avoir travaillé longtemps dans le monde maritime, dans le monde de la navigation, dans le monde de l'eau plutôt que de la terre, je dirais qu'il en manque des bouts, là. C'est-à-dire la CCNQ est très bien, mais quand on touche à l'eau, c'est moins évident.

4020 Un collègue a parlé de l'accès au fleuve au Foulon, j'ai rien contre ça. Il y a un aspect légal. Nous sommes dans le domaine portuaire, ça, ça relève de la Loi maritime du Canada...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4025 Vous en venez à votre question?

PAR M. LÉONCE NAUD:

4030 Oui, ça s'en vient. Juste pour finir, l'accès était interdit au domaine portuaire sauf permission expresse par le Port de Québec. L'infraction est une infraction au Code criminel, et ça peut aller jusqu'à cinquante mille dollars (50 000 \$) d'amende et un certain nombre de mois en prison. Ça fait qu'il faut faire attention quand on joue avec le fleuve pour les questions légales.

4035 Une question, le projet va coûter à peu près cent millions de dollars (100 M\$), est-ce qu'il va y avoir un anneau d'amarrage, un seul, pour qu'on puisse attacher un kayak, une chaloupe, un esquif quelconque qui arrive du côté du fleuve, qui arrive du fleuve?

4040 Comme nous, on a l'intention de descendre de Deschambault à Québec en canot, est-ce qu'on peut arriver quelque part, je parle d'un anneau d'amarrage et d'un quai qui est digne de ce nom? Est-ce qu'il y en a un, avec cent millions de dollars (100 M\$) d'investissement au bord du fleuve?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4045 Monsieur Plante.

PAR M. LÉONCE NAUD:

4050 Un anneau d'amarrage.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4055 À l'heure actuelle, il y en a pas d'anneau d'amarrage. Ce qu'on dit, dans le secteur famille, on parle d'une grève naturelle sur laquelle on peut arrêter, débarquer, tirer son kayak, l'accrocher à une branche si vous voulez. Il y a des arbres. Je dis pas que c'est interdit.

Est-ce que ce serait pertinent de prévoir des anneaux d'amarrage à cet endroit-là, la question se pose. Je propose que ce soit dans votre mémoire.

Il y a pas de quai en soi de prévu au projet.

4060

PAR M. LÉONCE NAUD:

D'accord. Une question! Quelqu'un ou quelque organisme a-t-il demandé ou suggéré une piscine au Foulon? Comme disait monsieur Bourassa à l'époque: je veux un nom!

4065

Quelqu'un, un individu ou un organisme, depuis dix (10) ans, vingt (20) ans, trente (30) ans, est-ce qu'il a suggéré une piscine au Foulon?

En tout cas, troisième question! La profondeur du bassin, la profondeur de la piscine, quelle est la profondeur prévue de la piscine?

4070

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

La profondeur de la piscine, comme vous l'avez vu tout à l'heure sur les coupes qu'on a présentées, dans la partie la plus profonde du bassin de baignade, appelons ça comme ça, c'est de un point deux mètre (1,2 m), quatre pieds (4 pi) en anglais!

4075

PAR M. LÉONCE NAUD:

Exactement, c'est correct.

4080

PAR M. RÉAL LESTAGE:

Il faut quand même préciser que c'est une entrée plage, donc ça se fait graduellement. Ce qu'on appelle une entrée plage, c'est pas une piscine avec un bord coupé, donc on entre graduellement jusqu'à quatre pieds (4 pi), et la plate-forme fait six point cinq mètres (6,5 m).

4085

PAR M. LÉONCE NAUD:

Les piscines, normalement, il y a une entrée graduelle.

4090

Là maintenant, deuxième question! Comparaison des retombées économiques, ça, on a appelé ça un projet citoyen, il y a une personne qui fait partie du groupe citoyen qui, par les hasards, s'adonne à être la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. Des fois,

4095 on se demande si ça continue d'être un projet citoyen ou un projet de l'État, on sait jamais, parce que vous êtes quand même un groupe d'État!

4100 J'aimerais avoir, quelqu'un qui regarde ça, ah oui, ce qu'on appelle la plage Amyot, je pense qu'il y a de la place pour dix-huit (18) piscines olympiques, séparées de la marina, bon, en matière de retombées économiques, sociales, en matière de pollution, parce qu'ici, il y a pas besoin d'avoir d'autobus, transport, envoyons donc, par rapport à l'argent investi, à quel endroit il y aurait davantage, entre le Foulon et cet endroit-là, au milieu de l'affluence touristique des millions de personnes, à quel endroit il y aurait davantage de retombées économiques, sociales, politiques, pour l'argent investi par les payeurs de taxes?

4105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça a été regardé?

4110

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4115 En fait, peut-être prendre du recul par rapport à la question! Comme on le présentait d'entrée de jeu, puis avec l'ensemble des partenaires, que ce soit au niveau de la CMQ, au niveau de la Ville de Québec, puis même des autres villes du territoire, en fait c'est d'avoir une vision pour l'ensemble des berges du littoral.

4120 L'objectif, c'est de redonner, dans la mesure du possible, l'ensemble des berges. Il y a des usages portuaires qui sont essentiels, c'est la naissance de Québec, Québec est née par le fleuve, mais l'ensemble des sites qu'on pourrait redonner à la population, je pense que c'est souhaitable que ce soit fait. Que ce soit la promenade Samuel-De Champlain, que ce soit le parcours des Anses à Lévis, pour prendre des exemples comme ça au travers!

4125 Je pense pas qu'il y ait un projet qui soit meilleur que l'autre, qui soit plus rentable que l'autre; c'est l'ensemble des projets qui contribue à un grand projet d'offrir, de redonner le fleuve aux Québécois, les espaces qui sont disponibles. On parle du littoral dans l'axe Dufferin-Montmorency, donc je le vois plus un peu dans ce sens-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4130 Est-ce qu'il y a eu arrimage avec le projet bleu, le sentier maritime, dans la planification de l'ensemble de la phase 3?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4135 En fait, je me souviens vaguement, lors des audiences publiques de la phase 1, que ça avait été abordé, puis il y a des interventions qui ont été faites avec les gens de la Route bleue d'intégrer certains éléments, notamment au quai des Cageux, des anneaux d'amarrage, etc., pas des anneaux d'amarrage, mais des anneaux pour sécuriser, des éléments aussi pour laver les kayaks, qui avaient été travaillés avec les gens de la Route bleue à l'époque pour ce secteur-là.

4140 Dans le cas de cette phase, la phase 3 dont on parle aujourd'hui, on s'est basé sur le principe de ce qu'on avait qui sortait des audiences publiques de 2006 comme élément de départ, en reproduisant un peu, comme monsieur Lestage le disait, les descentes à l'eau, de venir vraiment maximiser les possibilités de mise à l'eau d'embarcations légères dans le secteur famille, de par la présence d'une grève naturelle.

4150 On s'entend que dans l'ensemble du littoral, on parlait tout à l'heure de la présence de l'enrochement. La bande littorale nord du fleuve Saint-Laurent, donc essentiellement sur le territoire de la ville de Québec, dans une grande partie, elle est enrochée, à quelques exceptions près des secteurs qui étaient, par exemple, la plage Jacques-Cartier, le secteur du sentier des Grèves qui était coupé de la ville par la présence de la falaise ou d'une voie ferrée qui ont été redonnées à la population dans différents cas, mais dans le cas du secteur famille, on a un des seuls endroits où on a une berge naturelle qui aujourd'hui est inaccessible, puis qu'on espère, en 2017, va redevenir accessible à la population.

4155 Aujourd'hui, c'est là où le Yacht-Club fait l'entreposage.

PAR M. LÉONCE NAUD:

4160 Un complément! À marée basse, au Foulon, devant cette petite plage naturelle, il y a combien de centaines de pieds entre le moment où votre canot aboutit dans la vase et le moment où vous êtes sur le sable, trois cents pieds (300 pi) de vase à marcher dans la vase pour traîner le kayak, le canot ou quoi que ce soit?

4165 C'est pour ça que je demande s'il y a des anneaux d'amarrage, parce que dans plusieurs villes, on peut arriver en chaloupe, en canot, en truc qui flotte. Là, il faut faire attention à la marée.

4170 Puis là, après ça, une fois qu'on connaît ça, on essaie de faire en sorte qu'on puisse servir les gens qui veulent aller sur le fleuve et qui veulent en ressortir sans danger. On appelle ça des quais, ces choses-là. On n'appelle pas ça des pédoncules bétonnés entourés de roches.

Ça a pas de bon sens! Il y a aucune place qu'on peut mettre une chaloupe.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4175 Monsieur Naud, je vais vous inviter à faire vos suggestions dans votre mémoire!

PAR M. LÉONCE NAUD:

4180 D'accord, une dernière question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Votre dernière question s'il vous plaît!

4185 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

4190 Élévation de l'eau du fleuve, j'ai entendu quelqu'un de la Sécurité publique dire qu'à cause des changements climatiques, il y aurait peut-être une sorte d'élévation de l'eau du fleuve, puis que quand ça va refouler, il y aurait pas une plage au bord du fleuve qui pourrait résister à ça, parce que le sable va partir.

4195 Pensez-vous que ces changements qui peuvent arriver dans l'hydraulique du fleuve peuvent avoir un effet sur des enrochements qui, eux autres, vont protéger des matières assez précieuses, comme le bassin, parce que vous avez des trucs importants au bord du fleuve. Puis les bords de fleuve, ça a tendance à toujours bouger.

4200 De génération en génération, ça change de place. Ça fait que des fois, si on construit des trucs très chers au bord du fleuve, très chers, très coûteux, ces aménagements peuvent avoir une durée de vie assez limitée si l'eau commence à monter dans le fleuve

En tout cas, est-ce que vous y avez pensé?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4205 Est-ce que vous avez tenu compte des possibilités de changement des niveaux d'eau? Est-ce que les niveaux d'eau du fleuve sont contrôlés? Pourriez-vous nous parler un petit peu de cet aspect?

PAR M. MARIO HEPPEL:

4210

Au niveau des effets des changements climatiques sur les niveaux d'eau, pour ce qui est des niveaux d'eau, on parle à l'échelle du Saint-Laurent d'une rehausse de quinze (15 cm) à cinquante centimètres (50 cm) selon les estimations, à l'échelle du Saint-Laurent.

4215

Mais d'un autre côté, le débit du fleuve Saint-Laurent, on parle d'une baisse possible de vingt-quatre (24 %) à quarante pour cent (40 %) du niveau d'eau à cause de l'amont. Bien, ça part d'aussi loin que les Grands Lacs, la Commission mixte internationale, puis dans le lac Saint-Pierre, ils vivent des gros problèmes de baisse de niveau d'eau.

4220

Bien c'est ça, on parle de baisse de débit potentielle importante. Mais c'est des estimations, tout ça.

4225

Mais d'un autre côté, ce que je peux dire aussi au niveau des niveaux, il y a des mesures qui sont faites depuis pratiquement cent (100) ans à deux (2) stations dans la région, deux (2) stations marégraphiques, puis les cotes, la cote de cinq mètres (5 m), c'est la cote d'extrême pleine mer qui intègre des surcotes, des moyennes de surcotes de marées.

4230

Donc c'est une cote qu'on juge sécuritaire, puis c'est aussi la cote de récurrence vingt (20) ans, en termes de construction. C'est une cote qui est prise en compte aussi. C'est dans les normes, la cote vingt (20) ans.

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

4235

Peut-être un complément de réponse! Évidemment, ce qui a été dit, c'est que le niveau du miroir d'eau et de la piscine, ça allait être cinq point sept (5,7 m). Le pied de glace est environ à quatre-cinq (4 m-5 m), puis quand on regarde les débris sur le bord de l'eau, c'est quatre virgule huit (4,8 m).

4240

Et pour répondre plus spécifiquement encore au niveau construction, ça a été une préoccupation première, puis je vous dirais, riche de ce qu'on apprend même encore aujourd'hui par rapport à la phase 1 qu'on a faite, la question structurale de la piscine et du miroir d'eau a été omniprésente dans notre raisonnement, puis elle va être complètement indépendante, donc c'est une dalle sur colonnes ancrées au roc.

4245

Ça veut dire que oui, on sait qu'avec le temps, les roches peuvent être déplacées, on sait avec le temps que du matériel qui peut s'en aller vers le fleuve, donc ça a été pris en considération.

4250

Donc au niveau de la faisabilité et de la durée des ouvrages qui seront mis en place, on peut vous garantir qu'ils partiront pas de là. Ils seront pas simplement derrière un tas de roches qui sont appelées à partir avec le temps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4255

Quel pourcentage du coût de l'élément on rajoute pour assurer cette sécurité-là?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

On parle fondamentalement d'environ moins de dix pour cent (10 %) du coût.

4260

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Comme si le même élément était construit sur la terre ferme ailleurs, puis là, on rajoute dix pour cent (10 %) ?

4265

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

Exactement, ça fait partie de nos discussions avec le promoteur du projet, c'est bien évident.

4270

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, merci.

PAR M. LÉONCE NAUD:

4275

J'aurais peut-être une dernière petite question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4280

Est-ce que vous pouvez revenir demain, monsieur Naud, parce qu'il est tard, et puis on a encore quelques personnes qui ont des questions à poser?

PAR M. LÉONCE NAUD:

4285

Je fuis à l'instant!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais on va vous recevoir demain certainement.

4290

BOB BÉLANGER

PAR LA PRÉSIDENTE:

4295

Monsieur Bob Bélanger.

PAR M. BOB BÉLANGER:

4300

Bonsoir à tous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4305

Bonsoir monsieur Bélanger.

PAR M. BOB BÉLANGER:

4310

Moi, je représente la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

Dans votre projet, on s'est posé des questions, on a regardé ça. Aucun accès au fleuve, puis on dit qu'on veut redonner l'accès au fleuve aux gens! Aucun accès pantoute pour les pêcheurs ou les chasseurs.

4315

Parce que dans la ville de Québec, il y a beaucoup de pêcheurs et il y a beaucoup de chasseurs. C'est ça, des embarcations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4320

Monsieur Plante.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4325

Au niveau de l'accès embarcations, je comprends que c'est pas des canots ni des kayaks, bien, madame la Présidente, est-ce que je peux demander une précision?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

4330 **PAR M. BOB BÉLANGER:**

Des chaloupes. Parce qu'en kayak sur le fleuve c'est pas pire, mais en canot!

4335 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

On s'entend. La question, effectivement, c'est pas la première fois qu'elle est soulevée. Je vais juste remettre le plan d'ensemble!

4340 **PAR M. BOB BÉLANGER:**

Puis qu'est-ce qui serait plaisant, c'est avoir un accès gratuit!

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4345 Nonobstant tout cela, dans l'axe de la côte Gilmour, sur les terrains du Port de Québec, voisin du tennis Montcalm, il y a une rampe de mise à l'eau qui est sur les terrains du Port de Québec, donc elle lui appartient et elle est gérée, je pense, par la Ville de Québec, si je ne me trompe pas, peu importe. Donc là, il y a une rampe de mise à l'eau qui est accessible au public.

4350 Je n'ai pas l'ensemble des informations. Je sais que ce n'est pas gratuit, mais il existe cette rampe de mise à l'eau. Je connais pas tous les détails de la rampe, mais elle est là.

Donc nous, on pense que ça répond à ce besoin-là dans le secteur. On est vraiment adjacent au projet.

4355 Je comprends que ce n'est pas gratuit, j'ai pas toutes les informations sur la façon dont c'est géré. En fait, j'ai pas l'information de la façon dont c'est géré.

4360 Mais pour nous, il y a la présence d'une rampe de mise à l'eau, une vraie rampe de mise à l'eau en béton qui descend dans l'eau.

PAR M. BOB BÉLANGER:

4365 À la marina aussi, il y en a une, puis ça coûte encore de l'argent.

C'est les utilisateurs payeurs, c'est tout le temps nous autres qui paient. L'argent vient des pêcheurs, des chasseurs, puis automatiquement, on entend jamais parler d'aucun projet, aucun aucun projet, pour la région de Québec.

4370 Pour vous donner une idée, il y a une mise à l'eau sur la côte de Beaupré, à Château-Richer, et elle est gratuite. C'est la seule.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4375 Alors les informations que vous donnez sont intéressantes, vous pourriez nous donner ça dans un mémoire.

PAR M. BOB BÉLANGER:

4380 Il va y avoir un mémoire de déposé aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4385 Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. BOB BÉLANGER:

4390 Non, c'est tout, c'est juste ça. C'est parce que j'aurais aimé ça qu'on en tienne compte dans le projet si grand, puis qui est à la vue de tout le monde. Il faut être innovateur dans nos démarches aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4395 Vous avez dit tantôt, monsieur Plante, que vous pensiez que la descente, c'était payant, je crois que oui aussi.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4400 C'est l'information qu'on a.

PAR M. BOB BÉLANGER:

4405 Oui, c'est payant, mais il y a même pas, il faut que tu sois les premiers arrivés, parce qu'après ça, tu es plus capable. Il y a pas de stationnement, il y a rien.

Vous bâtissez des gros stationnements, je pense que dans un projet comme ça, on pourrait mettre en place un stationnement pour les gens qui ont des chaloupes. Je parle pas des bateaux de marina, on se comprend, des sportifs, là!

4410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que les stationnements, dans le projet, vont être payants?

4415 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

C'est envisageable. À l'heure actuelle, les stationnements dans la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain ne le sont pas. Est-ce que dans l'avenir, ça pourrait l'être, peut-être.

4420 Mais pour l'instant, j'ai pas l'information. On n'a pas de position en tant que telle à cet égard-là.

Mais à l'heure actuelle, l'ensemble des stationnements sont gratuits sur la promenade Samuel-De Champlain.

4425 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

L'accès au bassin d'eau aussi?

4430 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4435 Tout est gratuit, toutes les activités sont gratuites?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4440 À ma connaissance, il y a pas de site de la Commission de la capitale nationale qui sont payants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4445 Il y a rien qui est payant, OK.

PAR M. BOB BÉLANGER:

4450 C'est pour ça, madame la Présidente, si vous voulez poser la question à la Ville si un jour, ils vont prendre la descente de bateaux qu'ils ont à côté du site, de le mettre gratuit, on réglerait le problème. On aurait une descente de bateaux dans la ville de Québec. On n'a aucune descente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4455 Alors on va attendre votre mémoire avec vos suggestions.

PAR M. BOB BÉLANGER:

Parfait.

4460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup.

4465

MARC LECLERC

PAR LA PRÉSIDENTE:

4470 Monsieur Marc Leclerc s'il vous plaît!

PAR M. MARC LECLERC:

4475 Madame la Présidente, bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

4480 **PAR M. MARC LECLERC:**

4485 Moi aussi, je fais partie de l'organisation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs sur le territoire de la Capitale-Nationale. On agit à titre de bénévole et on représente tous les chasseurs et les pêcheurs du territoire, une trentaine d'associations.

4490 Pour faire un petit historique, mais une mise en contexte des fois pour les gens! Il se vend un million six cent mille (1 600 000) permis de pêche dans la province de Québec. Et ça, on parle surtout d'adultes. Parce que tous les enfants de moins de dix-sept (17) ans, dix-sept (17) ans et moins, ils ont pas besoin de permis pour pêcher au Québec, peuvent pêcher avec leurs parents qui ont un permis. Et tous les étudiants de vingt-quatre (24) ans et moins sont éligibles aussi sur le permis de leurs parents.

4495 L'autre chose aussi qu'il faut comprendre, c'est qu'on parle du fleuve Saint-Laurent, à partir du pont Laporte en s'en allant vers l'est, c'est la zone 21, et la zone 21, aucun permis n'est requis pour pêcher. Ça veut dire que c'est une gratuité pour la population.

4500 Première question! Vous mentionnez que vous voulez redonner à la population, il y a beaucoup de belles images, je vous parlerai pas des gens de baignade qu'on a vus tantôt, les plages étaient là, je trouvais que ça faisait rien qu'attiser le feu pour les gens pour parler des plages, moi, je vais vous parler des jeunes qu'on a vus sur les quais qui étaient en train de pêcher!

4505 On me dit qu'on veut mettre en valeur les quais qui existaient, on veut pas nécessairement les restaurer, mais on n'a pas de l'air à vouloir donner d'accès de pêche aux gens et là, on parle de gratuité.

Est-ce que c'est prévu d'avoir des accès de pêche? Et là, je parle pas de pêche avec bateau, mais je parle de pêche à quai, de pêche à partir de la rive, et que c'est réellement gratuit pour la population.

4510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça sera possible?

4515 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Je suis pas sûr de bien saisir, mais dans le fond, puis vous avez posé la question il y a quelques instants, l'ensemble de l'accès au site est gratuit, cent pour cent (100 %) l'accès au site est gratuit.

4520 Donc il peut pas être plus gratuit que ça. Je sais pas si j'ai bien saisi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4525 Est-ce que le projet tel que vous le voyez...

PAR M. MARC LECLERC:

Il mentionne pas, mettons, revaloriser les quais, les reconstruire pour donner une accessibilité directe.

4530

C'est facile de dire on va pêcher à partir des pierres; comme on peut dire, les gens qui vont se baigner, c'est facile de dire, ils peuvent se noyer. Moi je vous dis, si on va dans les enrochements, bien, c'est encore plus facile de se blesser.

4535

Donc un quai qui est restauré, c'est un endroit accessible. Restaurez-vous beaucoup de quais, d'endroits précis?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

4540

En fait, on a parlé tantôt, parce qu'en fait, vous parlez de ça, puis ça me fait penser au quai des Cageux. Aussitôt que le quai a été aménagé, il y a beaucoup de pêcheurs qui vont au bout du quai des Cageux. Il y en avait avant, il y en a encore maintenant.

4545

Je pense que le quai Frontenac, de même que l'avancée au niveau de la marina, vont être des opportunités effectivement pour les pêcheurs de s'avancer davantage au niveau du fleuve.

Donc tous ces sites-là demeurent accessibles et à ma connaissance, il y a pas de contrôle spécifique par rapport aux pêcheurs, et sécuritaire aussi.

4550

PAR M. MARC LECLERC:

OK. Pour revenir tantôt à un terme que j'ai pas entendu souvent, c'est monsieur Cloutier qui a mentionné, madame la Présidente, la valve-cul, qui est l'évacuation comme on dit des produits des toilettes directement au fleuve. Avec les gens de la ZIP de Québec, on a déjà discuté souvent des eaux de ballast des bateaux qui étaient "flushées" dans la voie maritime du Saint-Laurent.

4555

Est-ce qu'il pourrait y avoir des pressions faites auprès de Pêches et Océans Canada ou directement au fédéral, entre autres la valve-cul et aussi le contrôle des eaux de ballast, autant des bateaux entrants que sortants du Saint-Laurent, pour pouvoir contrôler entre autres l'apparition d'espèces envahissantes telles la moule zébrée, le gobie à taches noires, ou que ce soit le myriophylle à épis dans des plantes.

4560

Vous faites beaucoup de réaménagement sur le bord de l'eau. Les sites de fraie de poisson, il y en a qui sont affectés, il y a beaucoup d'esturgeons jaunes dans ce secteur-là. On est un organisme qui a réintroduit le bar rayé qui a disparu des eaux du Saint-Laurent au début des

4565

années soixante-dix, en même temps que l'éperlan arc-en-ciel où que les eaux justement étaient trop polluées.

4570 Ça fait douze (12) ans qu'on réintroduit le bar rayé. On est justement dans les endroits qui ont été introduits, donc quand il y a eu des choses officielles, c'est justement où la plage qu'on discute depuis tantôt qui est à l'ouest de la marina de Sillery.

4575 Donc c'est tu prévu ça aussi de faire des aménagements ou des réinvestissements qui peuvent aider dans ce sens-là, côté aquatique?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est une question qui déborde un peu la partie terrestre des berges de votre projet.

4580 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

4585 Il y a peut-être deux (2) volets. Il y a la question de la contamination, bien en tout cas, des eaux de ballast, etc. Ça, j'ai aucune réponse à ça, j'ai aucune juridiction non plus. Notre juridiction s'arrête pas mal à l'enrochement, en fait de gestionnaire de site, mais on n'a même pas de pouvoir réglementation, comme on discutait plus tôt.

Donc toute la question de ce qui est du fleuve, je pense qu'il y a des gens, Pêches et Océans, le ministère de l'Environnement, il y a peut-être des réponses à ce niveau-là.

4590 Toute la question après ça des poissons et des aménagements, je pense qu'on peut peut-être donner quelques éléments de réponses.

PAR M. MARIO HEPPEL:

4595 L'aménagement du marais, bien, je veux dire, l'optique, c'est un aménagement qui est intégré au projet, puis c'est pour l'habitat du poisson. On veut favoriser un certain développement de poisson dans ce secteur-là.

4600 Mais je vous cacherais pas effectivement qu'il y a du gobie à taches noires en quantité énorme dans ce secteur-là, puis il y a pas beaucoup de contrôle à faire.

4605 Je veux dire à peu près tout le monde se casse la tête avec ça, puis il y a pas vraiment de solution pour le gobie à taches noires. Mais n'empêche que les aménagements vont être faits dans le sens d'améliorer l'habitat du poisson.

PAR M. MARC LECLERC:

Et juste un commentaire avant de laisser...

4610 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Un complément peut-être avant?

4615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4620 C'est parce qu'on parle d'aménagements, il y a peut-être un volet, on n'en a pas beaucoup discuté, mais on a parlé d'empiètement dans le fleuve; il y a une partie d'empiètement qui est au projet, mais avec Pêches et Océans Canada qui vont nous autoriser, nous donner un permis au bout du compte, on a tout un exercice de compensation qu'on a à même le projet.

4625 Et dans cette compensation-là, l'objectif, c'est d'avoir un bilan net qui est de zéro, qu'on va devoir compenser et recréer des surfaces de marais à même le projet.

4630 Donc ça, c'est quelque chose qu'on travaille avec Pêches et Océans Canada. C'est pas très abouti pour l'instant, mais on a des discussions à cet égard-là, mais on a la volonté d'augmenter, bien, la volonté et aussi on le fait dans le cadre du projet.

À même le projet, il y aura la bonification du marais qu'on retrouve à l'heure actuelle, de venir créer des surfaces, de nouvelles surfaces de marais.

4635 Donc ça participera, je pense, c'est un peu ce que Mario disait, dans le projet, il y a cet élément aussi.

Donc l'habitat du poisson va être, on pense, gagnant.

4640 **PAR M. MARIO HEPPEL:**

4645 C'est ça, la proposition d'aménagement qui est intégré au projet à l'intérieur de l'étude d'impact, c'est une proposition de base présentée à Pêches et Océans Canada et aux ministères provinciaux concernés.

C'est une proposition de base qui est améliorable, puis en ce moment, c'est en discussion, ces choses-là.

4650 Parce que ce qui est visé, c'est vraiment une auto-compensation, parce que c'est une partie intégrante du projet et non une mesure de compensation, parce qu'on a occasionné de la perte, là, non. La volonté, c'est d'en faire une composante du projet.

PAR M. MARC LECLERC:

4655 Juste comme point complémentaire, madame la Présidente, pour quitter! Quand je parlais des fois de faire une pression auprès des gens du fédéral, c'est quand je parle des eaux de ballast, oui, on a des espèces exotiques envahissantes qui s'en viennent, puis qu'il y a des nouvelles entre autres qui rentrent, entre autres la carpe asiatique qui peut faire de très très gros dégâts, puis qui est en train de rentrer dans les Grands Lacs, ça fait que quand on parlait de contrôler autant les bateaux qui rentrent et qui sortent du fleuve, bien, c'est surtout de ce côté-là.

4660

Merci de m'avoir écouté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4665

Très bien, je vous remercie.

Les échanges que vous avez eus avec Pêches et Océans Canada, est-ce que vous pourriez nous déposer l'information?

4670

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

En fait, grosso modo, j'ai rien à déposer, parce que c'est des échanges surtout verbaux de discussions.

4675

Mais on a mis un peu de côté cet élément-là, en étant conscient qu'on doit y arriver, mais on n'est pas rendu là.

4680 J'ai pas vraiment rien. C'est la volonté. On avait dans le plan, dans le projet, des éléments, je sais pas si on l'a à quelque part dans les images, on pourra peut-être les montrer demain.

PAR M. MARIO HEPPEL:

Je peux le présenter dans ma partie.

4685

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je pense qu'on a quelque chose, ce qu'on avait au niveau de l'étude d'impact, de consolidation.

4690

JOHANNE ELSENER

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pendant qu'il cherche l'image, je peux demander à notre dernière participante de ce soir, madame Johanne Elsener, de s'approcher tranquillement!

4695

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Ce sera pas long, on va projeter.

4700

PAR LA PRÉSIDENTE:

Peut-être que vous pourriez nous déposer...

4705

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Ou revenir.

4710

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça, étant donné qu'il est tard. Puis si vous avez des rapports écrits ou des échanges, des comptes rendus de réunions, des avis?

4715

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

On pourra voir. Sinon, on n'a pas grand-chose pour l'instant, comme je vous dis, mais on pourra vous déposer ce qu'on a déposé dans le cadre de l'étude d'impact, un peu plus en détail.

4720

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, merci.

4725

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4730 Puis on a la lettre de Pêches et Océans aussi qui nous informe de l'empiètement, qu'est-ce qui est accepté ou pas, qui nous dit, bien maintenant, entendons-nous sur la compensation. Je caricature!

PAR LA PRÉSIDENTE:

4735 S'il vous plaît.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Oui, dès demain.

4740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

4745 Rebonsoir.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

4750 Rebonsoir. À plusieurs reprises, on a mentionné que c'est un projet récréotouristique, alors ma question repose sur l'aspect touristique, si vous voulez.

4755 On sait qu'il y a une partie de ce projet-là qui est dans un site historique qui s'appelle le site historique de Sillery. On sait que les touristes culturels sont les touristes qui sont les plus rentables et qu'ils sont attirés par les sites historiques, que le tourisme à Québec est en chute libre de sept pour cent (7 %) cette année, douze pour cent (12 %) par rapport au marché mondial, que l'Office de tourisme de Québec a, si vous voulez, une stratégie, une vision 2020 qui est axée sur la nature, le fleuve et la culture.

4760 Je voudrais savoir si au cours de l'élaboration de ce projet-là – parce que je vois pas vraiment, si vous voulez, de bonification de l'offre touristique dans le projet qui est avancé ni, si vous voulez, d'un rappel plus élaboré que la réminiscence des quais qui existaient auparavant – si vous avez eu des discussions, des concertations, des séances de remue-méninges avec l'Office de tourisme de Québec, le ministère du Tourisme de Québec ou le ministère de la Culture, pour essayer d'imbriquer dans ce projet-là cette bonification-là et peut-être même d'envisager de prendre une partie du budget pour aller acheter des grands domaines qui sont juste en haut de la falaise et de l'annexer au projet pour bonifier l'offre touristique de Québec.

4765

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Plante.

4770 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

En fait, ce soir, on parle de la promenade Samuel-De Champlain et il y a la question des grands domaines, c'est peut-être un autre projet...

4775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, le premier volet de la question de madame concernant l'offre touristique et l'intégration.

4780 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Je pense que dans la stratégie de l'Office du tourisme, il y a toute la question justement du fleuve comme un élément de l'offre touristique.

4785 Bien, un, on pense que la promenade Samuel-De Champlain contribue définitivement, elle fait partie dans l'offre touristique de l'Office du tourisme, la promenade Samuel-De Champlain y est comme un élément.

4790 On pense qu'en y ajoutant le secteur de la station du Foulon, la phase 3, bien, on va venir renforcer d'autant cette offre touristique là.

Je pense que tu avais quelque chose à rajouter, là?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

4795 En fait, je trouve la question intéressante, parce qu'on parle souvent du projet du côté plus environnemental, la nature, mais c'est un geste culturel qui est important aussi.

4800 On avait, dans la présentation, je me souviens pas, c'est monsieur Parisella notamment qui faisait une conférence au niveau du tourisme, parce qu'effectivement, Québec perd des parts de marché au niveau touristique, à l'image que ce soit de Barcelone qui a modernisé son image. Donc c'est plus simplement le vieux Barcelone de la Sagrada Familia, mais il y a tout le côté contemporain.

4805 La promenade Samuel-De Champlain est assimilée un peu au High Line, à titre d'exemple, à New York où avec un projet d'aménagement, on vient actualiser un petit peu l'image de l'ensemble.

Et dans cette conférence-là sur laquelle il y a une image, on disait que la promenade Samuel-De Champlain s'inscrit un peu dans cette veine-là et qu'il faudrait éventuellement peut-être accentuer son caractère et accentuer aussi la diversité au niveau de l'expérience.

4810 Donc c'est précisément ce qu'on essaie de faire avec le projet. C'est qu'éventuellement, ce soit plus que strictement une promenade en bordure de fleuve, mais que ça devienne un lieu aussi de destination.

4815 La phase 1 a joué un peu ce rôle-là. On s'attendait pas à autant de fréquentation et ça a été perçu aussi comme un geste non seulement d'aménagement mais un geste culturel.

4820 La mémoire du site, dans le cas du Quai-des-Hommes, si vous êtes allée, la photo historique qu'on a dans les deux (2) cas qui rappelle exactement les mêmes points de vue, on veut prolonger cette expérience-là.

4825 Donc le programme d'interprétation est pas encore défini, mais je pense que la signature et le rappel historique qui est dans le fond le leitmotiv de tout ce projet-là va se prolonger au niveau de l'ensemble. Et la plage du Foulon en faisait partie de l'histoire du site, et c'est pourquoi il se retrouve dans les cartons à ce niveau-là.

4830 Mais c'est un geste culturel. On est un projet qui est en bordure d'une conurbation.

4835 Donc oui, il y a beaucoup de végétation, il y a la présence du fleuve, mais il y a aussi la présence d'une certaine urbanité. C'est ce qui est recherché entre autres avec le pavillon des baigneurs, avec éventuellement un pavillon de service qui est proposé à la Ville de Québec au pied de la côte de Sillery.

4840 Il faut qu'il y ait âme qui vive à l'intérieur du projet, c'est un peu souhaité. Il y a quelqu'un qui a fait l'intervention tantôt, est-ce que du résidentiel, etc. C'est des discussions qu'on a eues il y a très longtemps.

4845 Je pense que l'idée a été abandonnée à court terme, mais il faut quand même avoir des points, il faut pouvoir prendre un verre sur la promenade Samuel-De Champlain, il faut pouvoir s'arrêter, il faut pouvoir louer une bicyclette. Tout ça, c'est un complément de fonction qui est souhaité avec le développement de la phase 3.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

4845 Mais au-delà de l'urbanité, est-ce qu'il y a un moyen ou vous avez envisagé une façon de faire connaître l'histoire extraordinaire de ce site-là aux citoyens de Québec, aux citoyens du Québec ou aux touristes étrangers qui viennent, au-delà de l'évocation des anciens quais?

4850 Parce que la première partie de votre présentation a été vraiment extraordinaire, je veux dire, on a vu se dérouler l'histoire, et je pense que ce serait bien de mettre ça en lumière. Et je vois pas, dans le projet qui est présenté, un endroit où on pourrait apprendre, connaître et découvrir cette histoire-là.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

4855 En fait, si je peux me permettre, madame la Présidente, je pense que ça peut se découper de plusieurs manières.

4860 Évidemment, on présente le projet, on essaie d'en donner le plus d'information possible, mais tout n'est pas complété dans l'élaboration de ce projet-là. Comme le disait monsieur Lestage, on a un programme d'interprétation. La Commission fait des programmes d'interprétation, on a des historiens, on a des gens qui sont spécialisés dans les circuits de découvertes, etc., donc on a cette volonté-là.

4865 Dans la phase 1, il y a des éléments d'interprétation intégrés à même le bâtiment du quai des Cageux. Même au niveau des appellations, le quai des Cageux, c'était le quai Irving, on a changé son nom. C'est de rendre ça un peu plus sexy, puis de parler, de ramener l'histoire.

4870 On parle de l'architecture, monsieur Lestage en a pas parlé, mais toute la question de la forme des bâtiments, l'inspiration architecturale reflète aussi, c'est l'inspiration de l'histoire des cages du bois, etc.

Mais dans le projet, il va y avoir de l'interprétation historique, il va y avoir aussi de l'interprétation naturelle.

4875 Le secteur du marais dont on parle, il y a une volonté d'éduquer jusqu'à un certain point les gens sur la présence du marais, sur les différentes strates.

4880 Puis au niveau historique, c'est la même chose, de rappeler l'histoire, pas nécessairement d'en faire un musée, mais d'avoir des éléments qui permettent aux gens de bien comprendre ce qui s'y est déjà passé à toutes les étapes, sans faire de négationnisme.

Puis je pense qu'il y a un autre élément, il y a toute la question, le secteur de la côte de Sillery, l'entrée de la côte de Sillery, c'est l'entrée aussi du site historique. C'est une des entrées du site historique.

4885

Est-ce qu'il y a pas lieu, à cet endroit-là, de le symboliser d'une manière ou de l'autre! Je parle pas d'affichage nécessairement, mais de faire en sorte, il y a des trottoirs, qu'il y ait une information, qu'on sente qu'il y a ces éléments-là.

4890

On parle, c'est un projet de mise en valeur, je trouve l'image qui est à l'écran très intéressante, c'est le quai Frontenac en 1890. Je vais peut-être voler ce que Réal allait dire, mais le quai Frontenac, c'était les promenades endimanchées; les gens partaient après la messe, descendaient par un escalier que vous voyez ici en arrière-plan, la charcotte, mais qui était un escalier.

4895

Donc il y avait un lien physique, l'escalier qu'on propose dans une phase à venir, qu'on espère qui va se réaliser, c'est la recréation de ces liens historiques, de ces traces-là. C'est une réinterprétation contemporaine mais de revenir marquer puis d'espérer que les gens – le quai Frontenac aujourd'hui, c'est une espèce de non-lieu. Il y a des jeunes qui vont faire des feux, puis il n'y a pas accès, il est inaccessible.

4900

Mais en recréant, en redonnant accès, on veut que les gens puissent aller marcher. Bon, peut-être pas après la messe, mais qui sait!

4905

PAR M. RÉAL LESTAGE:

Peut-être juste pour compléter rapidement! Vous pourrez être certain que cette photo-là, à titre d'exemple, va se retrouver probablement sur la halte abri au quai Frontenac.

4910

C'est toujours intéressant, c'est d'avoir le même point de vue et qu'on soit en 2013 versus en 1898 et qu'on reconnaisse certains éléments. Évidemment l'église est toujours là, c'est notre repère.

4915

Alors c'est le genre d'élément à l'intérieur du projet, cette iconographie-là, autant l'escalier qui est proposé, bien, il est directement issue de cette photo-là. Ce sont des éléments historiques qui sont réinterprétés de façon contemporaine.

4920

Alors ça fait partie, c'est pas juste en termes d'interprétation, c'est dans la matière même du concept d'aménagement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais ça interpeller du côté du ministère de la Culture!

4925 Le projet, pour vous, ce qu'on vient de nous expliquer, c'est une façon appropriée de répondre disons à la préoccupation de madame?

PAR M. JÉRÔME HARDY:

4930 Bien, pour ce qui est de la réinterprétation de l'histoire de façon contemporaine et tout, oui, ça va tout à fait dans le sens de ce qui est privilégié ou recommandé, disons, par le ministère lorsqu'il y a un projet de mise en valeur comme celui-là par exemple.

4935 Ce que j'aimerais ajouter comme complément d'information, c'est aussi tous ces projets ou ces activités d'interprétation ou de mise en valeur sont pas arrêtés dans le temps nécessairement. Ça peut s'inscrire effectivement dans les ententes de développement culturel.

4940 Entre autres avec la Ville de Québec, le ministère a une entente et annuellement, il y a toujours une révision du plan d'action qui est faite. Donc il y a des projets qui peuvent venir compléter par la suite tout ça et qui peuvent profiter par la même occasion de ce que vous mentionniez de l'offre touristique et tout.

4945 Donc il y a un complément ici au niveau bonification au niveau culturel et indirectement au niveau touristique. Même si c'est pas notre mandat premier de s'occuper du tourisme. Donc voilà.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Donc ça viendrait après et non pas partie prenante de la conception du projet?

4950 **PAR M. JÉRÔME HARDY:**

Bien, d'après ce qu'on vient d'entendre de monsieur Lestage et monsieur Plante, ça fait partie même du concept, donc avec les quais, le quai Frontenac et ainsi de suite, d'autres éléments, oui.

4955 Mais il y a aussi d'autres activités, d'autres projets qui peuvent venir s'ajouter par la suite sous différentes formes, que ce soit des sculptures, des mosaïques, peu importe. Je pense qu'il y en a déjà un peu dans la phase 1 qui ont été faits, donc ça peut s'inscrire dans le même sens.

4960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça répond à votre question?

4965 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Oui, merci. Ma deuxième question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4970 Oui, s'il vous plaît.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

4975 Ma deuxième question porte sur les arbres qui existent déjà. Il y a pas vraiment de boisés remarquables dans ce secteur-là, mais il y a quand même des friches arborées où il y a des arbres matures.

Je voudrais savoir si on a fait l'inventaire de ces arbres-là. Est-ce qu'on connaît leur espèce, leur âge approximatif? Est-ce qu'on les a géo-positionnés?

4980

Et de ce que j'ai compris à la séance du 9 avril, c'est qu'on faisait, dans le fond, une coupe à blanc de tout ce qui était actuellement sur ce site-là pour aménager le projet, je voulais savoir si vous avez pensé moduler le projet en fonction de la conservation de certains de ces arbres matures là?

4985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Plante.

4990 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

En fait, on a géoréférencé, on a arpenté, le secteur a été arpenté de A à Z. Dans le fond, tout ce qui était un arbre plus gros que dix centimètres (10 cm) a été géoréférencé. Il y en a pas des tonnes.

4995

Dans les secteurs où on parle effectivement de transformation majeure, il y a peu d'arbres matures. Il y a des secteurs par exemple, dans le secteur au pied de la côte de Sillery ou dans la falaise où on n'intervient pas, là, on veut conserver ces arbres-là existants qui sont notamment, qui participent à la stabilisation des falaises.

5000 En bordure du fleuve, il faudrait voir. Dans le secteur famille évidemment, on conserve, on veut conserver les arbres. Il y a toute une bande arborescente, je pense que c'est le bon mot, qui borde le haut de l'enrochement actuel qu'on conserve et même qu'on veut protéger par des interventions pour qu'elle persiste.

5005 Il y a des arbres matures, c'est sûr, un projet comme ça, on plante des arbres, mais les arbres, ça va prendre quelques années avant qu'ils viennent gros, mais ceux qui sont là et qui sont à conserver, ils sont situés à des endroits, je pense, les arbres matures sont situés à des endroits où on peut les conserver.

5010 Le long de la voie ferrée, il y a très peu d'arbres matures ou en bon état, c'est vraiment une friche.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

5015 Et la plupart des arbres qui ont été identifiés sont préservés. Dans certains cas, on l'a fait en phase 1, il y en a quelques-uns qu'on a même transplantés en phase 1 qui se sont très très bien comportés d'ailleurs, des arbres avec des calibres quand même de deux cents-deux cent cinquante (200 mm-250 mm).

5020 Mais il y a pas de coupe à blanc systématique à l'intérieur de l'ensemble du projet. C'est évident qu'il y a un nivellement qui change par rapport à certains secteurs, donc quand les niveaux deviennent plus importants, on peut pas remblayer l'arbre actuellement. Mais comptez sur nous, on est très sensible à cette question-là de façon générale.

5025 Et j'ai pas le nombre d'arbres complet qu'on va planter, je sais qu'on a planté mille huit cents (1800) en phase 1, on pourra vérifier puis vous donner le nombre exact d'arbres qui seront plantés en phase 3 aussi.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

5030 En fait, je pensais plutôt au site, vous savez, du stationnement. La phase 1 du stationnement au pied de la côte de Sillery où là, il y a une friche arborée avec quand même beaucoup d'arbres matures, et les cent quarante-cinq (145) places de stationnement risquent de briser cette espèce de lisière arborée là qui nous cache un peu la voie ferrée.

5035 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

Dans ce secteur-là, il y a un remblai qui est important. Il faut savoir, puis on l'a fait en phase 1, la promenade Samuel-De Champlain, c'est un amphithéâtre naturel, donc on a rehaussé, ça

5040 paraît plus maintenant, mais dans la phase 1, de près de quatre mètres (4 m) du côté nord, de façon à ce qu'il y ait un plan de trois pour cent (3 %). Ce qui fait que partout où on se promène sur la promenade, on est toujours en surplomb par rapport au fleuve.

5045 Alors on doit aussi sortir beaucoup de matériel qui coûte très cher. Donc il y a un remblai de l'ordre d'à peu près un point cinq (1,5 m) à un point huit mètre (1,8 m) dans l'ensemble de ce secteur-là. Donc c'est évident qu'on va inventorier de façon précise ces éléments-là. Ceux qui sont transplantables vont l'être, puis sinon, on pourra pas préserver directement, pour être très clair, dans ce secteur-là, parce qu'il y a du remblai de façon importante.

5050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça vous serait possible de déposer l'inventaire géoréférencé que vous avez des arbres?

5055 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

On a le plan d'arpentage avec les arbres localisés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5060 S'il vous plaît, merci.

Ça va, merci beaucoup.

5065

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

5070

Alors on a passé toutes les personnes qui s'étaient inscrites pour ce soir.

5075 Je vous remercie beaucoup de votre participation, surtout à cette heure tardive. Nous allons retourner dans la même salle ici demain après-midi à compter d'une heure trente (1 h 30) et demain soir à compter de sept heures (7 h), pour poursuivre nos questions et les échanges qu'on aura avec vous.

Monsieur Plante, vous avez quelque chose à dire?

5080

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Bien en fait, c'est juste une précision sur le plan d'arpentage. C'est très technique, je vous pose la question à vous, je peux la poser à quelqu'un d'autre, mais peut-être nous identifier, c'est qu'on a des données, c'est en PDF que vous voulez le plan d'arpentage? Parce que ça va être énorme.

5085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous l'avez peut-être par couches, peut-être juste la couche avec la végétation.

5090

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Juste la couche avec les arbres, parfait. Je pense qu'on est en mesure de produire ça.

5095

PAR LA PRÉSIDENTE:

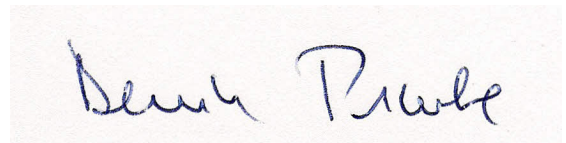
Donc merci encore, et puis à demain. Bonne soirée.

5100

SÉANCE AJOURNÉE AU 23 MAI 2013 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

5105

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

5110